



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2023

Budget général
Mission ministérielle

Plan de relance



2023

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2023 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2023, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2023 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2023. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2022 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2023, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2022 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Plan de relance	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	12
PROGRAMME 362 : Écologie	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance	20
2 – Assurer la transition énergétique des bâtiments publics	21
3 – Améliorer la qualité énergétique du parc de logements	22
4 – Développer la part des modes alternatifs à la route	23
5 – Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs	24
Présentation des crédits	25
Justification au premier euro	29
<i>Éléments transversaux au programme</i>	29
<i>Justification par action</i>	31
01 – Rénovation énergétique	31
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	34
03 – Décarbonation de l'industrie	42
04 – Économie circulaire et circuits courts	43
05 – Transition agricole	45
06 – Mer	46
07 – Infrastructures et mobilité vertes	47
08 – Énergies et technologies vertes	50
09 – Dotation régionale d'investissement	52
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	54
PROGRAMME 363 : Compétitivité	59
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	60
Objectifs et indicateurs de performance	62
1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance	62
2 – Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité	63
3 – Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel	64
4 – Soutenir les entreprises à l'export	65
5 – Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'État	66
Présentation des crédits	67
Justification au premier euro	71
<i>Éléments transversaux au programme</i>	71
<i>Justification par action</i>	73
01 – Financement des entreprises	73
02 – Souveraineté technologique et résilience	74
03 – Plan de soutien à l'export	75
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	76
05 – Culture	80
06 – Commandes militaires	82
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	83
PROGRAMME 364 : Cohésion	89
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	90

Objectifs et indicateurs de performance	92
1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Cohésion du plan de relance	92
2 – Contribuer à la sauvegarde de l'emploi dans les secteurs affectés	93
3 – Offrir une solution à tous les jeunes	94
Présentation des crédits	96
Justification au premier euro	100
<i>Éléments transversaux au programme</i>	100
<i>Justification par action</i>	102
01 – Sauvegarde de l'emploi	102
02 – Jeunes	102
03 – Handicap	106
04 – Formation professionnelle	106
05 – Recherche	106
06 – Coopération sanitaire	107
07 – Cohésion territoriale	107
08 – Soutien aux personnes précaires	110
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	111

MISSION
Plan de relance

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales inédites, le Gouvernement a déployé dès 2020 des mesures d'urgence sans précédent, dédiées à la protection des entreprises et des salariés puis au soutien de l'activité, de la consommation, des entreprises et des ménages.

Dans la continuité de ces mesures, le Premier ministre a présenté dès le 3 septembre 2020 le plan France Relance, doté de 100 Md€. Sur ces 100 Md€ du plan France Relance, 40 % sont portés par la mission Plan de relance dont l'exécution 2023 est retracée dans le présent Rapport annuel de performances (RAP).

Tout en soutenant ces ambitions de long terme, le plan a été conçu avec deux objectifs de court terme : permettre à la France de retrouver avant l'été 2022 son niveau d'activité économique d'avant crise en relançant l'ensemble des secteurs de l'économie et faire baisser le chômage dès 2021, par rapport à l'été 2020.

Les résultats en termes d'activité ont été atteints, avec un niveau d'activité d'avant crise retrouvé dès fin 2021 ; ils l'ont été également en termes d'emploi, avec un niveau d'emploi qui a retrouvé à mi-2021 son niveau d'avant crise.

Au-delà, France relance a été construit autour de trois volets, correspondant aux trois défis structurels de l'économie française : l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, le renforcement de la cohésion par les compétences et par le développement de tous les territoires.

Chacun des dispositifs intégrés à France relance a été conçu pour constituer une partie de la réponse à ses défis, avec l'ambition d'impulser des changements de plus long-terme, qui ont d'ailleurs pour certains trouvé leurs relais comme par exemple dans le cadre du plan France 2030. La mise en œuvre de ces dispositifs a néanmoins été soumise à un impératif transversal de rapidité de déploiement, critère décisif pour le maintien des enveloppes initialement allouées : cet objectif a été tenu, avec 98 % des moyens du plan engagé et 86 % des moyens décaissés depuis son lancement.

Dans ce contexte, l'année 2023 s'est concentrée sur l'établissement d'un premier bilan de l'exécution des dispositifs de relance pour l'essentiel initiés en 2021. Ce premier bilan a permis de clôturer les premiers dispositifs définitivement achevés du Plan, et d'initier les travaux préparatoires à la mise en extinction progressive de la mission, qui seront poursuivis en 2024, en particulier sur le programme 364 « Cohésion ».

Cette mission est structurée autour de trois programmes, dont la direction du budget est responsable sous l'autorité du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

Le programme 362 « Écologie » retrace les crédits qui contribuent à la transition écologique de l'économie pour générer une croissance durable et juste. À ce titre, il porte un grand plan de rénovation énergétique des bâtiments, ciblant tant le bâti public que les logements privés, le logement social ou les locaux de très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME). L'évolution des modes de transport constitue également un enjeu central, qui se traduit par des moyens sans précédent au sein des actions relatives aux infrastructures et mobilités vertes, ainsi qu'aux technologies vertes, avec des mesures d'investissement en infrastructures, de soutien à la transformation des filières ferroviaires, automobile et aéronautique, et à la demande en véhicules propres. Ce programme porte une ambition renouvelée pour limiter l'impact écologique de l'activité humaine, qu'il s'agisse de la mer, de la biodiversité et de l'artificialisation des sols, de la décarbonation de l'industrie, ou de l'accélération de la transition agricole.

Le programme 363 « Compétitivité » a pour ambition de servir la reconquête de la compétitivité et de la résilience économique et technologique de la France. Cela passe en particulier par le renforcement de la compétitivité des entreprises : au-delà des baisses d'impôt de production, sont déployées des mesures de financement des entreprises et de soutien au développement d'activités industrielles, notamment dans des secteurs stratégiques, sur l'ensemble du territoire français, avec un impact direct attendu sur l'emploi ; le soutien à l'export est par ailleurs amplifié, en particulier auprès des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Cette compétitivité est également renforcée par la préservation d'emplois de recherche et développement, ainsi que par le soutien de secteurs clés tels que le spatial ou la culture. La modernisation de l'État et la mise à niveau numérique de ses services, centraux et déconcentrés, autant que des services des collectivités, constituent un autre axe fort d'intervention.

Le programme 364 « Cohésion » a pour objectif de garantir l'équité sociale et territoriale : les Outre-mer, les territoires ruraux, les quartiers prioritaires des villes, les petites, moyennes et grandes villes, les métropoles et les territoires insulaires font l'objet d'un ensemble de mesures dédiés aux besoins propres de chacun tout en bénéficiant également de dispositifs transversaux. Il s'agit d'une solidarité au sens large, qui intègre un objectif de cohésion sociale. De nombreuses mesures sont ainsi mises en place au soutien de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion sur l'ensemble du territoire, en particulier en faveur des jeunes : ce soutien prend la forme de mesures généralisées, telles que des dispositifs d'activité partielle ou d'aide à la formation, mais aussi ciblées, avec une attention particulière portée sur les jeunes (à l'instar de la primes d'apprentissage dans le cadre du plan 1 jeune, 1 solution) et sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Le soutien aux plus précaires fait par ailleurs l'objet d'une action spécifique.

Si la responsabilité des trois programmes est centralisée sous l'autorité du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, la mise en œuvre effective des mesures qu'ils portent relève in fine des services prescripteurs de la dépense. À ce titre, les différents ministères associés à la définition des dispositifs et à leur pilotage ont joué un rôle majeur, tout comme les opérateurs impliqués dans la mise en œuvre du plan ; l'échelon territorial a par ailleurs été mobilisé pour assurer la mise en œuvre d'une part importante des mesures en répondant au mieux aux besoins identifiés localement. Afin de garantir le déploiement rapide des dispositifs de relance, des délégations de gestion ont été établies entre les responsables de programme et les acteurs de la dépense, selon des modalités permettant à la fois d'exécuter les crédits de façon fluide, pour un impact rapide, et de rendre compte de l'utilisation des crédits, pour une traçabilité fine.

CONTRIBUTION AU PLAN FRANCE RELANCE

Premier vecteur de mise en œuvre du plan France Relance, doté de 100 Md€ au total, la mission « Plan de relance » regroupe, sur trois programmes budgétaires correspondant à chacun des axes du plan (« Écologie », « Compétitivité » et « Cohésion »), des mesures mises en œuvre par la quasi-totalité des ministères et a été créée spécifiquement, en loi de finances initiale pour 2021, pour porter de façon lisible, isolée et non pérenne l'essentiel des crédits budgétaires dédiés au plan France Relance.

Depuis 2023, aucune autorisation d'engagement nouvelle n'est ouverte sur la mission, qui s'oriente désormais vers sa mise en extinction progressive, son maintien ne visant qu'à permettre la couverture des engagements déjà réalisés, pour l'essentiel entre 2021 et 2022, tout en maintenant le cloisonnement de ces crédits exceptionnels vis-à-vis des crédits récurrents des ministères.

Au 31 décembre 2023, la mission Plan de relance affiche un taux d'exécution de l'ordre de 98 % de ses engagements et 86 % de ses décaissements depuis son lancement, parfaitement conforme à son objectif initial de célérité de déploiement.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en oeuvre rapide du plan de relance

Indicateur 1.1 : Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de consommation des AE	%	82	90	Sans objet	3,4	donnée non retenue	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	72	66	100	42	absence amélioration	100

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent, sur l'ensemble de la mission « Plan de relance », au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en loi de finances initiale (LFI) et loi de finances rectificative (LFR), ajustée des crédits transférés vers les programmes d'autres missions budgétaires ou transférés vers la mission « Plan de relance ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

En propos liminaire, il est rappelé que l'exécution réelle constatée en 2023 se situe nécessairement en écart à la ressource totale ouverte sur l'ensemble de la mission, compte tenu de la spécificité des modalités de gestion de celle-ci et du choix politique qui a été fait d'ouvrir massivement les crédits de paiement dès 2021-2022 afin de ne pas entraver le bon déploiement du Plan.

Le taux d'exécution en AE reflète la dynamique de clôture des engagements initiée en 2023. L'exécution en AE s'est ainsi caractérisée par des retraits d'engagements significatifs sur les programmes 362 « Écologie » et 364 « Cohésion », liés d'une part à la mise en œuvre d'un redéploiement arbitré en 2022 sur l'aide aux maires densificateurs, et d'autre part à un rétablissement de crédits lié à une remontée de trésorerie de l'Agence de Services et de paiement (ASP) au titre des contrats de professionnalisation.

En CP, elle s'est caractérisée par une exécution globalement conforme aux crédits ouverts en LFI. Néanmoins, il ressort une sous-consommation des crédits disponibles, y compris crédits ouverts par reports, notamment sur les programmes 362 « Écologie » et 363 « Compétitivité ». Ces sous-exécutions s'expliquent par un étalement dans le temps de la trajectoire de certains dispositifs structurants (décarbonation de l'industrie, mobilité du quotidien, stratégie hydrogène-projets européens, industrie du futur, relocalisations, dotation aux fonds régionaux d'investissement), pour diverses raisons, à commencer par la nature pluriannuelle des décaissements, mais aussi l'intervention de tiers dans le déploiement des dispositifs, notamment des collectivités territoriales, mais aussi des difficultés d'approvisionnement ou des tensions liées au contexte économique et géopolitique qui ont conduit les bénéficiaires à reprioriser leurs projets d'investissement.

La mission Plan de relance affiche désormais une exécution de l'ordre de 98 % de ses engagements et 86 % de ses décaissements depuis son lancement, parfaitement conforme à son objectif initial de célérité de déploiement.

OBJECTIF 2 : Soutenir et transformer l'économie française**Indicateur 2.1 : Créations d'emplois liées aux mesures de relance**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'emplois créés dans les secteurs ciblés par les mesures de relance	Nb	Non connu	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet

Commentaires techniques

Les données nécessaires à la détermination de la réalisation de cet indicateur n'ont pu être intégralement établies dans les délais initialement prévus et sur son périmètre exact.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le Comité d'évaluation du plan France Relance estime, dans son rapport final publié le 16 janvier 2024, que le plan France Relance aurait fortement contribué à la reprise plus rapide de l'emploi en France en période post-Covid (avec un pic à +350 000 emplois en 2022).

Il est toutefois possible que cet effet se réduise progressivement et s'estompe à l'horizon 2027. Au total et sur cinq ans (2020-2025), l'ensemble des mesures du plan France Relance conduirait à la production de près de 98 milliards d'euros de PIB sur cinq ans, et environ 1,11 million d'emplois créés en cumulé. À titre d'exemple, le Comité évalue à 200 000 le nombre d'emplois créés en 2021-2022 grâce à l'aide exceptionnelle à l'apprentissage, et à 100 000, le nombre d'emplois créés en 2022 en lien avec les mesures ciblées sur le secteur de la rénovation/construction.

Indicateur 2.2 : Réduction des émissions de CO2 en France

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Réduction des émissions de CO2 en France	Tonne de CO2	Non connu	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	donnée non renseignée	Sans objet

Commentaires techniques

Les données nécessaires à la détermination de la réalisation de cet indicateur n'ont pu être intégralement établies dans les délais initialement prévus et sur son périmètre exact.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le Comité d'évaluation du plan France Relance, dans son rapport final publié le 16 janvier 2024, identifie des effets significatifs de certains dispositifs relance sur la réduction des émissions de CO₂ en France :

- le dispositif bonus-malus automobile expliquerait 40 % de la progression de la part de marché des véhicules électriques de 2019 à 2021, et un tiers de la réduction des émissions des véhicules neufs de 2019 à 2021 ; de manière générale, le système du bonus-malus aurait généré en 2021 (par rapport à une absence de dispositif bonus-malus) une baisse des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs de 12 % et une hausse de la part des véhicules électriques de 4 points ;
- s'agissant de la décarbonation de l'industrie, le montant de la subvention rapportée à la tonne de carbone évitée a été un critère prépondérant dans la décision d'attribution de l'aide ; une augmentation des investissements et une réduction d'émissions, de l'ordre de 15 000 tonnes par établissement seraient attribuables à l'octroi de l'aide.

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2023 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2023 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
362 – Écologie			
Prévision	76 214 719	6 151 747 227	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	3 556 379 516	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	76 214 719	2 595 367 711	
Exécution	-1 211 009	2 816 297 451	
363 – Compétitivité			
Prévision	331 934 171	2 168 218 813	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	380 409 638	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	331 934 171	1 787 809 175	
Exécution	98 943 257	678 120 616	
364 – Cohésion			
Prévision	136 766 699	1 500 780 982	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	460 689 628	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	136 766 699	1 040 091 354	
Exécution	-79 439 926	631 975 071	
Total Prévision	544 915 590	9 820 747 022	
Total Exécution	18 292 322	4 126 393 138	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
362 – Écologie	139 000 000 3 473 097 741	0 -1 211 009	5 696 871 934 5 012 470 300	3 556 379 516 2 816 297 451
01 – Rénovation énergétique	0 639 251 228	0 6 220 628	1 505 800 000 2 094 917 308	982 577 080 1 557 448 995
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	0 664 653 962	0 -46 182 990	528 212 343 478 806 967	523 387 656 192 381 694
03 – Décarbonation de l'industrie	0 487 623 145	0 3 400	288 000 000 82 689 279	288 000 000 147 834 578
04 – Économie circulaire et circuits courts	0 242 000 000	0 0	129 800 000 106 666 800	100 000 000 0
05 – Transition agricole	0 315 609 090	0 31 185	730 319 812 468 246 341	206 000 000 98 677 357
06 – Mer	0 63 566 827	0 1 773 491	95 150 000 85 626 059	76 780 000 57 780 986
07 – Infrastructures et mobilité vertes	139 000 000 1 013 310 865	0 35 659 059	1 363 845 000 1 162 470 667	394 740 000 379 713 562
08 – Énergies et technologies vertes	0 17 430 000	0 6 000 000	1 008 294 779 380 300 459	801 594 780 265 229 777
09 – Dotation régionale d'investissement	0 29 652 625	0 -4 715 782	47 450 000 152 746 420	183 300 000 117 230 502
363 – Compétitivité	547 249 167 1 154 970 644	0 98 943 257	2 762 667 917 1 944 273 718	380 409 638 678 120 616
01 – Financement des entreprises	0 125 008 575	0 76 294 505	147 000 000 185 290 383	0 70 779 682
02 – Souveraineté technologique et résilience	140 019 167 262 316 317	0 0	870 919 167 536 935 952	263 909 638 158 405 324
03 – Plan de soutien à l'export	0 -39 132	0 6 415 957	14 800 000 11 211 793	8 000 000 9 561 818
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	407 230 000 430 144 987	0 15 500 717	1 224 948 750 668 452 538	30 000 000 354 109 686
05 – Culture	0 334 869 939	0 377 114	463 400 000 436 038 312	42 000 000 50 379 996
06 – Commandes militaires	0 2 669 958	0 354 964	41 600 000 106 344 740	36 500 000 34 884 111
364 – Cohésion	825 010 205 2 950 299 010	0 -79 439 926	4 546 356 265 4 636 876 800	460 689 628 631 975 071
01 – Sauvegarde de l'emploi	0 311 495 849	0 0	45 445 700 311 495 849	0 0
02 – Jeunes	402 376 189 2 281 597 429	0 -80 458 792	3 254 176 349 3 703 975 859	155 169 628 400 965 896
03 – Handicap	0 22 558 700	0 0	13 246 563 43 183 926	0 0
04 – Formation professionnelle	411 634 016 0	0 0	567 890 272 33 223 630	0 0
05 – Recherche	0 142 000 000	0 0	142 000 000 142 000 000	0 0

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
07 – Cohésion territoriale	11 000 000 192 231 889	0 1 030 631	438 400 000 365 926 935	305 520 000 210 605 529
08 – Soutien aux personnes précaires	0 415 143	0 -11 764	85 197 381 37 070 601	0 20 403 646

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
362 – Écologie	139 000 000 3 473 097 741	0 -1 211 009	5 696 871 934 5 012 470 300	3 556 379 516 2 816 297 451
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 37 123 925	0 5 940 693	61 371 878 76 928 679	40 586 444 54 114 876
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 121 707 713	0 18 355 891	286 391 277 419 511 608	147 850 612 349 245 161
Titre 6. Dépenses d'intervention	139 000 000 3 297 373 010	0 -31 347 596	4 880 917 304 3 962 271 721	3 164 577 555 2 038 305 866
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 16 893 093	0 5 840 004	468 191 475 553 758 292	203 364 905 374 631 547
363 – Compétitivité	547 249 167 1 154 970 644	0 98 943 257	2 762 667 917 1 944 273 718	380 409 638 678 120 616
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	175 433 371 383 592 421	0 65 071 141	818 188 675 345 402 555	47 000 000 163 459 832
Titre 5. Dépenses d'investissement	268 825 001 85 885 017	0 13 728 210	517 238 447 204 318 558	46 500 000 87 121 125
Titre 6. Dépenses d'intervention	19 900 000 510 644 977	0 20 143 905	1 344 150 000 1 143 160 376	286 909 638 427 539 660
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	83 090 795 174 848 229	0 0	83 090 795 251 392 229	0 0
364 – Cohésion	825 010 205 2 950 299 010	0 -79 439 926	4 546 356 265 4 636 876 800	460 689 628 631 975 071
Titre 2. Dépenses de personnel	45 255 988 0	0 0	45 255 988 0	0 0
Autres dépenses :	779 754 217 2 950 299 010	0 -79 439 926	4 501 100 277 4 636 876 800	460 689 628 631 975 071
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	175 000 000 99 570 542	0 15 900 000	461 000 000 105 120 454	0 16 907 916
Titre 6. Dépenses d'intervention	604 754 217 2 850 728 469	0 -95 339 926	4 040 100 277 4 531 756 346	460 689 628 615 067 155
Total	1 511 259 372 7 578 367 396	0 18 292 322	13 005 896 116 11 593 620 818	4 397 478 782 4 126 393 138
Titre 2. Dépenses de personnel	45 255 988 0	0 0	45 255 988 0	0 0
Autres dépenses :	1 466 003 384 7 578 367 396	0 18 292 322	12 960 640 128 11 593 620 818	4 397 478 782 4 126 393 138
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	350 433 371 520 286 888	0 86 911 834	1 340 560 553 527 451 689	87 586 444 234 482 623
Titre 5. Dépenses d'investissement	268 825 001 207 592 730	0 32 084 101	803 629 724 623 830 165	194 350 612 436 366 286
Titre 6. Dépenses d'intervention	763 654 217 6 658 746 456	0 -106 543 616	10 265 167 581 9 637 188 442	3 912 176 821 3 080 912 681
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	83 090 795 191 741 322	0 5 840 004	551 282 270 805 150 521	203 364 905 374 631 547

PROGRAMME 362
Écologie

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Laurent PICHARD

Sous-directeur à la direction du budget

Responsable du programme n° 362 : Écologie

L'objectif de ce programme, dans le cadre du plan de relance, est de contribuer de façon décisive à la transition de l'économie : il incarne le choix d'une croissance durable et juste, d'une croissance qui économise nos ressources naturelles, qui émet moins de CO₂ et qui protège notre biodiversité. La France poursuit un objectif stratégique ambitieux à terme : devenir une grande économie décarbonée européenne en atteignant la neutralité carbone en 2050.

La rénovation énergétique constitue une première action majeure. Elle passe d'abord par une relance de l'investissement public dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, avec un objectif à destination à la fois du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable : réduire la facture et l'empreinte énergétiques et améliorer le confort pour les usagers et les agents. La mise en œuvre de ces moyens, principalement par le biais d'appels à projets pour les bâtiments publics de l'État et de ses opérateurs, vise à cibler ceux qui seront à la fois les plus matures pour une mise en œuvre très rapide et les plus à même d'avoir un impact significatif sur les économies d'énergie attendues. Pour les bâtiments des collectivités, la mise en œuvre des moyens au niveau déconcentré favorise le déploiement des projets sur l'ensemble des territoires. Ensuite, l'amélioration de la qualité énergétique inclut un volet ciblé sur les logements privés, mais aussi un soutien à la réhabilitation des logements sociaux ainsi qu'à la rénovation énergétique des TPE/PME. Des mesures spécifiques destinées aux TPE, PME, artisans, commerçants et indépendants sont mises en œuvre pour accompagner leur engagement dans la transition écologique via la rénovation de leurs locaux.

La relance de l'investissement dans les infrastructures et mobilités vertes constitue un autre axe central de la relance de l'économie et de sa transformation vers une économie moins carbonée. Les infrastructures moins polluantes sont ainsi encouragées, avec une attention particulière portée sur les mobilités du quotidien : aménagements de réseaux cyclables, soutien au secteur ferroviaire et développement de transports collectifs constituent les trois piliers des nouvelles infrastructures financées dans le cadre du plan de relance. Le développement de la part modale des modes alternatifs à la route constitue un objectif en soi qui fait l'objet d'un suivi dédié. En outre, l'achat de véhicules propres est soutenu de façon accrue, grâce au bonus automobile et à la prime à la conversion. L'effort de renouvellement du parc automobile de l'État engagé dès 2020 est également amplifié et poursuivi sur ce programme (police nationale, gendarmerie, pénitentiaire et douanes), afin qu'il soit moins polluant. Il est attendu de l'ensemble de ces mesures une accélération de la réduction des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs. Par ailleurs, pour répondre au besoin du maintien en bon état des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques, de manière à permettre aux territoires de s'adapter aux effets du changement climatique et d'être plus résilients, le programme « Écologie » intervient en faveur de la biodiversité et de la lutte contre l'artificialisation des sols. Cette action a pour objectif de réaliser des opérations de réparation écologique et d'aider les territoires et les filières dans leur transition écologique. Ces projets peuvent comprendre l'adaptation d'infrastructures routières et ferroviaires, des conurbations ou des barrages, des actions de désimperméabilisation et de désartificialisation. Un fonds en particulier finance des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles. L'objectif de cette action est également d'aider les collectivités locales à construire plus dense en versant une prime aux maires accordant des permis de construire permettant de limiter l'artificialisation et l'étalement urbain. Si l'Outre-mer peut bénéficier de l'ensemble des mesures, une partie des moyens de cette action est spécifiquement consacrée à l'Outre-mer, au titre du renforcement des infrastructures antisismiques aux Antilles (en priorité les hôpitaux et bâtiments publics), ou encore de la modernisation des réseaux d'eau.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux et climatiques sont majeurs pour notre agriculture, il importe également d'accélérer la transition de notre modèle agricole vers des systèmes plus résilients : l'importance de notre souveraineté alimentaire, qui se traduit notamment par le plan protéines, ou encore les demandes pour des produits locaux, qui se retrouvent dans le développement d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes, ou encore au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT), n'ont fait que confirmer ce besoin. L'effort d'investissement dans le renouvellement des agro-équipements ainsi que sur le secteur forestier vise à contribuer à une modernisation et une transformation durable du secteur ainsi qu'à la réduction de la pollution. Une attention particulière est enfin portée sur l'élevage et le bien-être animal. Le renforcement de la performance environnementale et sociale du secteur agricole s'étend aux activités de pêche et de culture marine, avec des mesures spécifiques intégrées à une action dédiée à la mer. Celle-ci vise également à soutenir le développement de solutions vertueuses dans l'ensemble des dimensions du développement durable, par une action ciblée sur la modernisation d'infrastructures et d'équipements portuaires ainsi que la flotte de navires des affaires maritimes.

Enfin, les moyens déployés par ce programme ont pour objectif d'appuyer le développement d'énergies et de technologies vertes : la stratégie hydrogène incarne cet investissement dans les énergies de demain ; cet appui se traduit aussi par le soutien apporté à des filières stratégiques telles que le nucléaire, l'aéronautique et l'automobile. L'accompagnement des entreprises dans la transition écologique passe aussi par la décarbonation de l'industrie, avec un accompagnement dans l'électrification et la transition vers l'utilisation de procédés moins énergivores par le biais d'appels à projets, ou encore le soutien à l'économie circulaire et aux circuits courts.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

OBJECTIF 2 : Assurer la transition énergétique des bâtiments publics

INDICATEUR 2.1 : Economie d'énergie attendue

OBJECTIF 3 : Améliorer la qualité énergétique du parc de logements

INDICATEUR 3.1 : Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'

OBJECTIF 4 : Développer la part des modes alternatifs à la route

INDICATEUR 4.1 : Part modale des transports non routiers

OBJECTIF 5 : Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

INDICATEUR 5.1 : Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance

INDICATEUR

1.1 – Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de consommation des AE	%	80	99	Sans objet	sans objet	donnée non retenue	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	57	75	100	46	absence amélioration	100

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en LFI et LFR ajustée des crédits transférés vers d'autres programmes ou transférés vers ce programme.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En propos liminaire, il est rappelé que l'exécution réelle constatée en 2023 se situe nécessairement en écart à la ressource totale ouverte sur le programme, compte tenu de la spécificité des modalités de gestion de la mission et du choix politique qui a été fait d'ouvrir massivement les crédits de paiement dès 2021-2022 afin de ne pas entraver le bon déploiement du Plan.

La programmation initiale en CP était fondée sur les besoins exprimés par les ministères à partir de prévisions qui permettaient alors d'escompter un rythme très soutenu de réalisation des projets de relance. Toutefois, dans un contexte notamment marqué par des tensions sur les approvisionnements, la réalisation par les ministères de certaines mesures ayant été plus longue que prévu, une sous-consommation a été observée en CP.

OBJECTIF**2 – Assurer la transition énergétique des bâtiments publics****INDICATEUR****2.1 – Economie d'énergie attendue**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Opérations de rénovation thermique de l'État et de ses opérateurs	kWh	235 000 000	235 000 000	235 000 000	235 000 000	cible atteinte	Non déterminé
Opérations de rénovation thermique des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres universitaires sociales	kWh	165 000 000	165 000 000	165 000 000	165 000 000	cible atteinte	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Pour la fixation de l'objectif : dossiers de sélection des projets après instruction par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et les préfets de région. Pour l'actualisation et le suivi de l'objectif : documents et outil de suivi entre, d'une part, les porteurs de projets et, d'autre part, la DIE et les préfets de région. Les économies d'énergie pour les opérations des collectivités locales n'ont pas pu être collectées.

Mode de calcul : Cet indicateur, répondant à l'objectif de transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État, est la somme des économies d'énergie finale (gains exprimés en kWh) identifiées dans les dossiers des candidats. Il se prête à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée annuellement en fonction de l'évolution des projets, et à une mesure finale en fin de projet. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de la phase d'élaboration et de sélection des projets. Le suivi de l'indicateur et le maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les porteurs de projets, sont assurés au cours de la mise en œuvre des projets dans le cadre du dispositif de suivi mis en place par l'État. Les résultats réels et l'atteinte concrète de l'objectif fixé ci-dessus, ne pourront être définitivement mesurés qu'après la mise en service effective des projets.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La rénovation thermique des bâtiments publics financée par le plan de relance a pour objectif de permettre la réduction de la consommation énergétique des bâtiments de l'État et de ses opérateurs (y compris des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres sociales et universitaires), en luttant contre leur obsolescence, le tout en adéquation avec les orientations de la politique immobilière de l'État, les schémas directeurs immobiliers régionaux et les schémas pluriannuels de stratégie immobilière des administrations centrales et déconcentrées.

Les économies d'énergie prévues dans les projets immobiliers lauréats sont des gains sur la facture énergétique en kWh d'énergie finale, grâce aux travaux impactant directement et positivement la performance énergétique, selon trois types de mesures :

1. construction, rénovation et réhabilitation avec isolation extérieure ou intérieure (y compris changement d' huisseries et d'ouvrants) ;
2. changement de système de chauffage, de climatisation...
3. installation et changement de dispositifs électriques et d'éclairage, favorisant les baisses de consommations d'énergie.

La prévision d'économie d'énergie attendue a été estimée de manière prudente. Fin 2021, l'ensemble des projets a été validé. Elle est maintenue en 2022 et 2023, la réalisation des chantiers ne conduisant pas à réviser à la baisse les objectifs.

Les cibles 2024 sont également maintenues au même niveau que les prévisions 2023, dans la logique du programme qui repose sur des prévisions correspondant aux résultats attendus une fois l'ensemble des opérations réalisées. Le respect de ces objectifs fait l'objet d'un suivi par la direction de l'immobilier de l'État et les préfets de région au travers de l'outil de suivi, mais également dans le cadre du dispositif du suivi renforcé pour accompagner les projets complexes à enjeux.

OBJECTIF

3 – Améliorer la qualité énergétique du parc de logements

INDICATEUR

3.1 – Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'	Nb	2 200	23700	15 000	29 192	cible atteinte	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Mode de calcul : Le nombre de dossiers (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, syndicats de copropriétaires) s'étant vu accorder le bonus « sortie de passoire thermique » à l'appui d'un audit effectué avant travaux, parmi les dossiers validés durant l'année de référence.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La rénovation énergétique des logements privés contribue à l'atteinte de nos objectifs climatiques nationaux en réduisant les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel, tout en permettant d'améliorer le confort thermique des logements et de réduire la facture énergétique des ménages.

En complément de l'achèvement de la transformation du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) en prime forfaitaire « MaPrimeRénov' », plusieurs mesures visant à massifier la rénovation énergétique des logements privés ont été engagées en 2021 : extension des forfaits MaPrimeRénov' aux propriétaires bailleurs et introduction de forfaits MaPrimeRénov' « rénovation globale » pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs, introduction d'une aide destinée à l'ensemble des copropriétaires pour les travaux sur parties communes de copropriétés (MaPrimeRénov' « Copropriétés »), introduction de bonus valorisant la sortie des étiquettes énergétiques F ou G (bonus « sortie de passoire énergétique ») et l'atteinte des étiquettes A ou B (bonus « bâtiment basse consommation »).

En 2023, la valeur de l'indicateur couvre les bonus « sortie de passoire thermique » validés dans le cadre de la prime forfaitaire MaPrimeRénov', de l'aide MaPrimeRénov' « Sérénité » et de l'aide MaPrimeRénov' « Copropriétés ». Cette valeur sous-estime le nombre de logements sortis de passoire thermique grâce aux aides MaPrimeRénov' car le bonus « sortie de passoire thermique » n'est pas systématiquement sollicité par les ménages concernés à l'appui d'un audit avant travaux. Depuis 2023, la mise en place d'une collecte des étiquettes DPE avant travaux disponibles dans le cadre des forfaits « MaPrimeRénov' » permet de renforcer le suivi du parc des passoires thermiques et de l'indicateur 3.1.

OBJECTIF**4 – Développer la part des modes alternatifs à la route****INDICATEUR****4.1 – Part modale des transports non routiers**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part modale des transports collectifs dans l'ensemble des transports intérieurs terrestres de voyageurs	%	14,9	17,8	18,5	18,5 (estimation)	cible atteinte	>19,2
Part modale du transport ferroviaire dans le transport intérieur terrestre de marchandises	%	10,7	10,7	10	11 (estimation)	cible atteinte	>10,5
Part modale du transport fluvial dans le transport intérieur terrestre de marchandises	%	2	2,1	2,2	2,2 (estimation)	cible atteinte	>2,3
Part modale du vélo dans les trajets domicile-travail	%	ND	4,2	4,6	Non connu	donnée non renseignée	>5

Commentaires techniques**Sources des données :**

Bilan annuel des transports en 2022 (daté d'octobre 2023) dont l'élaboration repose notamment sur le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Commissariat général au développement durable (CGDD). Il est rappelé que le bilan annuel portant sur l'année N est publié chaque année, au plus tôt à la fin du premier semestre de l'année N+1.

Ainsi, le Bilan annuel des transports en 2022 a été publié à la fin du second semestre de l'année 2023 et les données pour l'année 2022 ont pu être confortées et vérifiées. Cependant, les chiffres 2023 du SDES n'étant pas établis au moment de l'écriture du RAP, les données présentées sont des estimations de la DGITM.

Enfin, la source des données du sous-indicateur relatif à la part modale du vélo dans les trajets domicile-travail est l'enquête annuelle de recensement de la population (INSEE) dont la donnée définitive est dans la mesure du possible disponible à l'été de l'année N+1. La donnée 2023, non disponible à ce jour, sera donc reportée au RAP 2024.

Il est à noter que les valeurs de réalisation 2021 des sous-indicateurs 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3 qui étaient toutes provisoires dans le PAP 2023 ont fait l'objet d'un ajustement à l'occasion de ce RAP 2023 et sont désormais définitives. De même, les données 2022 des sous-indicateurs 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3 et 4.1.4 ont fait l'objet d'un ajustement à l'occasion de ce RAP 2023 et sont désormais définitives.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Sous-indicateurs 4.1.1 à 4.1.3 – Part modale des transports non routiers**

Cet indicateur, créé en 2006, permet d'apprécier le rééquilibrage, pour le transport de voyageurs et de marchandises, vers les modes alternatifs à la route, ferroviaire et fluvial pour le fret et vers les transports collectifs pour les voyageurs.

En 2022, le transport intérieur de voyageurs poursuit sa croissance et se rapproche de son niveau d'avant-crise : 999,7 milliards de voyageurs-kilomètres ont été réalisés, en deçà de 3,4 % par rapport à 2019. Cette reprise est constatée pour tous les modes de transport.

Le transport intérieur de voyageurs, toujours largement dominé par le transport individuel en véhicules particuliers (82,1 %), augmente de 11,5 % par rapport à 2021. Le transport collectif poursuit sa reprise (+29,7 % par rapport à 2021) mais demeure quant à lui inférieur à son niveau d'avant-crise (-5,4 % par rapport à 2019). Dans le détail :

- Le transport ferroviaire atteint un niveau historique (+6,6 % par rapport à 2019) ;
- Le transport intérieur aérien croît de 33,9 % par rapport à 2021, (sans retrouver son niveau d'avant-crise) ;
- Le trafic maritime, mesuré en nombre de passagers, augmente fortement, +87,2 % par rapport à 2021 (sans retrouver son niveau d'avant-crise) ;
- La reprise du transport collectif urbain est plus forte en Île-de-France (+26,8 %) qu'en province (+14,9 %).

Le transport terrestre de marchandises s'élève à 338 milliards de tonnes-kilomètres en 2022, soit à peu près autant qu'en 2021 (-0,3 %). L'activité est stable dans le transport routier par poids lourds tandis qu'elle se replie dans les transports ferroviaire et fluvial. Les parts modales sont proches de celles de 2021 : 87,6 % du fret est transporté par poids lourds, 10,4 % par train et 2 % par voie fluviale.

Pour l'année 2023, les données sont en attente de la publication du bilan annuel des transports. Les chiffres présentés sont des estimations de la DGITM.

Sous-indicateur 4.1.4 Part modale du vélo dans les trajets domicile-travail

La pratique du vélo continue de se développer. En 2022, parmi les personnes se rendant sur leur lieu de travail, 3,4 % utilisent le vélo, soit 36 % d'augmentation par rapport à 2019 (2,5 %). La pratique est très disparate entre les grands centres urbains (6,2 %) et le reste du territoire (1,6 %). L'usage du vélo pour se rendre à son travail concerne davantage les hommes, les cadres et les plus jeunes. Cette pratique est également différenciée selon le groupe social : les cadres utilisent plus souvent le vélo pour aller travailler (6,4 %) que les agriculteurs ou les artisans (1,3 %), les commerçants et chefs d'entreprise (2,1 %). Le taux de recours au vélo des actifs est le plus élevé chez les 15-19 ans et les 30-34 ans (respectivement 4,3 % et 4,1 %).

La Plateforme nationale des fréquentations, administrée par l'association Vélo & Territoires, confirme ces évolutions avec +5 % en 2023 par rapport à 2022, et +48 % par rapport à 2019. L'usage du vélo est en progression pour les déplacements en semaine et en milieu urbain, mais stagne partout ailleurs (tous motifs de déplacement).

OBJECTIF

5 – Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

INDICATEUR

5.1 – Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs	gCO2/km	108,6	102,7	95	96,6	amélioration	106,5

Commentaires techniques

Les chiffres portés dans le tableau s'entendent par rapport à la norme WLPT conforme à la décision d'exécution UE 2022-2087 de la Commission du 26 septembre 2022.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Ces trois dernières années ont été marquées par une forte baisse des émissions moyennes de CO₂ des voitures particulières neuves grâce d'une part, au durcissement du barème du malus, visant à maintenir son effet incitatif (baisse de son seuil de déclenchement de 5 g/km par an et relèvement de son plafond de montant de 10 000 € par an), et, d'autre part, à l'application de l'objectif européen contraignant de réduction des émissions moyennes de CO₂ des voitures particulières neuves s'appliquant aux constructeurs automobiles qui ont, combinés aux aides mises en place, entraîné notamment une forte augmentation des ventes de véhicules électrifiés.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Rénovation énergétique	3 902 416	17 982 754	-15 504 545	-159 996	0 6 220 628	0
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	-46 621	-287 286	-45 849 083		0 -46 182 990	0
03 – Décarbonation de l'industrie		3 400			0 3 400	0
04 – Économie circulaire et circuits courts					0 0	0
05 – Transition agricole	-16 619		47 804		0 31 185	0
06 – Mer	1 656 988	116 503			0 1 773 491	0
07 – Infrastructures et mobilité vertes	444 528	540 521	34 674 010		0 35 659 059	0
08 – Énergies et technologies vertes				6 000 000	0 6 000 000	0
09 – Dotation régionale d'investissement			-4 715 782		0 -4 715 782	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+76 214 719 (hors titre 2)			+76 214 719	
Total des AE ouvertes		76 214 719 (hors titre 2)			76 214 719	
Total des AE consommées	5 940 693	18 355 891	-31 347 596	5 840 004	-1 211 009	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Rénovation énergétique	33 966 658 31 373 353	122 279 972 328 143 467	622 965 545 825 200 627	203 364 905 372 731 547	982 577 080 1 557 448 995	982 577 080
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	3 619 786 1 707 258	8 736 640 5 415 030	511 031 230 185 259 407		523 387 656 192 381 694	523 387 656
03 – Décarbonation de l'industrie	8 277 010		288 000 000 139 557 567		288 000 000 147 834 578	288 000 000
04 – Économie circulaire et circuits courts			100 000 000		100 000 000 0	100 000 000
05 – Transition agricole	3 000 000 364 255		203 000 000 98 313 101		206 000 000 98 677 357	206 000 000
06 – Mer	387 397	9 834 000 4 617 127	66 946 000 52 776 462		76 780 000 57 780 986	76 780 000
07 – Infrastructures et mobilité vertes	8 205 602	7 000 000 11 069 538	387 740 000 360 438 423		394 740 000 379 713 562	394 740 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
08 – Énergies et technologies vertes	3 800 000		801 594 780 259 529 777	1 900 000	801 594 780 265 229 777	801 594 780
09 – Dotation régionale d'investissement			183 300 000 117 230 502		183 300 000 117 230 502	183 300 000
Total des CP prévus en LFI	40 586 444	147 850 612	3 164 577 555	203 364 905	3 556 379 516	3 556 379 516
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+2 595 367 711 (hors titre 2)			+2 595 367 711	
Total des CP ouverts		6 151 747 227 (hors titre 2)			6 151 747 227	
Total des CP consommés	54 114 876	349 245 161	2 038 305 866	374 631 547	2 816 297 451	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Rénovation énergétique	6 143 439	72 847 132	552 821 765	7 438 893	0	0 639 251 228
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	2 880 985	6 216 444	655 102 333	454 200	0	0 664 653 962
03 – Décarbonation de l'industrie	7 395 551	123 145	480 104 448		0	0 487 623 145
04 – Économie circulaire et circuits courts			242 000 000		0	0 242 000 000
05 – Transition agricole	786 927		314 822 163		0	0 315 609 090
06 – Mer	725 094	20 100 000	42 741 732		0	0 63 566 827
07 – Infrastructures et mobilité vertes	19 525 932	22 420 993	139 000 000 971 363 941		139 000 000	139 000 000 1 013 310 865
08 – Énergies et technologies vertes	-335 953		8 765 953	9 000 000	0	0 17 430 000
09 – Dotation régionale d'investissement	1 950		29 650 675		0	0 29 652 625
Total des AE prévues en LFI	0	0	139 000 000	0	139 000 000	139 000 000
Total des AE consommées	37 123 925	121 707 713	3 297 373 010	16 893 093		3 473 097 741

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Rénovation énergétique	50 000 000 58 376 585	180 000 000 324 641 854	810 800 000 1 167 794 777	465 000 000 544 104 092	1 505 800 000	1 505 800 000 2 094 917 308
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	5 773 278 2 783 287	10 666 277 8 044 866	508 581 313 467 324 614	3 191 475 654 200	528 212 343	528 212 343 478 806 967
03 – Décarbonation de l'industrie	4 367 204	97 445	288 000 000 78 224 630		288 000 000	288 000 000 82 689 279
04 – Économie circulaire et circuits courts			129 800 000 106 666 800		129 800 000	129 800 000 106 666 800
05 – Transition agricole	1 768 600 1 802 236		728 551 212 466 444 105		730 319 812	730 319 812 468 246 341
06 – Mer	634 569	15 410 000 16 405 145	79 740 000 68 586 345		95 150 000	95 150 000 85 626 059
07 – Infrastructures et mobilité vertes	3 830 000 4 702 301	80 315 000 70 322 298	1 279 700 000 1 087 446 068		1 363 845 000	1 363 845 000 1 162 470 667
08 – Énergies et technologies vertes	4 260 548		1 008 294 779 367 039 911	9 000 000	1 008 294 779	1 008 294 779 380 300 459
09 – Dotation régionale d'investissement	1 950		47 450 000 152 744 470		47 450 000	47 450 000 152 746 420
Total des CP prévus en LFI	61 371 878	286 391 277	4 880 917 304	468 191 475	5 696 871 934	5 696 871 934
Total des CP consommés	76 928 679	419 511 608	3 962 271 721	553 758 292		5 012 470 300

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	37 123 925	0	5 940 693	76 928 679	40 586 444	54 114 876
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	36 527 075	0	5 973 469	76 118 901	40 586 444	53 971 710
Subventions pour charges de service public	596 850	0	-32 776	809 778	0	143 165
Titre 5 – Dépenses d'investissement	121 707 713	0	18 355 891	419 511 608	147 850 612	349 245 161
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	121 734 275	0	18 353 228	419 538 170	147 850 612	349 242 499
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	-26 562	0	2 662	-26 562	0	2 662
Titre 6 – Dépenses d'intervention	3 297 373 010	0	-31 347 596	3 962 271 721	3 164 577 555	2 038 305 866
Transferts aux ménages	835 347 502	0	0	1 234 587 502	208 000 000	543 149 200
Transferts aux entreprises	1 503 859 074	0	34 288 806	1 300 229 848	1 739 667 190	654 929 363
Transferts aux collectivités territoriales	472 689 726	0	-64 542 352	604 079 578	590 355 061	435 716 467
Transferts aux autres collectivités	485 476 708	0	-1 094 051	823 374 793	626 555 304	404 510 836
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	16 893 093	0	5 840 004	553 758 292	203 364 905	374 631 547
Dotations en fonds propres	16 893 093	0	5 840 004	553 758 292	203 364 905	374 631 547
Total hors FdC et AdP		0			3 556 379 516	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+76 214 719			+2 595 367 711	
Total*	3 473 097 741	76 214 719	-1 211 009	5 012 470 300	6 151 747 227	2 816 297 451

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		48 408 514						
Total		48 408 514						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023		89 685 458		3 015 012 141				
Total		89 685 458		3 015 012 141				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2023						46 300 000		299 400 000
30/10/2023								104 665 177
20/11/2023						15 000 000		15 000 000
26/12/2023						579 253		579 253
Total						61 879 253		419 644 430

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		138 093 972		3 015 012 141		61 879 253		419 644 430

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Rénovation énergétique		6 220 628	0 6 220 628		982 577 080 1 557 448 995	982 577 080 1 557 448 995
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation		-46 182 990	0 -46 182 990		523 387 656 192 381 694	523 387 656 192 381 694
03 – Décarbonation de l'industrie		3 400	0 3 400		288 000 000 147 834 578	288 000 000 147 834 578
04 – Économie circulaire et circuits courts			0 0		100 000 000	100 000 000 0
05 – Transition agricole		31 185	0 31 185		206 000 000 98 677 357	206 000 000 98 677 357
06 – Mer		1 773 491	0 1 773 491		76 780 000 57 780 986	76 780 000 57 780 986
07 – Infrastructures et mobilité vertes		35 659 059	0 35 659 059		394 740 000 379 713 562	394 740 000 379 713 562
08 – Énergies et technologies vertes		6 000 000	0 6 000 000		801 594 780 265 229 777	801 594 780 265 229 777
09 – Dotation régionale d'investissement		-4 715 782	0 -4 715 782		183 300 000 117 230 502	183 300 000 117 230 502
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	3 556 379 516	3 556 379 516
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+76 214 719	+76 214 719		+2 595 367 711	+2 595 367 711
Total des crédits ouverts	0	76 214 719	76 214 719	0	6 151 747 227	6 151 747 227
Total des crédits consommés	0	-1 211 009	-1 211 009	0	2 816 297 451	2 816 297 451
Crédits ouverts - crédits consommés		+77 425 728	+77 425 728		+3 335 449 776	+3 335 449 776

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	3 556 379 516	3 556 379 516
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	3 556 379 516	3 556 379 516

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 76 214 719	CP ouverts en 2023 * (P1) 6 151 747 227
AE engagées en 2023 (E2) -1 211 009	CP consommés en 2023 (P2) 2 816 297 451
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 27 073 798	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 2 749 804 919
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 50 351 930	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 66 492 532

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 8 770 687 384				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 4 094 540				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 8 774 781 923	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 2 749 804 919	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 6 024 977 005
AE engagées en 2023 (E2) -1 211 009	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 66 492 532	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) -67 703 541
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 5 957 273 464
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 2 931 013 281
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 3 026 260 183

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Rénovation énergétique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Rénovation énergétique		6 220 628	0 6 220 628		982 577 080 1 557 448 995	982 577 080 1 557 448 995

L'action rénovation énergétique regroupe les dépenses du plan de relance en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et des collectivités territoriales, des logements sociaux, des logements privés et des locaux des TPE/PME.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		3 902 416	33 966 658	31 373 353
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 924 581	33 966 658	31 395 518
Subventions pour charges de service public		-22 165		-22 165
Titre 5 : Dépenses d'investissement		17 982 754	122 279 972	328 143 467
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		17 980 091	122 279 972	328 140 805
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		2 662		2 662
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-15 504 545	622 965 545	825 200 627
Transferts aux ménages			208 000 000	541 000 000
Transferts aux entreprises			123 550 000	16 120 166
Transferts aux collectivités territoriales		-15 504 545	278 800 000	258 307 647
Transferts aux autres collectivités			12 615 545	9 772 815
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-159 996	203 364 905	372 731 547
Dotations en fonds propres		-159 996	203 364 905	372 731 547
Total		6 220 628	982 577 080	1 557 448 995

Accélération de la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants (0,89 M€ en CP)

Le dispositif, qui a pris fin en janvier 2023, était opéré par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et des Chambres des Métiers de l'Artisanat (CMA). Le dispositif a été doté en 2021 de 15 M€ en AE et 12 M€ en CP. Il visait à la réalisation d'actions d'accompagnement des TPE et PME dans l'accélération de leur transition écologique. Au total, ce sont 40 965 actions qui ont été réalisées sur les 45 000 prévues soit 12,82 M€ décaissés sur les 15 M€ affectés pour le dispositif. La consommation constatée en 2023 (0,89 M€ en CP), correspond au solde versé à l'opérateur à la clôture du dispositif.

Rénovation thermique des bâtiments publics (743,5 M€ en CP)

Dans le cadre de l'appel à projets pour le volet rénovation thermique des bâtiments publics de l'État et de ses opérateurs, 2,7 Md€ d'AE et 1,192 Md€ de CP ont été ouverts au plan de relance en lois de finances initiale pour 2021, 729 M€ de CP en LFI 2022 et 372 M€ de CP en LFI 2023 pour 4 214 projets sélectionnés par le Premier ministre lors de la conférence nationale de l'immobilier public du 14 décembre 2020.

Avec plus de 16 000 marchés notifiés pour plus de 2,4 Md€ à l'origine, la direction de l'immobilier de l'État (DIE) a atteint son objectif d'engagement de la quasi-totalité des marchés au 31 décembre 2021.

138 projets ont été abandonnés pour un montant de 29,63 M€ bruts (hors consommations réalisées sur ces projets de 2,62 M€) portant le montant global de l'enveloppe à 2,67 Md€.

Au 31 décembre 2023, 21,7 M€ d'AE ont été engagées et 743,5 M€ de CP ont été consommés sur l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, la consommation cumulée sur la mesure du plan de relance « Rénovation thermique des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » suivie par la DIE s'élève à 2 636 264 080 € en AE et 2 178 353 369 € en CP et répartie comme suit :

- Brique 362-3154 (MES162) - consommation des UO ministérielles (hors enseignement supérieur et recherche) et régionales pour l'État et autres établissements publics nationaux : 1 457 555 513 € en AE et 1 144 594 498 € en CP ;
- Brique 362-3155 (MES161) - consommation des deux UO pour les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres universitaires sociales : 1 178 708 567 € en AE et 1 033 758 871 € en CP.

Aide à la rénovation énergétique des logements privés (540,2 M€ en CP)

MaPrimeRénov' : 287,1 M€ en CP

Créée par la LFI 2020 en remplacement du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique, la prime de transition énergétique « MaPrimeRénov' » est une aide versée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) aux ménages propriétaires réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur logement, en maison individuelle ou en parties privatives de bâtiment résidentiel collectif.

La LFI 2021 et le Plan de relance associé ont permis d'ouvrir cette prime à l'ensemble des propriétaires occupants (en janvier 2021) puis aux propriétaires bailleurs (en juillet 2021). Le Plan de relance a aussi permis de créer une aide aux travaux de rénovation globale, une aide à la maîtrise d'ouvrage, ainsi que des bonus valorisant la sortie des étiquettes F ou G (bonus « sortie de passoire énergétique ») et l'atteinte des étiquettes A ou B (bonus « bâtiment basse consommation »).

En 2023, le plan de relance a contribué à hauteur de 287,1 M€ en CP au financement de MaPrimeRénov', en complément du financement apporté par le programme 174.

MaPrimeRénov' Copros / Intensification des plans nationaux de l'Anah : 253,1 M€ en CP

Le dispositif MPR Copros, ouvert à l'ensemble des syndicats de copropriété, a permis d'accompagner la rénovation de 20 167 logements collectifs en 2023. Depuis son lancement, la dynamique observée concernant le dépôt des dossiers de demande de primes à l'ANAH par les copropriétaires n'a cessé de progresser. Cela s'explique notamment par une appropriation croissante de ce nouveau dispositif par les acteurs, conjuguée à la tenue et au vote des assemblées générales conditionnant le dépôt définitif des dossiers. Ce dispositif mis en œuvre à l'origine dans le cadre du plan de relance a finalement été pérennisé au regard des résultats déjà obtenus et de la dynamique à venir.

Cette mesure a également permis de renforcer les moyens dédiés aux actions financées par l'ANAH et menées dans le cadre des plans gouvernementaux « Initiative copropriétés », « Action cœur de ville » (ACV) et du programme « Petites villes de demain » (PVD).

Dans une logique de simplification de la gestion des crédits relance délégués depuis le P362 à l'ANAH au titre de la mesure « MaPrimeRénov' Copros / Intensification des plans nationaux », l'État a versé à l'opérateur en une unique fois en 2023 la totalité du reliquat de crédits de paiement dus sur la base des engagements effectivement consommés sur le budget de l'établissement au cours de la période de la relance. L'intégralité a été consommé sur le BOP-TECO.

Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales (253,8 M€ en CP)

L'action rénovation énergétique regroupe les dépenses du plan de relance en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités du bloc communal et des départements. La rénovation énergétique est entendue au sens large, en permettant ainsi la modernisation des systèmes de production d'énergie, de chauffage ou d'éclairage, ainsi que les opérations d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement.

Rénovation énergétique et transition écologique de TPE/PME : aucun décaissement

Accompagnement des entreprises engagées pour la transition écologique : aucun décaissement

La mesure « Entreprises engagées pour la transition écologique » finance l'accompagnement à la transition écologique pour les artisans, commerçants et indépendants. Elle repose sur trois volets :

- Volet « Offre » (23 M€ d'AE sur 2021) : il s'agit d'aides aux dépenses et investissements post-innovation pour les PME innovantes du secteur de la transition énergétique et écologique. Au total, 230 lauréats ont été retenus suite à l'appel à projets « Innovation » qui a connu un grand succès, pour un total de 23 M€ d'AE ;
- « Tremplin pour la transition écologique des PME » (22 M€ d'AE sur 2021) : dispositif ouvert le 28 janvier 2021, 1 500 entreprises ont été accompagnés dès 2021.

Une grande majorité des dossiers Tremplin sont soldés (88 %). À fin 2023, une dizaine de dossiers issus du volet « Offre » restent à solder.

Aides forfaitaires pour les actions d'écoconception des PME : aucun décaissement

L'ADEME propose aux entreprises un pack « Écoconception » d'aides pour financer leurs démarches d'écoconception notamment des :

- Aides aux projets de recherche et développement, via l'appel à projets « PERFECTO » 26 projets ont été retenus pour un montant de 5,4 M€ ;
- Offre « tremplin » Aides aux pré-diagnostics écoconception et à la communication environnementale « Affichage environnemental » et « Écolabel européen ». Plus de 460 projets ont été retenus pour un montant de 2,8 M€ ;
- Offre « gré à gré » : Aides aux diagnostics écoconception, aux études de mise en œuvre d'une démarche d'écoconception et aux investissements associés. Plus de 220 projets ont été retenus pour un montant de 5,5 M€ ;
- Un budget de 0,9 M€ a permis de financer l'expérimentation de l'affichage environnemental textile, comptant une centaine de dossiers accompagnés ;
- Un partenariat avec BPI a été mis en œuvre afin d'accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche d'écoconception prévoyant une première évaluation du coût environnemental d'un produit, service ou procédé à travers un diagnostic. L'enveloppe de 1 M€ permet de financer 100 diagnostics à partir de 2023, à destination uniquement des TPE, ETI, PME ;

- « Neopolia » : un projet innovant et structurant pour la filière, émergeant sur la mesure « Entreprises engagées pour la transition écologique » (EETE) porté par Neopolia, consiste à construire un paquebot à propulsion principalement vélique. L'aide a été revue à la baisse, via l'octroi d'une subvention de 900 k€, uniquement pour CNI (sous-traitant des chantiers de l'Atlantique).

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (18,22 M€ en CP en 2023)

Le dispositif « Rénovation énergétique des équipements sportifs » a bénéficié d'une enveloppe totale de 100 M€ en AE=CP.

En 2023, **18 223 055 € de CP** ont été versés à l'Agence nationale du sport.

La consommation totale sur cette mesure s'élève à 100 M€ en AE et 80,97 M€ en CP. Les crédits de paiements restants seront reportés sur l'exercice 2024.

Pour rappel, sur l'enveloppe de 50 M€, ouverte en 2021, 166 projets de rénovation énergétique et de modernisation d'équipements structurants ont été soutenus au titre de ce dispositif, 33 au niveau national et 133 au niveau régional. Sur l'enveloppe complémentaire de 50 M€, pour la période 2022-2023, 139 projets ont été financés.

Au 31 décembre 2023, 141 projets sont terminés sur les **305 projets subventionnés** par l'agence. Le montant décaissé par l'ANS, à la même date, s'élève à 39,12 M€.

Le montant moyen de subvention attribuée est de 0,3 M€ par projet et le taux moyen de subvention s'établit à 40,5 %. Parmi les projets soutenus, 84 % sont situés en territoire carencé urbain ou rural. Les équipements les plus concernés par ces travaux de rénovation sont les salles multisports, les bassins de natation et les terrains de grands jeux.

ACTION

02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation		-46 182 990	0 -46 182 990		523 387 656 192 381 694	523 387 656 192 381 694

L'action 2 « Biodiversité, lutte contre l'artificialisation » recouvre les activités en faveur de la reconquête de la biodiversité sur nos territoires et de la lutte contre l'artificialisation des sols. L'objectif est le maintien des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques en bon état, de manière à permettre aux territoires de s'adapter plus facilement aux effets du changement climatique et à divers risques pour ainsi être plus résilients.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-46 621	3 619 786	1 707 258
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-46 621	3 619 786	1 707 258
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-287 286	8 736 640	5 415 030
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-287 286	8 736 640	5 415 030
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-45 849 083	511 031 230	185 259 407
Transferts aux entreprises		315 788	164 525 160	81 913 560
Transferts aux collectivités territoriales		-44 531 567	122 803 686	53 458 355
Transferts aux autres collectivités		-1 633 303	223 702 384	49 887 492
Total		-46 182 990	523 387 656	192 381 694

Densification et renouvellement urbain (96,4 M€ de CP en 2023)Fonds de recyclage des friches - Enveloppe anciens sites industriels pollués à responsable défaillant : pas de décaissement

Ce dispositif sous la responsabilité de l'ADEME vise à la dépollution des sites pollués tels que les sites industriels et miniers. Il permet de réduire le rythme d'artificialisation des sols et de concilier développement économique et protection de l'environnement.

Les 79 projets financés permettront d'éviter l'artificialisation de l'équivalent de 784 terrains de football d'espaces agricoles, naturels ou forestiers. Ils amélioreront l'attractivité de nombreux territoires locaux en y réhabilitant et/ou dépolluant 272 hectares de friches. Ils rendront possible la réalisation de projets économiques : 537 866 m² de logements, 866 541 m² d'activités économiques tels que des activités artisanales et industrielles (41 %), de la logistique (25 %) ou encore des bureaux et des commerces, ainsi que plus de 91 676 m² d'équipements publics seront construits sur ces friches. 28 % des terrains reconvertis seront dédiés à des espaces verts publics et 36 % à d'autres espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie et la place de la nature en ville.

La totalité des AE de la mesure a été engagée 2021 à 2022 (69 M€ d'AE), les restes à payer s'élèvent à 48,5 M€ fin 2023. Aucune consommation de CP n'est intervenue en 2023 sur le BOP-TECO.

Fonds de recyclage des friches - Friches recyclées ou mobilisées dans le cadre de projet d'aménagement urbain ou situées en cœur de ville et appui aux outils d'accompagnements CEREMA : 91,3 M€ de CP en 2023

Les trois éditions du fonds friches, lancées en 2021 et 2022, ont conduit à la sélection de près de 1 400 lauréats devant permettre à terme le recyclage de plus de 3 300 ha de friches et générer près de 6 700 000 m² de surfaces de logements (dont plus d'un tiers de logements sociaux), plus de 4 850 000 m² de surfaces économiques (bureaux, commerces, industrie...) et plus de 4 079 000 m² d'équipements publics. Conformément au calendrier du Plan de relance, l'ensemble des conventions a été engagé fin 2022 tant sur le volet « appels à projets régionaux » que sur le volet « Ademe ».

La consommation des CP se fera jusqu'en 2025 :

- Par nature, les opérations d'aménagement sont soumises à des aléas (travaux de démolition ou de dépollution plus importants que prévus donnant lieu à des surcoûts, marchés de travaux ou d'études infructueux, réinstallation d'espèces protégées...) ayant pour conséquence un retard dans leur réalisation ;
- La conjoncture économique de 2023 a eu un impact sur ces projets : secteur de la construction en difficulté, cession de charges foncières qui ne se font pas notamment pour des opérations comprenant du logement.

On constate un « effet ciseaux » avec la hausse des taux d'intérêt qui tarit la demande et la hausse des coûts de construction qui renchérit l'offre ou qui conduit à des consultations infructueuses et donc à des retards. Ce contexte économique défavorable a particulièrement pesé sur les projets financés dans le cadre du plan de relance dont l'équilibre économique n'a pu être trouvé que grâce à la mobilisation de la subvention du fonds friches.

Cependant, la dynamique des projets est bien présente et l'ensemble du réseau d'acteurs demeure pleinement engagé afin que les projets respectent le calendrier fixé par le Plan de Relance.

Aide à la relance de la construction durable : 5,1 M€ de CP en 2023

L'aide à la relance de la construction durable dotée initialement de 350 M€ de crédits (350 M€ en AE ouverts dès 2021 et 175 M€ en CP ouverts en 2021 et en 2022) a fait l'objet de redéploiements -33 M€ en 2021 au bénéfice d'autres mesures du Plan France Relance, puis en 2022, +10 M€ pour renforcer les contrats de relance du logement à engager encadrant l'aide octroyée au titre de 2022 et -40 M€ suite aux prévisions de sous-exécution.

En 2022, le dispositif d'aide a évolué vers un dispositif contractuel recentré sur les territoires tendus où les besoins en logement sont importants. Ainsi, 182 contrats de relance du logement ont été signés par les préfets de département pour 185 M€ d'aide prévisionnelle, engageant plus de 1 070 communes dans des objectifs ambitieux de production de logements pour un total de 169 000 logements dont près de 126 000 éligibles à l'aide au regard du critère de densité minimale fixé à 0,8. Pour atténuer l'effet de seuil lié à la perte de l'aide en cas de non atteinte de l'objectif contractualisé, un assouplissement du dispositif a été opéré en toute fin d'année 2022 : les communes ayant atteint au moins 85 % de l'objectif ont pu bénéficier d'une aide minorée en 2023.

L'année 2023 a été consacrée au paiement des aides des communes ayant atteint au moins 85 % de leur objectif pour un total de 4,7 M€ et au paiement des aides pour les quelques communes ayant atteint 100 % de leur objectif dont l'aide n'avait pu être versée avant la fin 2022 (0,4 M€). Des aides restent à payer en 2024 au profit d'une commune du Puy-de-Dôme et de 5 communes mahoraises pour un total de l'ordre de 94 k€.

Les DDT ont procédé tout au long de l'année au désengagement des AE non mobilisées pour un total de 42,7 M€. Ces AE non mobilisées correspondent aux engagements pris dans le cadre des contrats de relance pour des objectifs en nombre de logements qui n'ont pas été atteints ou qui ne l'ont été que partiellement.

Au total, plus de 207 000 logements ont été autorisés par les maires des 1 070 communes engagées dans les contrats de relance sur la période de décompte comprise entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, soit +20 % de construction supplémentaire par rapport à l'objectif contractualisé. Sur ces 1 070 communes, 532 communes ont bénéficié de l'aide pour un montant total de 138 M€ (soit 74 % des aides prévisionnelles) et pour la construction de plus de 120 000 logements répondant au critère de densité, sur les 179 000 logements qu'elles ont autorisés.

Biodiversité sur les territoires (69 M€ de CP en 2023)

Cet axe contribue directement à la valorisation des territoires, à l'amélioration du cadre de vie des citoyens dans un contexte d'adaptation et de résilience face au changement climatique et à la création d'emplois non délocalisables puisque rattachés à des actions de territoires donnés. Les crédits correspondants sont mis en œuvre essentiellement par les opérateurs et services déconcentrés de l'État dans un but de territorialisation renforcée de l'action.

Restaurations écologiques : 44 M€ de CP en 2023

Les crédits alloués sur le programme 362 pour la restauration écologique sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données Chorus	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
<i>Restauration écologique</i>	-546 978	44 002 981	127 672 638	81 441 055
<i>Services déconcentrés</i>	-546 978	6 357 779	20 452 638	15 349 921
<i>EDF</i>	0	34 224 008	80 000 000	40 378 540
<i>Agences de l'eau</i>	0	42 239	7 900 000	7 314 939
<i>OFB</i>	0	3 378 955	19 320 000	18 397 655

- Services déconcentrés (DREAL et DEAL) : les paiements ont représenté 6,4 M€, soit 15,3 M€ depuis 2021 (75 % des paiements réalisés). Des retraits d'engagement ont par ailleurs été effectués à hauteur de 0,5 M€ liés à des projets abandonnés ou des projets dont les montants finaux ont été minorés par rapport aux prévisions initiales. Le rythme des paiements s'est fortement accéléré en 2023 par rapport à 2022. Sur 298 projets 153 projets sont engagés fin 2023, 143 sont terminés budgétairement, 2 projets sont annulés, et 210 sont clos sur le terrain. Il est à noter que la Corse est le premier service déconcentré à avoir clôturé ses projets.
- EDF : le projet, sous maîtrise d'ouvrage EDF, consiste à construire des passes à poissons sur le Rhin au niveau des centrales hydroélectriques de Rhinau et Marckolsheim. La consommation budgétaire 2023 en CP s'établit à 34,2 M€ (dont 1,25 M€ forfaitaire de compensation des surcoûts liés à la gestion de la concession) cohérente avec les 39,5 M€ de facturation annuelle estimée. Le projet n'a pas rencontré de difficultés majeures en 2023.
- Pour Rhinau : l'avancement des travaux est conforme au planning annoncé. Les travaux d'enceintes étanches sont achevés. Les structures génie-civil sont quasiment finalisées (80 % d'avancement fin 2023), la prise d'eau est terminée, les vannes piscicoles, le diaphragme et la vanne batardeau prise d'eau sont posés, les grilles piscicoles sont en cours d'installation. L'aspirateur de la turbine est également en place et bétonné, malgré quelques reprises à la suite de défauts de qualité. La turbine est également installée depuis la fin de l'année. Les quelques difficultés liées au risque géotechnique ont été soldées sans impact sur le projet. Les lots HTA et IEG-CC, communs aux deux passes à poissons, ont été attribués et les études sont en cours. Enfin, les approvisionnements pour les transformateurs et cellules ont été lancés.
- Pour Marckolsheim : le chantier principal a démarré en juin 2023. Fin 2023, les enceintes étanches sont réalisées à hauteur de 30 %. Les batardeaux de la sortie piscicole et prise d'eau usinière ainsi que des premiers supports pour le pont-canal ont été réalisés. Malgré des aléas météorologiques, le chantier, qui avait subi en 2022 un retard de 2 mois imputable à des contraintes agricoles, n'a pas enregistré en 2023 de décalage de planning supplémentaire.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
<i>Agences de l'eau</i>	-498 631	969 257	7 314 790	5 679 967
<i>OFB</i>	-871 922	4 039 813	17 900 010	16 288 251

- Agences de l'eau : 61 projets ont été financés fin 2023, dont 2 annulés et 59 projets terminés mais pour 43 d'entre eux des paiements sont encore attendus en 2024. Au 31 décembre 2023 les opérations aidées ont été financées à hauteur de 78 % et deux agences de l'eau ont terminé les paiements de l'ensemble de leurs projets. Des retraits d'engagement à hauteur de 0,5 M€ ont été effectués en 2023 dus à des projets annulés ou des projets dont le montant final est inférieur aux prévisions initiales.

Les projets concernent notamment des travaux d'aménagement ou de rétablissement de la continuité écologique sur des ruisseaux par effacement d'obstacles (effacements de déversoirs de moulins par exemple), ou de seuils, l'équipement de franchissement de centrale hydraulique, l'amélioration de passes à poissons sur des barrages, la création de mini-forêts urbaines à Abbeville, le développement de la nature en ville à Arras, ou encore la restauration de zones humides (marais). Certaines agences de l'eau ont ainsi initié des appels à projets en matière de « continuité écologique ».

- Office Français de la Biodiversité (OFB) : ce volet regroupe les programmes « Atlas de la biodiversité communale » et « MobBiodiv Restauration » mis en œuvre sous forme d'appels à projets nationaux, ainsi que le financement d'actions concernant les façades maritimes. Sur 290 projets recensés fin 2023, 3 sont annulés, et 257 sont terminés mais des paiements sont encore attendus en 2024, et 91 % de paiements ont été effectués sur les opérations portées. Enfin, 270 projets sont clos sur le terrain, néanmoins il reste encore des paiements à effectuer. Des retraits d'engagement à hauteur de 0,9 M€ ont été effectués en 2023 dus à des projets annulés ou des projets dont le montant final est d'un montant inférieur aux prévisions initiales.

Atlas de la biodiversité communale : 2 appels à projets lancés en janvier 2021 (engagements 2021) et en juillet 2021 (engagements 2022), avec un effet d'accélération réel du Plan France sur le déploiement de ce programme :

- Doublement du nombre d'ABC (180 grâce au plan de relance)
- Hausse de plus de 50 % du nombre de communes couvertes par un ABC (894 grâce au plan de relance)

MobBiodiv Restauration : 2 appels à projets lancés en janvier 2021 (engagements 2021) et en juillet 2021 (engagements 2022) – 73 dossiers retenus.

Projets de restauration écologique sur les milieux littoraux et marins : 24 dossiers retenus.

Aires protégées : 11,1 M€ de CP en 2023

Les crédits alloués sur le programme 362 pour les aires protégées sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données Chorus	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
<i>Aires protégées</i>	-306 442	11 145 384	59 704 050	45 777 035
<i>Services déconcentrés</i>	-306 442	6 565 898	21 704 050	15 863 849

- Services déconcentrés (DREAL et DEAL) : en 2023, 6,6 M€ de CP payés, soit 15,9 M€ en cumulé depuis 2021, 73 % des paiements ayant ainsi été effectués. Les retraits d'engagement représentent 0,3 M€ en 2023. Sur 351 projets recensés fin 2023, 3 sont annulés, 233 sont terminés mais pour 186 d'entre eux des paiements sont encore attendus en 2024.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
<i>Parcs nationaux</i>	564 820	6 488 733	18 913 707	16 157 917
<i>OFB</i>	-259 363	5 858 813	17 727 898	16 170 959

- OFB : Sur 113 projets recensés fin 2023, 99 sont terminés, avec 91 % de paiements effectués sur les opérations portées. Des retraits d'engagement à hauteur de 0,3 M€ ont eu lieu en 2023. Les projets ont été menés dans les aires protégées gérées par l'OFB : Parcs naturels marins, sanctuaire Agoa, réserve naturelle nationale (RNN), réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS) et réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS) pour des projets concernant des travaux (ouverture et entretien de milieux et d'habitats, aménagements, etc.) et la mise en œuvre des plans de gestion.

NB : Certains projets ont été répartis par département pour les besoins de l'outil de suivi interne, ce qui explique le décalage entre le chiffre ci-dessus et le chiffre du tableau ci-dessous, qui représente le nombre total de projets quel que soit sa répartition territoriale :

	Nombre de projets
Parcs naturels marins	84
Sanctuaire Agoa	1
Réserves	30
Total	115

- **Parcs nationaux :** Sur 201 projets recensés fin 2023, 2 projets sont annulés, 125 sont terminés mais pour 105 d'entre eux des paiements sont encore attendus en 2024. Et 85 % de paiements effectués sur les opérations portées. Sur la période cumulée 2021-2023, les consommations totales s'élèvent à 18,9 M€ en AE (soit quasiment 100 % de l'enveloppe totale) et 16,1 M€ en CP (environ 85 % de l'enveloppe). En 2023 comme en 2022, la poursuite des actions menées dans le cadre du plan de relance a constitué un axe de travail prioritaire pour les parcs nationaux, mobilisant très fortement les équipes, à travers 101 projets au total : travaux sur des refuges et des maisons de parcs, réhabilitation et aménagements de sentiers, nombreux aménagements pour l'accueil du public, projets de restauration écologique et de protection du patrimoine... À la fin de l'année 2023, seul le parc national de la Réunion n'avait pas consommé l'intégralité de ses AE (exécution de 97 % des AE). Les écarts de consommations en AE et CP entre les parcs s'expliquent par le fait que ces 11 établissements publics ont été confrontés à des aléas très différents. Par exemple, le parc amazonien de Guyane est confronté à des problèmes d'accessibilité des chantiers en pirogue qui engendrent des retards d'approvisionnement. Le parc national des Cévennes, quant à lui, est confronté à la difficulté de trouver des entrepreneurs localisés sur un territoire très rural. Enfin, certaines opérations nécessitant le lancement d'appels à projet (une minorité parmi les projets des parcs nationaux) ont été plus longues à mettre en œuvre.

Protection du littoral : 10 M€ de CP en 2023

Les crédits alloués sur le programme 362 pour la protection du littoral sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données Chorus	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
<i>Protection du littoral</i>	0	10 017 086	29 997 669	27 267 086
CELRL	0	9 625 000	25 000 000	24 000 000
CEREMA	0	392 086	4 997 669	3 267 086

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
CELRL	1 133 926	8 567 010	25 000 000	20 941 713
CEREMA	-213 707	785 151	4 780 027	2 323 161

CELRL (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres) : 75 opérations ont été mises en place par le Conservatoire du littoral. Les projets retenus concernent les politiques publiques suivantes :

- Biodiversité (40 projets)
- Cycle de l'eau (12 projets)
- Agroécologie (9 projets)
- Adaptation au changement climatique (11 projets)
- Amélioration paysagère (31 projets)
- Accueil du public (78 projets, dont 23 portants sur le sentier du littoral)

- Restauration du patrimoine bâti (30 projets)
- Pédagogie à l'environnement (19 projets).

Le total des projets ventilés par thématiques n'est pas équivalent au nombre total de projets car des projets peuvent élarger sur plusieurs thématiques.

61 projets sont achevés fin 2023 soit 81 % des actions. 100 sites du CELRL sont concernés sur l'ensemble des façades littorales.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Plan de Relance, le Conservatoire en qualité de maître d'ouvrage est soumis, d'une part, à la hausse du coût des matières premières et à la disponibilité limitée des équipes de maîtrise d'œuvre et des entreprises de travaux publics et, d'autre part, aux délais des procédures administratives d'autorisation. Certains projets ont donc pris du retard sur les plan budgétaire et calendaire. Des événements climatiques comme des tempêtes fin 2023 ont par ailleurs retardé la finalisation des travaux en fin d'année, entraînant ainsi le report de la clôture de 14 opérations sur 2024.

- Le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), chargé de sélectionner et de financer des projets consistant à ouvrir et à aménager le sentier du littoral en métropole et en Outre-Mer, dans le cadre de l'opération « France vue sur mer – Sentier du littoral ». L'objectif d'assurer la continuité du sentier littoral et les accès aux rivages a été atteint. 578,7 Km de sentiers ont été traités par l'opération. Le rythme de décaissement des CP suit le rythme d'avancement de réalisation des travaux par les collectivités ou leurs groupements. Sur 68 projets recensés fin 2023, 1 projet a été annulé et 27 sont terminés mais pour 18 d'entre eux des paiements sont encore attendus en 2024, et 50 % des crédits de paiement décaissés.

Renforcement barrages : 2 M€ de CP en 2023

13 barrages gérés par l'État ou ses établissements publics ont été identifiés pour des travaux de renforcement de la sécurité à court terme. Une opération n'a pas pu être engagée conformément au prévisionnel et une autre n'a pas pu être menée à son terme. Si certains travaux ont débuté en 2021, la majorité des travaux a commencé en 2022 après une phase d'étude et de sélection des entreprises qui a pris plus de temps qu'initialement envisagé. L'ensemble des opérations sont finalisé en 2023, à l'exception du projet de restauration du Grand Canal du château de Fontainebleau dont un aléa technique nécessite un décalage de planning, les décaissements ont été réalisés sur cette opération. L'intégralité des crédits d'engagement a été consommé.

Abris de survie en Polynésie française : 1,9 M€ de CP en 2023

Une convention entre l'État et la collectivité de Polynésie française a été signée dans l'objectif de construire ou rénover au moins 17 abris anticycloniques entre 2021 et 2025 (financement à part égale entre l'État et la collectivité de Polynésie). La part de l'État a été financée en partie sur le BOP 362 (engagement à hauteur de 5,5 M€ en 2021 et de 4 M€ en 2022). Les opérations comprennent des études et des travaux. Les paiements sont réalisés au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Risque sismique outre-mer (4,6 M€ de CP en 2023)

Depuis 2021, les deux opérations concernant les bâtiments de la préfecture en Guadeloupe ont été engagées pour 13,2 M€ (AE) au total et ont donné lieu à l'utilisation de 6,8 M€ de CP au total. En Martinique, les opérations ont été engagées à hauteur de 6,7 M€ d'AE au total, pour une consommation de 4,6 M€ de CP. Les opérations donnent lieu à une consommation de crédits de paiement au fur et à mesure de l'exécution des actions (études et travaux). A titre d'exemple, les différentes opérations relatives à la gendarmerie de Martinique ont été achevées.

Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement (22,3 M€ de CP en 2023)

Modernisation des réseaux / Hygiénisation des boues (métropole) : 20,9 M€ de CP en 2023

Les crédits alloués sur le programme 362 pour la modernisation des réseaux d'eau en métropole sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Données Chorus	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
Modernisation des réseaux d'eau en métropole - Agences de l'eau	0	20 935 344	248 437 800	185 720 589

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
Modernisation des réseaux d'eau en métropole - Agences de l'eau (hors intérimaires)	-7 752 431	44 842 512	237 558 304	170 605 827
Agences de l'eau (intérimaires)	-165 328	634 518	2 096 468	2 016 705

Cette mesure vise à soutenir la modernisation des réseaux d'eau potable, la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées, la rénovation des réseaux d'assainissement et la déconnexion des rejets d'eau pluviale des réseaux d'assainissement et leur infiltration à la source.

Fin 2023, sur les 840 projets recensés, 16 projets sont annulés et 641 projets sont terminés. De nombreux projets ont été soldés à la baisse, entraînant ainsi des retraits d'engagement de l'ordre de 7,8 M€. 1855,14 km de réseau sont ainsi soutenus en métropole.

Plan Eau Outre-mer : 1,4 M€ de CP en 2023

Les crédits alloués sur le programme 362 pour le plan Eau-DOM dans Chorus sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données Chorus	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
Plan Eau-DOM	-39 093	1 425 601	49 791 285	35 095 439
Services déconcentrés	-39 093	1 425 601	2 791 285	2 195 439
OFB	0	0	47 000 000	32 900 000

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs (hors intérimaires)	AE exécutées au 31/12/2023	CP exécutés au 31/12/2023	Cumul AE exécutées 2021-2023	Cumul CP exécutés 2021-2023
Modernisation des réseaux d'eau en outre-mer OFB	-925 591	7 749 115	45 368 409	23 711 719
OFB (intérimaires)	0	284 712	1 206 198	868 969

- Services déconcentrés (DEAL) : Les services déconcentrés financent essentiellement des études et également des opérations de lutte contre les déperditions d'eau, la remise en état des unités de potabilisation dans les écoles du cirque de Mafate et l'amélioration de la qualité de l'eau. Les 35 projets recensés fin 2023 sont terminés.
- OFB (Office français de la biodiversité) : Ce volet concerne le soutien financier apporté aux investissements des collectivités territoriales pour la réalisation, l'extension ou la réhabilitation des infrastructures d'eau et d'assainissement en outre-mer (hors pays et territoires d'outre-mer). Sur 37 projets recensés fin 2023, 15 sont terminés. Ainsi, 67,57Km de réseaux sont soutenus dans les DOM.

Une mise en œuvre sous forme de subventions à des projets d'infrastructures d'eau et d'assainissement en outre-mer, s'inscrivent dans le cadre du Plan eau DOM, avec **37 projets soutenus** dans les DROM (24 projets d'alimentation en eau potable et 13 projets d'assainissement).

En M€ (cumul 2021-2022)	Nombre de projets
Guadeloupe	3
Guyane	11
La Réunion	9
Martinique	6
Mayotte	7
Saint-Martin	1
Total	37

ACTION

03 – Décarbonation de l'industrie

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Décarbonation de l'industrie		3 400	0 3 400		288 000 000 147 834 578	288 000 000 147 834 578

Alors que les activités industrielles représentent près de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en France, les mesures portées par cette action visent à faire évoluer les modes de production vers un modèle compétitif bas carbone compatible avec l'objectif national et européen de neutralité carbone en 2050. Elles doivent permettre de faire de la transition énergétique un levier de performance de l'industrie française à moyen terme par l'investissement, tout en renforçant la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la France.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement				8 277 010
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				8 277 010
Titre 5 : Dépenses d'investissement		3 400		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		3 400		
Titre 6 : Dépenses d'intervention			288 000 000	139 557 567
Transferts aux entreprises			288 000 000	139 557 567
Total		3 400	288 000 000	147 834 578

Soutien à l'efficacité énergétique et à l'adaptation des procédés des entreprises industrielles (117,64 M€ en CP)

Afin de réduire significativement les émissions directes de gaz à effet de serre de l'industrie, ce volet vise à soutenir les investissements dans des procédés de fabrication moins émetteurs (par exemple par l'électrification de procédés utilisant actuellement des énergies fossiles, ou *via* des opérations d'efficacité énergétique et de valorisation de chaleur fatale). Il cible le soutien à l'efficacité énergétique et à l'adaptation des procédés pour :

- Des projets de grande taille (plus de 3 M€) dont la gestion est assurée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). La consommation au titre de ce dispositif s'est élevée à 98,82 M€ en CP correspondant aux versements intermédiaires des aides aux lauréats et 6,07 M€ en CP au titre des frais de gestion. Le nombre de bénéficiaires total pour ce dispositif s'élève à 132 lauréats ;
- Des projets de petite taille (moins de 3 M€) sous la forme d'une aide de guichet à l'investissement, dont la gestion est assurée par l'Agence de services et de paiement (ASP). La consommation au titre de ce guichet s'est élevée à 12,11 M€ en CP correspondant aux versements intermédiaires des aides aux lauréats et 0,62 M€ en CP au titre des frais de gestion. Le nombre de bénéficiaires total pour ce guichet s'élève à 1 038 lauréats.

Soutien à la chaleur bas-carbone des entreprises industrielles (30,18 M€ en CP)

Pour encourager le développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique des entreprises industrielles, un volet est dédié au soutien à des projets d'installation de chaudières biomasse, *via* des aides à l'investissement et au fonctionnement. Cette mesure permet ainsi de favoriser l'utilisation par l'industrie de chaleur issue de la biomasse, en substitution à de la chaleur issue d'énergies fossiles. La consommation au titre de ce guichet s'est élevée à 28,61 M€ en CP au titre de la subvention et 1,57 M€ en CP au titre des frais de gestion. Le nombre de bénéficiaires au titre de ce dispositif s'élève à 72 lauréats.

ACTION

04 – Économie circulaire et circuits courts

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Économie circulaire et circuits courts			0 0		100 000 000	100 000 000 0

Dans la continuité de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, le plan de relance a prévu en LFI 2021 une enveloppe de 504 M€ pour accélérer le développement d'un modèle de production et de consommation circulaires visant à limiter la production de déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Ces crédits sont venus renforcer, en 2021 et 2022, les moyens mis en œuvre dans le cadre du fonds « économie circulaire et déchets » de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention			100 000 000	
Transferts aux entreprises			100 000 000	
Total			100 000 000	

Économie circulaire et circuits courts : aucun décaissement de l'État

L'objectif des dispositifs d'aide mis en œuvre par l'ADEME est de réduire la production de déchets et la mise en enfouissement, augmenter la performance environnementale des produits, limiter le gaspillage de ressources, accompagner la réduction de l'utilisation du plastique (notamment à usage unique), favoriser la régénération et l'incorporation de plastique recyclé et accélérer le développement du réemploi.

Les 504 M€ alloués en 2021 et 2022 à l'action 4 se répartissent sur deux volets :

Investissement dans le recyclage et le réemploi (dont accompagnement filière plastique)

Le plan de relance a prévu une enveloppe de 223 M€ en LFI 2021 pour accélérer le réemploi, la réutilisation et la réduction de l'utilisation du plastique en favorisant la régénération et l'incorporation de matières plastiques recyclées dans de nouveaux produits ainsi que la substitution de plastiques à usage unique et en soutenant les actions de réemploi et de réutilisation.

L'intégralité des dispositifs d'aide de l'ADEME pour ce volet est déployée :

- Le fonds de soutien de l'État à la vente de matières plastiques issues du recyclage, ouvert par anticipation en 2020 et clôturé fin 2020, a retenu 60 lauréats pour 16 M€ d'aides (ce dispositif a été imputé sur l'action 3 « Décarbonation de l'industrie » pour des raisons pratiques de mise en œuvre dès 2020) ;
- Un plan d'accompagnement de la filière plastique pour mener à bien la transition a en outre été mis en place, opéré par BPI France. Un total de 3,5 M€ d'AE a ainsi été engagé en 2021 et 2022 ;
- Le dispositif d'aide à la réparation, au réemploi et à la réutilisation pour les produits autres que les emballages en matières plastiques a été ouvert en mars 2021 et connaît un fort succès auprès de l'économie sociale et solidaire (ESS), des collectivités mais aussi des entreprises innovantes du secteur. 325 projets ont été engagés pour près de 27 M€ sur 2021-2022 ;
- Le dispositif d'aide au réemploi, à la réduction et à la substitution d'emballages en matières plastiques est en croissance, après un démarrage assez lent : plus de 500 projets ont été engagés pour 37 M€ sur 2021-2022 ;
- Le dispositif « Objectif Recyclage PLASTiques » (Orplast) est dynamique, avec 357 projets engagés pour plus de 124 M€ sur 2021-2022 ;
- Enfin, sur le dispositif « traçabilité bâtiment », 1,9 M€ ont été engagés en 2021-2022, consommant ainsi la totalité de l'enveloppe.

Les décaissements en 2023 ont majoritairement été réalisés vers les bénéficiaires des programmes ORPLAST ainsi que du réemploi, de la réparation et de la substitution des plastiques, le tout pour 12,4 M€ engagés en 2023.

Modernisation des centres de tri/recyclage et valorisation des déchets

Le plan de relance a prévu une enveloppe de 274 M€ pour accompagner la modernisation des centres de tri publics et privés, le développement de la valorisation des biodéchets en biogaz renouvelable ou en matière fertilisante de qualité et l'accélération de la production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération (CSR), déchets non recyclables préparés pour la valorisation énergétique.

Les dispositifs d'aide de l'Ademe pour ce volet ont été déployés début 2021 :

- Les dispositifs concernant la modernisation des centres de tri et déploiement du tri sélectif sur la voie publique : plus de 190 dossiers sont engagés pour un montant d'aide proche de 86 M€ ;
- Le soutien aux installations de production d'énergie à partir de CSR a été intensifié : 9 dossiers sont engagés pour un montant d'aide de 48 M€ ;
- Le dispositif de soutien à la collecte et à la valorisation des biodéchets est ouvert pour les collectivités et les entreprises. Plus de 530 dossiers sont engagés pour un montant d'aide de plus de 97 M€ ;
- Soutien au développement de banaliseurs pour le traitement des DASRI : 22 dossiers ont été engagés pour 6 M€.

ACTION**05 – Transition agricole**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Transition agricole		31 185	0 31 185		206 000 000 98 677 357	206 000 000 98 677 357

L'action Transition agricole du plan de relance vise à accélérer la transformation industrielle, sanitaire et écologique de l'agriculture et de l'alimentation. Elle se décline en trois axes :

- consolider et renforcer l'indépendance et la souveraineté alimentaire françaises ;
- accélérer la transition agroécologique pour disposer d'un système agricole et alimentaire durable ;
- accompagner l'adaptation de l'agriculture et de la forêt françaises aux conséquences du changement climatique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-16 619	3 000 000	364 255
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-6 008	3 000 000	205 272
Subventions pour charges de service public		-10 611		158 983
Titre 6 : Dépenses d'intervention		47 804	203 000 000	98 313 101
Transferts aux entreprises		-570 864	203 000 000	67 740 647
Transferts aux collectivités territoriales		79 415		10 661 849
Transferts aux autres collectivités		539 252		19 910 606
Total		31 185	206 000 000	98 677 357

L'action Transition agricole, dont la consommation totale s'élève en 2023 à 98,7 M€ en CP, a été caractérisée en 2023 par une importante sous-consommation par rapport aux crédits prévus en loi de finances initiale. Les dispositifs principalement financés en 2023 par l'action Transition agricole sont le plan « protéines », les investissements forestiers, et le financement de la pêche et de l'alimentation durable.

ACTION**06 – Mer**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Mer		1 773 491	0 1 773 491		76 780 000 57 780 986	76 780 000 57 780 986

L'action Mer vise à soutenir le développement de solutions vertueuses dans l'ensemble des dimensions du développement durable en matière de pêche et culture marine ainsi que d'infrastructures et d'équipements portuaires. Les ports, maillon clé de la logistique et de l'offre touristique et des territoires où ils sont implantés, doivent en effet poursuivre et intensifier leur action résolue et ambitieuse en matière d'exemplarité environnementale. Cette action a également vocation à accompagner la modernisation de la flotte de navires des affaires maritimes. Concernant la pêche et l'aquaculture, la vocation première des crédits mobilisés sera d'apporter des financements à des projets permettant de renforcer la performance environnementale et sociale du secteur, tout en renforçant sa résilience économique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 656 988		387 397
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 656 988		381 050
Subventions pour charges de service public				6 347
Titre 5 : Dépenses d'investissement		116 503	9 834 000	4 617 127
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		116 503	9 834 000	4 617 127
Titre 6 : Dépenses d'intervention			66 946 000	52 776 462
Transferts aux entreprises			43 997 250	26 300 000
Transferts aux collectivités territoriales			1 375	19 166
Transferts aux autres collectivités			22 947 375	26 457 297
Total		1 773 491	76 780 000	57 780 986

Verdissement des ports et de la flotte (30,8 M€ en CP)Verdissement des ports : 25,9 M€ de CP

Le P362 verse des subventions à l'AFITF pour financer les mesures liées aux transports. Les 175 M€ d'AE prévues pour le verdissement des ports sur le P362 ont été versées à l'AFITF en 2021. En 2023, l'AFITF a financé ces mesures à hauteur de 33 M€ de CP sur le même périmètre.

Verdissement de la flotte des affaires maritimes : 0,1 M€ d'AE et 4,9 M€ de CP

Les crédits Relance (25 M€) ont permis l'acquisition d'un baliseur côtier à destination de Brest (5 M€) et d'un baliseur océanique (20 M€ hors cofinancement du programme 205). Ces acquisitions ont été respectivement engagées en 2021 et 2022.

En 2023, les dépenses exécutées à ce titre se sont élevées à 0,1 M€ en AE (avenant, actualisation et intérêts moratoires) et à 4,7 M€ en CP (1,1 M€ pour le baliseur côtier et 3,6 M€ pour le baliseur océanique).

Des paiements à hauteur de 0,2 M€ ont également été imputés sur cette ligne de dépense pour la communication et pour la promotion des métiers de la mer dont les engagements ont été pris lors des exercices précédents (ressource complémentaire en provenance du volet relance « Agriculture et pêche »).

Pêche et aquaculture (27,0 M€ en CP)

La consommation sur ce dispositif est en hausse par rapport à l'année précédente (18,3 M€ en CP en 2022).

ACTION

07 – Infrastructures et mobilité vertes

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Infrastructures et mobilité vertes		35 659 059	0 35 659 059		394 740 000 379 713 562	394 740 000 379 713 562

L'action Infrastructures et mobilités vertes finance des solutions de mobilité plus respectueuses de l'environnement ; elle s'inscrit dans la logique des propositions portées par la Convention Citoyenne pour le Climat. En cohérence avec les objectifs définis par la loi d'orientation des mobilités (LOM), l'action concerne à la fois les transports individuels et les transports collectifs, afin d'avoir un impact positif pour le plus grand nombre d'utilisateurs. Les mesures portées par cette action permettront de diminuer l'empreinte carbone et environnementale des transports et de développer la part modale des modes de transports non routiers (ferroviaire et vélo notamment) tout en répondant aux problématiques d'accessibilité et de desserte des territoires.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		444 528		8 205 602
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		444 528		8 205 602
Titre 5 : Dépenses d'investissement		540 521	7 000 000	11 069 538
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		540 521	7 000 000	11 069 538
Titre 6 : Dépenses d'intervention		34 674 010	387 740 000	360 438 423
Transferts aux entreprises		35 000 000	15 000 000	58 000 000
Transferts aux collectivités territoriales		-325 990	5 450 000	8 815 918
Transferts aux autres collectivités			367 290 000	293 622 505
Total		35 659 059	394 740 000	379 713 562

Ferroviaire – soutien aux petites lignes, aux trains de nuit et au fret (102,7 M€ en CP)

L'enveloppe significative prévue pour le secteur ferroviaire permet de poursuivre les démarches d'amélioration de la qualité du réseau ferroviaire et les prestations offertes à plusieurs niveaux :

- en soutenant la régénération des petites lignes (en cofinancement notamment avec les Régions dans le cadre des contrats de plan État-Région –CPER-);
- en redéveloppant l'offre des trains de nuit ;
- en assurant le développement des infrastructures multimodales de fret ferroviaire afin de renforcer sa compétitivité aux côtés des régions dans le cadre de CPER pour la période 2021-2022.

Le P362 verse des subventions à l'AFITF pour financer ces mesures. La totalité des AE a été versée en 2021 et 2022. En 2023, l'AFITF a financé ce volet ferroviaire à hauteur de 99 M€ en CP.

Mobilités du quotidien (165,8 M€ en CP)

Pour ces mesures, des subventions sont versées depuis le P362 vers l'AFITF. La totalité des AE a été versée en 2021 et 2022.

Transports en commun : 130,8 M€ de CP

Les crédits relance prévus pour les transports en commun permettent de soutenir notamment le développement d'offres dans les zones urbaines les plus denses, l'amélioration de services existants ainsi que la création de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre ou de métros. Ce financement vient ainsi compléter celui des collectivités. En 2023, l'AFITF a financé ces mesures à hauteur de 125 M€ de CP.

Plan vélo : 35,0 M€ de CP

Les financements permettent d'apporter, au plus près des besoins territoriaux, des aides financières pour le développement des infrastructures nécessaires au développement de l'usage du vélo (ces aides étant complémentaires aux financements annuels proposés par appels à projets nationaux), ainsi que pour le stationnement en gare. En 2023, l'AFITF a décaissé 35 M€ pour le Plan vélo.

Accélération des travaux d'infrastructures de transports (32,7 M€ en CP)

Ligne ferroviaire Lyon-Turin, voies navigables, voies réservées : 25,1 M€ de CP

Ces financements sont consacrés à l'accélération des travaux d'infrastructures de transport qui concernent la mise en place de voies réservées aux modes partagés (dont covoiturage) pour éviter l'autosolisme, la régénération du réseau fluvial, avec une maximisation du potentiel d'investissement par des co-financements, et la réalisation de la liaison ferroviaire entre Lyon et Turin.

En 2023, 25,1 M€ de CP ont été versés à l'AFITF depuis le P362. L'AFITF a financé ces mesures à hauteur de 13 M€.

Modernisation des CROSS : 2,6 M€ d'AE et 7,6 M€ de CP

Les crédits relance ont permis de financer l'amélioration et la modernisation des infrastructures des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (19,8 M€) et la transformation numérique de l'administration maritime (5,2 M€)

S'agissant de la modernisation des infrastructures des CROSS, les crédits relance ont permis de mener à bien des travaux pour les CROSS Étel, Antilles Guyane et Océan Indien. Ils ont également permis de financer des équipements lourds :

- Groupes électrogènes et des systèmes de communication ;
- Système intégré de surveillance de la navigation maritime ;
- Remplacement de radars (STIFF, CROSS Jobourg et Gris-Nez) ;
- Équipements numériques de communication.

À ce titre, les dépenses exécutées en 2023 se sont élevées 1,4 M€ en AE et 6,4 M€ en CP.

S’agissant de la transformation numérique, les projets phares financés dans le cadre du plan de relance sont l’espace numérique maritime (ENM) et la rénovation des données « Systèmes d’information ». À titre d’information, l’administration de la mer dispose d’une centaine d’applicatifs.

Les dépenses exécutées en 2023 sur ce volet numérique se sont élevées 1,2 M€ en AE et CP.

Bornes électriques (35 M€ en AE et 58,2 M€ en CP)

Toutes les sociétés concessionnaires d’autoroute, telles que APRR, SANEF ou VINCI, ont équipé en infrastructures de recharge les aires de service du réseau routier national dont elles sont concessionnaires. Les opérateurs de recharge sélectionnés bénéficient du financement prévu dans l’accompagnement du développement du réseau. Au total, 317 dossiers ont été déposés, représentant 2 528 points de recharge, dont 2 221 de plus de 150 kW, et environ 97,4 M€ de subventions demandées.

Les derniers versements à l’ASP, hors frais de gestion, ont été effectués en 2023.

Résilience des réseaux électriques (8,8 M€ en CP)

En 2021 et 2022 ont été engagées des subventions portant sur la résilience des réseaux électriques à hauteur de 50 M€ qui portent sur 128 dossiers se répartissant ainsi :

- 26 dossiers dans la rubrique de la sécurisation des réseaux à fils nus pour un montant de 7 M€
- 11 dossiers dans la rubrique de la sécurisation des réseaux vis-à-vis des intempéries pour un montant de 10 M€
- 28 dossiers dans la rubrique de la transition énergétique / pilotage de l’éclairage public pour un montant de 17,5 M€
- 52 dossiers dans la rubrique de la transition énergétique / installations de recharge de véhicules en complément du dispositif de droit commun pour un montant de 12,8 M€.

La consommation de crédits en 2023 s’est élevée à 8,8 M€ de CP, laissant 27,4 M€ de crédits à consommer avant fin 2026. Des engagements ont été clôturés pour un montant total de 325 989,66 €.

Les travaux de sécurisation des fils nus sont bien avancés avec un résiduel de crédits de l’ordre de 15 %. Il en est de même pour les travaux de sécurisation intempéries avec un résiduel de l’ordre de 30 %.

Les opérations de transition énergétiques sont en revanche moins avancées. Les collectivités bénéficiaires disposent d’une moindre expérience dans ces domaines nouveaux et les projets par leur nature nécessitent une concertation importante avec les collectivités qui accueillent les réalisations. Par exemple : chaque site d’implantation d’une borne de recharge de véhicule électrique impose la mise à disposition d’un terrain. Néanmoins les réalisations progressent et les collectivités bénéficiaires interrogées sont confiantes sur la conduite à leur terme des réalisations de travaux et sur l’utilisation des subventions dans les délais impartis.

Verdissement du parc automobile de l’État (-0,4 M€ en AE et 2,2 M€ en CP)

Le dispositif de verdissement du parc automobile des douanes a bénéficié d’un report de crédits de 3,7 M€ en CP en 2023. En AE, la consommation apparaît négative (-0,4 M€) du fait de retraits d’AE sur des engagements juridiques de 2022, suite à la non livraison de véhicules commandés. En CP, la consommation de 2,2 M€ a permis de solder une partie des restes à payer. L’écart par rapport à la ressource disponible (-1,5 M€) s’explique de nouveau par les difficultés des fournisseurs à livrer les véhicules commandés.

Verdissement du parc automobile du ministère de l’intérieur (8,3 M€ en CP)

Une enveloppe totale de 115 M€ est consacrée par le plan de relance au verdissement du parc automobile du ministère de l’intérieur.

Le dispositif a bénéficié en 2023 de 1,2 M€ en AE et 11,2 M€ en CP issus de reports de l’exercice précédent. Sur ces crédits, 1,2 M€ en AE et 11 M€ en CP ont été effectivement mis à disposition.

La consommation 2023 s’établit à 0,5 M€ en AE et 8,3 M€ en CP.

ACTION**08 – Énergies et technologies vertes**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Énergies et technologies vertes		6 000 000	0 6 000 000		801 594 780 265 229 777	801 594 780 265 229 777

L'action Énergie et technologies vertes vise à positionner la France à la pointe des technologies de production d'hydrogène renouvelable, à soutenir les innovations au service de la transition écologique (*via* le PIA), à renforcer la compétitivité des entreprises dans la filière nucléaire tout en développant des solutions innovantes pour la gestion des déchets radioactifs et à aider les secteurs aéronautique et automobile.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement				3 800 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				3 800 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention			801 594 780	259 529 777
Transferts aux ménages				2 149 200
Transferts aux entreprises			801 594 780	254 822 177
Transferts aux autres collectivités				2 558 400
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		6 000 000		1 900 000
Dotations en fonds propres		6 000 000		1 900 000
Total		6 000 000	801 594 780	265 229 777

Stratégie hydrogène - appels à projets (aucun décaissement)

Les aides portent sur les investissements et les équipements permettant le déploiement, dans les territoires, de l'usage de l'hydrogène décarboné pour l'industrie et la mobilité. Le relevé de l'appel à projets d'écosystèmes territoriaux hydrogène de septembre 2021 a eu un grand succès et les dossiers ont fait l'objet d'une forte sélection avant leur mise en instruction. La totalité des crédits plan de relance a été engagée en 2021 et 2022. Certains projets se décalent dans le temps et 10 M€ ont été versés fin 2023 sur les 75 M€ engagés.

Multi recyclage (6 M€ en AE et 1,9 M€ en CP)

L'actuelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) maintient la stratégie de traitement-recyclage du combustible jusqu'à l'horizon des années 2040. Dans ce contexte, le Gouvernement a demandé aux industriels d'engager des actions de recherche et développement (R&D) nécessaires à l'approfondissement de la faisabilité industrielle des solutions de multi-recyclage du combustible dans les réacteurs à eau sous pression de troisième génération, en tant que solution transitoire dans l'attente de la fermeture aboutie du cycle à l'aide de réacteurs de quatrième génération. Les différents acteurs de la filière nucléaire (CEA, EDF, FRAMATOME et Orano) ont engagé un projet de multi recyclage en réacteur à eau pressurisé (MRREP) à cet effet.

Le soutien de l'État au projet MRREP a été inscrit à l'avenant au contrat stratégique de la filière nucléaire signé en avril 2021. Initialement prévu dans le cadre du plan France Relance, il a été transféré du champ du 4^e programme d'investissements d'avenir (PIA4) vers celui du plan France 2030.

À la fin de l'année 2020, Orano, EDF et Framatome, ont déposé auprès de Bpifrance un dossier de demande d'aide pour le projet MRREP, pour un montant de 19 M€.

La contribution du CEA, également partenaire du projet MRREP, évaluée à 6 M€ a été engagée en 2023 et vient s'ajouter aux 19 M€ du dossier déposé auprès de BPI France. Cette contribution est financée par le programme 362 par l'intermédiaire du versement d'une subvention au CEA.

La chronique de dépenses, incluant l'ensemble des coûts, pour réaliser le programme de R&D du projet MRREP conduit à un décaissement des crédits de 2023 à 2026 répartis comme suit :

Année	2023	2024	2025	2026	Total
Aide (k€)	1 900	1 750	1 600	750	6 000
Cumul (k€)	1 900	3 650	5 250	6 000	

Au sein du projet MRREP, le CEA doit intervenir majoritairement sur les simulations de scénarios industriels, les éléments techniques de gestion des matières mises en œuvre dans différentes options de multi-recyclage et sur la R&D visant à l'adaptation des procédés actuels de traitement et de fabrication des combustibles MOX, notamment pour une augmentation de la cadence des futures installations. Dans une moindre mesure, le CEA apporte, d'une part, sa contribution dans le développement de nouveaux combustibles et d'étude de leur comportement et, d'autre part, son expertise dans le domaine des irradiations expérimentales.

Usine du futur (1,5 M€ en CP)

Les projets soutenus par ce dispositif visent à améliorer la compétitivité des entreprises en leur permettant de lever un certain nombre de verrous auxquels elles sont confrontées ou d'optimiser leurs processus : utilisation de l'intelligence artificielle en soutien au diagnostic, optimisation des interventions de maintenance, lutte contre l'obsolescence, traçabilité. Un total de 55 M€ d'AE a été ouvert en 2021 pour le lancement d'appels à projets adressés aux filières industrielles en 2020, dont plusieurs relèves ont eu lieu en 2020 et 2021.

La gestion de ce dispositif est confiée à la Direction générale des entreprises (DGE), dans le cadre d'une convention de délégation de gestion entre le RBOP Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) et le RUO DGE.

En 2021, 11,7 M€ en CP ont été consommés, 12,3 M€ en CP en 2022 et 1,48 M€ en CP en 2023. Le rythme de décaissement prévisionnel jusqu'en 2026 est le suivant :

- 2024 : 10 M€ ;
- 2025 : 10,9 M€ ;
- 2026 : 8,6 M€.

Stratégie hydrogène - projets européens (162,77 M€ en CP)

Le projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) hydrogène permet sous régime notifié d'aide d'État de financer la part des dépenses des industriels relatives à des travaux de recherche et de développement, à des premiers déploiements industriels et à des projets d'infrastructures énergétiques. Six projets lauréats sont financés en totalité par le plan de Relance et un projet est co-financé par le plan France 2030. Le dispositif a été doté de 1 275 M€ en AE (engagés en 2021). Il se déploiera jusqu'en 2036. La consommation 2023 s'élève à 162,77 M€ et correspond aux versements intermédiaires des aides aux lauréats (158,97 M€ en CP) ainsi qu'au paiement des frais de gestion à l'opérateur (3,8 M€ en CP).

Soutien à la modernisation industrielle et renforcement des compétences de la filière nucléaire (15,71 M€ en CP)

Cette action de soutien à la modernisation industrielle et au renforcement des compétences dans la filière nucléaire comprend les axes suivants :

- d'une part, le soutien à la modernisation industrielle des entreprises de la filière nucléaire et le soutien à des projets de relocalisation (70 M€ en AE engagées en 2021). Certaines entreprises fournisseurs d'EDF ont besoin de moderniser leur outil de production pour continuer à fournir les pièces nécessaires à l'exploitation du parc existant ou pour le développement des différents projets de construction de la filière. La filière offre aussi, comme d'autres, des opportunités de relocalisation qui font l'objet d'un accompagnement. Cette mesure a été intégrée au sein de l'appel à projets (AAP) « Plan de relance pour l'industrie – Secteurs stratégiques » opéré par Bpifrance et soutient soixante-sept projets lauréats ;
- d'autre part, le développement et renforcement des compétences de la filière nucléaire (27,57 M€ en AE engagées en 2021). Il s'agit de soutenir les initiatives de formation et d'excellence de la filière dans les métiers critiques, comme le soudage. Cette action permet de préserver les gestes techniques nécessaires à la bonne exploitation des installations nucléaires et de poursuivre les efforts de reconstitution et de développement des compétences des entreprises de la filière. Cette mesure a fait notamment l'objet d'un AAP « Renforcement des compétences de la filière nucléaire » opéré par Bpifrance. Par ailleurs, un dispositif de bourse d'études au mérite, pour des jeunes en formation initiale (BTS, BAC Pro et CAP), déployé par l'association de la filière nucléaire « Université des métiers du nucléaire (UMN) », complète ce volet (2,43 M€ en AE engagées en 2022).

La consommation constatée en 2023 s'élève à 15,71 M€ en CP et correspond d'une part (13,56 M€ en CP) aux versements intermédiaires des aides au titre des AAP « Plan de relance pour l'industrie - Secteurs stratégiques » et « Renforcement des compétences de la filière nucléaire » et d'autre part (2,14 M€ en CP) à la mise en œuvre du dispositif de bourses d'étude nucléaire à destination de 200 élèves au sein de 26 lycées à travers la France au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Plans de soutien aéronautique (35,66 M€ en CP) et automobile (47,68 M€ en CP)

La consommation constatée en 2023, correspond aux versements intermédiaires conformément aux contrats de subventionnements intervenus au titre des deux dispositifs « Automobile » (35,66 M€ en CP) et « Aéronautique » (47,68 M€ en CP).

ACTION

09 – Dotation régionale d'investissement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Dotation régionale d'investissement		-4 715 782	0		183 300 000 117 230 502	183 300 000 117 230 502

La loi de finances pour 2023 a ouvert 183,3 M€ en crédits de paiement (CP) au titre de l'action 09 « Dotation régionale d'investissement » (DRI). Aucun engagement nouveau n'a été mis en œuvre en 2023 au titre de la DRI, le taux d'exécution des AE étant de 100 % au 31 décembre 2022.

S'agissant des CP, un report de crédits à hauteur de 80 368 661,78 € a porté le montant total de crédits disponibles à 263 668 661,78 € en CP.

Cette enveloppe, dédiée aux régions, permet à ces dernières d'engager notamment un plan conséquent de rénovation énergétique des bâtiments publics et d'accélérer le développement des mobilités douces et des transports publics.

L'exercice 2023 s'est clôturé avec un engagement négatif de 4,7 M€ d'AE. Cette consommation négative s'explique par des retraits d'engagement correspondant à un recyclage de crédits antérieurs à l'exercice 2023 qui nécessitent un retraitement. S'agissant des CP, le montant consommé en 2023 s'élève à 117 230 502 € et représente 44 % de l'enveloppe de CP programmée pour l'exercice 2023.

Le décalage des consommations de CP pour la DRI 2023 résulte de plusieurs facteurs. Il s'explique principalement par le contexte économique et en particulier les difficultés d'approvisionnement en matériaux de construction.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-4 715 782	183 300 000	117 230 502
Transferts aux entreprises		-456 117		10 475 247
Transferts aux collectivités territoriales		-4 259 664	183 300 000	104 453 533
Transferts aux autres collectivités				2 301 723
Total		-4 715 782	183 300 000	117 230 502

La DRI porte uniquement des dépenses d'intervention. S'agissant des transferts aux entreprises et aux collectivités, leur montant négatif s'explique par des retraits d'engagement correspondant à un recyclage de crédits antérieurs à l'exercice 2023 qui nécessitent un retraitement.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime (P205)		185 000				
Transferts		185 000				
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	737 663 812	503 820 678			35 000 000	97 912 422
Transferts	737 663 812	503 820 678			35 000 000	97 912 422
FranceAgriMer (P149)	225 249 178	347 480 635				54 975 000
Transferts	225 249 178	347 480 635				54 975 000
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)	5 243 000	1 743 000				3 000 000
Transferts	5 243 000	1 743 000				3 000 000
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)		4 200				
Transferts		4 200				
ONF - Office national des forêts (P149)	30 691 936	27 656 865				546 667
Transferts	30 691 936	27 656 865				546 667
Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)	654 200	654 200				
Dotations en fonds propres	654 200	654 200				
Musée du Louvre (P175)		4 149 216				2 964 813
Dotations en fonds propres		4 149 216				2 964 813
CND - Centre national de la danse (P131)		452 399				
Dotations en fonds propres		452 399				
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	2 200 000	2 689 306				
Dotations en fonds propres		2 029 306				
Transferts	2 200 000	660 000				
CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)	0	952 509				
Dotations en fonds propres	0	952 509				
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)		2 276 296				
Dotations en fonds propres		2 276 296				
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	1 822	9 715 416				
Dotations en fonds propres	1 822	9 715 416				
Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)	0	7 163 124				
Dotations en fonds propres	0	7 163 124				
AFITF - Agence de financement des infrastructures de transport de France (P203)	404 000 000	572 400 000				319 552 505
Transferts	404 000 000	572 400 000				319 552 505
Météo-France (P159)		1 150 600				
Dotations en fonds propres		1 150 600				
Agences de l'eau (P113)	1 500 000	109 325 501				21 786 462
Dotations en fonds propres		1 121 000				531 525
Transferts	1 500 000	108 204 501				21 254 937

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	10 128 496	8 125 000				9 696 609
Transferts	10 128 496	8 125 000				9 696 609
OFB - Office français de la biodiversité (P113)	24 266 275	39 318 700				5 989 955
Dotations en fonds propres	3 266 000	655 000				2 611 000
Transferts	21 000 275	38 663 700				3 378 955
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)		7 000 000				
Transferts		7 000 000				
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	645 381 809	321 066 430				132 445 145
Transferts	645 381 809	321 066 430				132 445 145
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)		1 148 827				
Dotations en fonds propres		1 148 827				
Parcs nationaux (P113)	8 636 363	8 636 364				4 199 632
Subventions pour charges de service public						131 483
Transferts	8 636 363	8 636 364				4 068 149
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	2 843 669	2 455 000				392 086
Transferts	2 843 669	2 455 000				392 086
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)		1 795 410				
Dotations en fonds propres		1 795 410				
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)		3 405 726				
Dotations en fonds propres		3 405 726				
Réseau Canopé (P214)	20 000					6 000
Transferts	20 000					6 000
Universités et assimilés (P150)	1 882 346	249 904 773				187 482 095
Dotations en fonds propres	1 889 192	248 259 876				185 290 045
Transferts	-6 846	1 644 897				2 192 050
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)		43 687 794				26 218 428
Dotations en fonds propres		43 687 794				26 218 428
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)		3 606 236				1 721 800
Dotations en fonds propres		3 606 236				1 648 420
Transferts						73 380
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)		800 372				
Dotations en fonds propres		800 372				
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	3 556 553	104 615 793				75 654 434
Dotations en fonds propres	3 556 553	104 615 793				75 654 434
Communautés d'universités et d'établissements (P150)		1 635 580				
Dotations en fonds propres		1 635 580				
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	9 000 000	25 005 266			6 000 000	11 849 072
Dotations en fonds propres	9 000 000	25 005 266			6 000 000	11 849 072
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)		837 454				164 000
Dotations en fonds propres		837 454				164 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	-509 000	6 303 105				12 000 000
Dotations en fonds propres	-509 000	6 303 105				12 000 000
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)		4 497 448				
Dotations en fonds propres		4 497 448				
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	-762 827	3 705 761				2 522 690
Dotations en fonds propres	-762 827	3 705 761				2 522 690
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)		6 024 567				2 210 453
Dotations en fonds propres		6 024 567				2 210 453
IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)		567 009				5 542 816
Dotations en fonds propres		567 009				5 542 816
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)						10 000 000
Dotations en fonds propres						10 000 000
Groupe Mines Télécom (P192)		15 117 000				4 838 000
Dotations en fonds propres		15 117 000				4 838 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	-238 800	3 088 592				1 364 237
Dotations en fonds propres	-238 800	3 088 592				1 364 237
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	8 855	8 855				
Dotations en fonds propres	8 855	8 855				
Universcience (P361)		729 000				
Dotations en fonds propres		729 000				
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)		2 000 000				3 000 000
Dotations en fonds propres		2 000 000				3 000 000
ANS - Agence nationale du sport (P219)	50 000 000	37 750 000				18 223 055
Transferts	50 000 000	37 750 000				18 223 055
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)		1 536 870				
Dotations en fonds propres		1 536 870				
Pôle emploi (P102)		5 497 359				2 463 595
Dotations en fonds propres		5 497 359				2 463 595
AFFA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	59 598	11 059 598				3 525 465
Dotations en fonds propres	59 598	11 059 598				3 525 465
ANAH - Agence nationale de l'habitat (P135)	463 800 000	865 200 000				541 000 000
Transferts	463 800 000	865 200 000				541 000 000
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)		3 275 000				6 299 130
Dotations en fonds propres		3 275 000				6 299 130
Total	2 625 277 285	3 381 223 835			41 000 000	1 569 546 567
Total des subventions pour charges de service public						131 483
Total des dotations en fonds propres	16 925 593	528 527 565			6 000 000	360 698 124
Total des transferts	2 608 351 692	2 852 696 270			35 000 000	1 208 716 960

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

Rénovation thermique des bâtiments publics

En 2023, 384 M€ de crédits de paiement ont été mis à disposition des opérateurs sous forme de subvention. Les montants mis à disposition se répartissent comme ci-dessous entre les différents opérateurs :

Étiquettes de lignes	Crédits de paiement (€)
AFPA	3 525 464,54
Agence de l'eau	531 525,00
CEA	9 949 072,48
CIRAD	164 000,00
CIUP	7 115 339,00
CNES	2 210 453,00
CNRS	12 000 000,00
CNAM	148 420,00
CROUS	75 654 434,13
CSTB	4 910 299,00
EC Lyon	3 849 550,00
École nationale supérieure de chimie de Paris	1 436 240,00
ENAC	6 299 130,00
ENSAM	677 236,40
EP Musée du Louvre	2 964 813,00
IFP	5 542 816,16
INA	9 023 124,00
INRAE	2 522 690,03
INSA	6 594 964,00
INSERM	1 364 237,49
Institut d'optique	6 566 440,00
IRD	3 000 000,00
IRSN	10 000 000,00
MINES Paris	4 000 000,00
Mines télécom	838 000,00
OFB	2 611 000,00
Pôle emploi	2 463 595,00
Polytechnique	3 332 713,00
Synchrotron Soleil	2 000 000,00
Université	192 743 380,21
Total général	384 038 936,44

À partir d'une extraction de l'outil de suivi des projets France relance au 5 janvier 2024, on constate que les opérateurs ont déclaré avoir consommé 84 % des crédits de paiement qui leur ont été alloués au 31 décembre 2023.

Opérateur	Mt du financement au P362 (€)	Mt engagé (€)	Mt dépensé à date (€)	% dépensé à date
AFPA	27 827 599	27 779 494	25 803 254	93 %
Agence de l'eau	1 979 500	2 291 470	2 073 223	90 %
CEA	39 954 414	40 544 333	37 898 288	93 %
CIRAD	1 505 604	1 505 604	1 498 804	100 %
CIUP	24 981 926	23 320 810	17 097 280	73 %
CNES	18 030 966	9 666 310	5 877 333	61 %
CNRS	29 898 680	26 620 414	22 171 761	83 %
CNAM	2 550 968	2 447 900	2 260 230	92 %
CROUS	253 969 050	250 260 470	204 457 006	82 %
CSTB	16 371 584	16 371 548	13 467 596	82 %
EC Lyon	9 743 000	9 743 000	8 099 376	83 %
ENAC	11 046 067	11 037 109	9 285 785	84 %
ENSAM	5 369 138	5 370 649	5 285 623	98 %
ENSCP	7 459 200	7 347 412	6 945 616	95 %
EP Musée du Louvre	9 644 616	10 026 012	9 249 563	92 %
IFP	8 029 440	8 029 440	7 673 962	96 %
INA	22 223 124	22 223 124	19 351 580	87 %
INP	11 318 949	11 318 951	6 691 148	59 %
INRAE	12 084 504	12 038 488	11 982 450	100 %
INSA	35 716 433	34 495 748	32 739 182	95 %
INSERM	7 728 073	6 574 439	5 895 897	90 %
IOTA (IOGS)	13 700 000	13 700 000	13 015 000	95 %
IRD	9 540 000	8 814 682	6 249 430	71 %
IRSN	21 560 000	21 479 283	10 174 507	47 %
MINES Paris	18 500 000	18 500 000	10 979 888	59 %
Mines télécom	9 148 574	9 149 391	9 044 426	99 %
OFB	3 380 000	3 313 636	1 668 697	50 %
Pôle emploi	9 844 749	9 839 433	9 839 433	100 %
Synchrotron SOLEIL	12 672 000	12 672 000	12 672 000	100 %
Université	677 556 545	666 806 473	515 692 891	77 %
Total général	1 333 334 703	1 303 287 624	1 045 141 228	84 %

PROGRAMME 363
Compétitivité

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Jean-Marc OLERON

Chef de service de la direction du budget

Responsable du programme n° 363 : Compétitivité

Outre la baisse des impôts de production, le plan « France Relance » s'appuie sur le programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance » pour soutenir et renforcer la compétitivité des entreprises sur l'ensemble du territoire et à l'international.

Les enjeux de ce programme sont les suivants :

- Accompagner les entreprises pour la localisation de leur production à forte valeur ajoutée sur le territoire français afin de créer de nouveaux emplois et de sécuriser les approvisionnements critiques de certaines chaînes de valeur d'intérêt stratégique ;
- Apporter des attentions spécifiques au secteur du spatial et à l'aéronautique ;
- Faciliter le financement des entreprises ;
- Faciliter leur accès à l'export ;
- Contribuer à la modernisation de l'État et des territoires, en particulier par une action résolue de mise à niveau numérique ;
- Soutenir le secteur culturel, facteur d'attractivité pour la France.

Le premier objectif poursuivi par le programme « Compétitivité » est le financement des entreprises, ainsi que la restauration de leur capacité d'investissement. À ce titre, l'État intervient en premier lieu en encourageant l'octroi aux entreprises françaises de prêts participatifs relance et d'obligations relance par la mobilisation de sa garantie (qui couvrira jusqu'à 30 % des pertes sur ces financements). L'État intervient également directement par l'ouverture de crédits budgétaires, à la fois par le biais d'un soutien à l'action de Bpifrance pour favoriser la prise de risque des réseaux bancaires et des fonds d'investissement dans le financement des TPE, PME ou ETI, mais aussi par le biais d'un abondement de fonds régionaux d'investissement pour renforcer le capital des PME dans les territoires (action n° 1). La pérennité des entreprises aidées fera l'objet d'un suivi à terme, au même titre que l'effet de levier sur le volume des capitaux déployés par les véhicules d'investissement garantis.

Un objectif spécifique de relocalisation de la production industrielle dans les territoires est poursuivi au titre de la souveraineté technologique et de la résilience de l'économie (action n° 2), dans la continuité d'actions engagées dès 2020. Deux leviers sont identifiés au soutien direct de la relocalisation : un fonds de soutien aux projets d'investissements industriels dans les territoires, dans le cadre d'une démarche menée conjointement par l'État et les Régions et animée dans le cadre du programme « Territoires d'industrie » ; une enveloppe pour soutenir plus particulièrement des investissements ciblés sur cinq secteurs stratégiques que sont la santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G. Par ailleurs, des mesures spécifiques sont financées à destination du secteur spatial (investissement dans la recherche duale) et plus globalement de la recherche, avec un dispositif de préservation de l'emploi dans le domaine de la recherche et développement. L'objectif poursuivi est la sécurisation des approvisionnements dans les secteurs stratégiques et le soutien l'emploi industriel, qui peut notamment être mesuré par le nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales.

Par ailleurs, un plan de soutien à l'export (action n° 3) est déployé : un accompagnement est apporté aux PME et ETI dans leur stratégie à l'export, dans un contexte de reprise de l'activité sur certains marchés internationaux afin d'améliorer la balance commerciale française. L'intensité et le ciblage de ces mesures additionnelles de soutien à l'export s'illustre en particulier par le nombre de missions de volontariats internationaux débutées dans les PME et

ETI grâce à la mise en place du chèque relance V.I.E et par l'impact sur le courant d'affaires du chèque export. En outre, les crédits du plan de relance pour le financement de fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) permettent de renforcer le soutien aux entreprises françaises qui souhaitent se positionner en amont de grands projets d'infrastructures ou de services dans les pays en développement ou les accompagner dans leur transition écologique.

La mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises (action n° 4), ainsi que la modernisation des administrations régaliennes, constituent un enjeu central de modernisation au service de l'objectif de compétitivité porté par le programme. Un grand plan d'action pour moderniser les infrastructures numériques de l'État, des territoires et des entreprises est ainsi financé, notamment par le biais d'appels à projets, avec deux objectifs distincts : monter en gamme pour les TPE, PME et ETI, grâce à un accompagnement vers les technologies de l'industrie du futur ou encore les solutions d'intelligence artificielle ; améliorer le service public pour l'État et les collectivités, à la fois par la qualité de vie au travail, par l'efficacité de l'action publique et par l'amélioration de la relation entre les usagers et ces services, par le biais d'un effort sans précédent en faveur des infrastructures et des équipements sur tous les territoires pour le confort des agents et des usagers.

Enfin, le secteur culturel (action n° 5) fait l'objet de mesures spécifiques de soutien et d'investissement à la hauteur de l'impact de la crise et de l'enjeu que représente le secteur pour l'économie et l'attractivité de la France. Les aides au secteur culturel comprennent des mesures de soutien aux opérateurs culturels, au secteur du cinéma, de la presse et du livre, de la musique et du patrimoine, notamment sur le chantier de restauration de Villers-Cotterêts et en faveur des cathédrales.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

OBJECTIF 2 : Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité

INDICATEUR 2.1 : Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées

INDICATEUR 2.2 : Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance

OBJECTIF 3 : Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales

OBJECTIF 4 : Soutenir les entreprises à l'export

INDICATEUR 4.1 : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI

INDICATEUR 4.2 : Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export

OBJECTIF 5 : Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat

INDICATEUR 5.1 : Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance

INDICATEUR

1.1 – Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de consommation des AE	%	77	77	Sans objet	30	donnée non retenue	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	68	52	100	31	absence amélioration	100

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en LFI et LFR ajustée des crédits transférés vers d'autres programmes ou transférés vers ce programme.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'exécution 2023 du programme 363 « Compétitivité » s'établit à 98,9 M€ en AE et 678,1 M€ en CP. Il est rappelé que l'exécution réelle constatée en 2023 se situe nécessairement en écart à la ressource totale ouverte sur le programme, compte tenu de la spécificité des modalités de gestion de la mission et du choix qui a été fait d'ouvrir massivement les crédits de paiement dès 2021-2022 afin de ne pas entraver le bon déploiement du Plan. En 2023, le programme 363 enregistre un taux d'exécution cohérent avec ses ouvertures de crédits en LFI et le caractère par essence pluriannuel de certains dispositifs.

Les sous-exécutions ont concerné, pour plus de deux tiers des sous-exécutions enregistrées par rapport à la ressource ouverte, des dispositifs portés par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, dont les décaissements sont par nature pluriannuels (industrie du futur, relocalisations, dotation aux fonds régionaux d'investissement).

OBJECTIF**2 – Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité****INDICATEUR****2.1 – Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Écart entre le taux de pérennité à 3 ans des entreprises nouvelles aidées par Bpifrance financement l'année de leur création et le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en France	points	5,8	5,9	8	6,1 (génération 2014 pour création, 2018 pour autres)	amélioration	6

Commentaires techniques

Source des données : Le calcul est effectué par le pôle évaluation de Bpifrance sur la base d'informations fournies par les services statistiques publics, principalement l'INSEE.

Modalités de calcul

Le périmètre des entreprises analysées est le suivant :

- Entreprises soutenues : ensemble des entreprises soutenues, une année T donnée, en garantie par Bpifrance. Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings et les sociétés civiles immobilières et les entreprises du secteur agricole ;
- Population de comparaison : échantillon d'entreprises non bénéficiaires de la garantie en T ayant des caractéristiques observables similaires aux entreprises soutenues (secteur, taille, âge, ratios financiers, croissance passée, soutiens préalables de Bpifrance ...). Cet échantillon est reconstitué via des techniques d'appariement sur score de propension (appariement avec le plus proche voisin, avec remise).

L'indicateur d'impact des garanties sur la pérennité des entreprises couvre l'ensemble des bénéficiaires de garanties (et non seulement le fonds « création », comme cela était le cas dans l'indicateur de performance transmis les années précédentes pour le programme 134 « Développement des entreprises et régulation »).

L'indicateur d'impact mesure le différentiel de taux de survie à 3 ans entre l'échantillon des entreprises soutenues et la population de comparaison :

- une entreprise est considérée pérenne à la date t si elle exerce une activité économique à cette date ;
- le taux de survie est déterminé par le nombre d'entreprises pour lesquelles aucune dissolution ou radiation définitive n'a été prononcée dans les trois ans suivant l'intervention, rapporté au nombre total d'entreprises dans l'échantillon initial ;
- depuis 2012, les règles de calcul de la survie des entreprises bénéficiaires sont harmonisées avec celles retenues par l'INSEE pour calculer la survie des entreprises françaises. Les dates des événements publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales / BODACC (disponible depuis 2005) qui qualifient la cessation d'activité sont désormais utilisées à la place de la date de mise en jeu de la garantie.

La reconstitution de l'échantillon contrefactuel s'appuie sur une méthodologie similaire à celle utilisée à la méthodologie de l'indicateur précédent (appariement sur score de propension). L'analyse du fonds « création » mobilise des données spécifiques (enquête SINE de l'INSEE, qui interroge une nouvelle cohorte de créateurs d'entreprises tous les 4 ans), c'est pourquoi le nouvel indicateur se décompose en deux sous-indicateurs, s'appuyant chacun sur un périmètre et une méthodologie spécifique :

- Sous-indicateur n° 1 : L'impact des garanties sur la pérennité de l'ensemble des entreprises en excluant les entreprises en création (soit les fonds « développement », « transmission », « trésorerie »), qui reprend une méthodologie identique à celle de l'indicateur 1.1 ;
- Sous-indicateur n° 2 : L'impact des garanties sur la pérennité des entreprises sur le seul périmètre du fonds « création ». L'échantillon de comparaison est ici construit à partir de la dernière vague de l'enquête SINE disponible (en l'occurrence la vague 2014), en mobilisant des techniques d'appariement. Cet impact est « figé » jusqu'à la disponibilité d'une vague de l'enquête SINE plus récente.

Le nouvel indicateur de pérennité proposé est alors obtenu en calculant la moyenne de chaque sous-indicateur, pondérée par le poids de leur périmètre respectif dans le total des bénéficiaires (soit le périmètre Bpifrance des fonds « développement », « transmission », « trésorerie », d'un côté, et le périmètre du fonds « création » de l'autre).

INDICATEUR

2.2 – Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance	M€	135	252	>300	Non connu	donnée non renseignée	250

Commentaires techniques

Source des données : Données Bpifrance.

Périmètre : Ensemble des véhicules d'investissement ayant contracté avec Bpifrance afin de bénéficier du dispositif de garantie en fonds propres.

Modalités de calcul : Agrégation des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant d'investissement pour l'année 2023 se stabilisera au début du second semestre 2024. Il s'agit d'une temporalité habituelle pour cette activité dont les décisions d'investissement prises en 2023 peuvent mettre plusieurs mois avant de se finaliser. Le résultat 2023 n'est donc pas disponible à la date de rédaction du RAP : si le premier semestre 2023 a été statique dans les activités d'investissement (tous types d'opérations confondus), les opérations ont repris au T3, avec un effet de rattrapage très fort, qui se poursuit en 2024.

OBJECTIF

3 – Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel

INDICATEUR

3.1 – Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles	Nb	50 000	1 200	Sans objet	Non connu	donnée non renseignée	Sans objet
Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations territoriales	Nb	217 000	60 000	Sans objet	6000	donnée non renseignée	Sans objet

Commentaires techniques

Source des données : BPI Financement, opérateur des dispositifs.

Périmètre : Nombre d'emplois créés ou maintenus par les entreprises bénéficiaires du dispositif.

Modalités de calcul : Sondage auprès des entreprises bénéficiaires par BPI Financement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Relocalisations sectorielles : les projets sont en cours de réalisation et les retours de cet indicateur en 2023 (comme en 2022) ne concernent qu'un échantillon de projets, pour la plupart *in itinere*. Le nombre d'emplois effectivement créés ou confortés sera à constater sur l'ensemble des projets en fin de réalisation, à comparer aux objectifs affichés en 2021.

Relocalisations territoriales : les projets sont également en cours de réalisation. Le dispositif ayant été déployé sur la période 2021-2023, les indicateurs renseignés correspondent, pour chaque année, à l'objectif de nombre d'emplois créés ou confortés pour les entreprises bénéficiaires du dispositif sur l'année concernée. Le nombre d'emplois effectivement créés ou confortés sera à constater sur l'ensemble des projets en fin de réalisation, à comparer aux objectifs affichés en 2021, 2022 et 2023.

OBJECTIF

4 – Soutenir les entreprises à l'export

INDICATEUR

4.1 – Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI	Nb	889	810	Sans objet	233	donnée non renseignée	Sans objet

Commentaires techniques

Source des données : SI « Monitoring VIE » (Business France).

Périmètre : uniquement le flux de nouveaux contrats signés durant la période considérée et avec une PME ou une ETI (CA < 200 M€).

Modalités de calcul : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et les ETI ayant bénéficié d'un chèque relance VIE.

INDICATEUR

4.2 – Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export	%	49	47	Sans objet	44	donnée non renseignée	Sans objet

Commentaires techniques

Source des données : Business France.

Périmètre : Le périmètre porte uniquement sur les clients de prestations de prospection à l'export de Business France.

Modalités de calcul : Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un CRE et déclarant avoir conclu un nouveau courant d'affaires / Nombre d'entreprises totales ayant bénéficié d'un CRE.

OBJECTIF**5 – Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat****INDICATEUR****5.1 – Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises	Nombre (rang)	19 / 27	20 / 27	9 / 27	Non mesuré UE	donnée non retenue	18 / 27

Commentaires techniques

Source des données : rapport annuel publié par l'UE « Digital Economy and Society Index » (DESI).

Périmètre : variable selon les indicateurs, PME ou toutes les entreprises de plus de 10 salariés.

Modalités de calcul : les résultats sont issus de l'enquête TIC Entreprises INSEE/Eurostat de l'année N-1. Les sous-indicateurs choisis ont évolué en 2021, rendant l'indicateur caduc.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Depuis 2023, et conformément au programme politique de la décennie numérique à l'horizon 2030, le DESI (indice de l'économie et de la société numériques) est désormais intégré dans le rapport sur l'état de la décennie numérique et est utilisé pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs numériques.

L'un des indicateurs du rapport pouvant s'en rapprocher serait l'indicateur relatif aux entreprises de 10 à 249 salariés bénéficiant au moins d'un niveau de base d'intégration numérique. La moyenne française est de 63,5 %, légèrement en-dessous de la moyenne européenne (69,1 %). Néanmoins, il est à noter que ce type d'indicateurs souffre d'un biais comparatif qui positionne la France défavorablement en Europe. En effet, la France compte un nombre très important d'entreprises individuelles PME/TPE dans le secteur du bâtiment qui gonflent artificiellement le nombre total d'entreprises, alors que ces dernières sont peu enclines ou en capacité d'intégrer ces nouvelles technologies.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Financement des entreprises	49 294 505		27 000 000	76 294 505	0
02 – Souveraineté technologique et résilience				0	0
03 – Plan de soutien à l'export	6 373 957	2 000	40 000	6 415 957	0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	8 939 213	13 389 822	-6 828 318	15 500 717	0
05 – Culture	26 817	418 074	-67 776	377 114	0
06 – Commandes militaires	436 649	-81 686		354 964	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+331 934 171 (hors titre 2)		+331 934 171	
Total des AE ouvertes		331 934 171 (hors titre 2)		331 934 171	
Total des AE consommées	65 071 141	13 728 210	20 143 905	98 943 257	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Financement des entreprises	43 767 841	11 842	27 000 000	70 779 682	0
02 – Souveraineté technologique et résilience	330 711	3 488 316	263 909 638 154 586 296	263 909 638 158 405 324	263 909 638
03 – Plan de soutien à l'export	5 276 703	2 000	8 000 000 4 283 115	8 000 000 9 561 818	8 000 000
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	30 000 000 108 557 560	29 048 032	216 504 093	30 000 000 354 109 686	30 000 000
05 – Culture	17 000 000 4 390 548	10 000 000 20 823 292	15 000 000 25 166 156	42 000 000 50 379 996	42 000 000
06 – Commandes militaires	1 136 468	36 500 000 33 747 643		36 500 000 34 884 111	36 500 000
Total des CP prévus en LFI	47 000 000	46 500 000	286 909 638	380 409 638	380 409 638
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+1 787 809 175 (hors titre 2)		+1 787 809 175	
Total des CP ouverts		2 168 218 813 (hors titre 2)		2 168 218 813	
Total des CP consommés	163 459 832	87 121 125	427 539 660	678 120 616	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des entreprises	13 004 375	4 200	112 000 000		0	0 125 008 575
02 – Souveraineté technologique et résilience	56 928 372 56 925 519	4 000 000	118 300 003	83 090 795 83 090 795	140 019 167	140 019 167 262 316 317
03 – Plan de soutien à l'export		1 024	-40 156		0	0 -39 132
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	118 504 999 222 747 081	268 825 001 50 575 394	19 900 000 154 849 513	1 973 000	407 230 000	407 230 000 430 144 987
05 – Culture	91 155 443	28 394 444	125 535 617	89 784 434	0	0 334 869 939
06 – Commandes militaires	-239 998	2 909 955			0	0 2 669 958
Total des AE prévues en LFI	175 433 371	268 825 001	19 900 000	83 090 795	547 249 167	547 249 167
Total des AE consommées	383 592 421	85 885 017	510 644 977	174 848 229		1 154 970 644

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des entreprises	3 000 000 13 386 305	304 078	144 000 000 171 600 000		147 000 000	147 000 000 185 290 383
02 – Souveraineté technologique et résilience	228 928 372 62 571 514		558 900 000 391 273 643	83 090 795 83 090 795	870 919 167	870 919 167 536 935 952
03 – Plan de soutien à l'export	6 800 000 6 800 000	24 546	8 000 000 4 387 247		14 800 000	14 800 000 11 211 793
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	433 060 303 173 625 464	345 638 447 58 926 025	446 250 000 433 928 049	1 973 000	1 224 948 750	1 224 948 750 668 452 538
05 – Culture	146 400 000 88 095 665	130 000 000 39 642 777	187 000 000 141 971 436	166 328 434	463 400 000	463 400 000 436 038 312
06 – Commandes militaires	923 608	41 600 000 105 421 132			41 600 000	41 600 000 106 344 740
Total des CP prévus en LFI	818 188 675	517 238 447	1 344 150 000	83 090 795	2 762 667 917	2 762 667 917
Total des CP consommés	345 402 555	204 318 558	1 143 160 376	251 392 229		1 944 273 718

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	383 592 421	0	65 071 141	345 402 555	47 000 000	163 459 832
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	219 010 345	0	64 406 016	180 902 129	30 000 000	160 509 707
Subventions pour charges de service public	164 582 076	0	665 125	164 500 426	17 000 000	2 950 125
Titre 5 – Dépenses d'investissement	85 885 017	0	13 728 210	204 318 558	46 500 000	87 121 125
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	69 328 342	0	3 546 131	187 412 609	10 000 000	73 331 034
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	16 556 675	0	10 182 079	16 905 949	36 500 000	13 790 091
Titre 6 – Dépenses d'intervention	510 644 977	0	20 143 905	1 143 160 376	286 909 638	427 539 660
Transferts aux ménages	1 398 891	0	-8 846	1 664 901	0	374 384
Transferts aux entreprises	187 713 234	0	12 445	759 821 687	274 909 638	306 078 471
Transferts aux collectivités territoriales	114 804 428	0	-7 418 551	157 587 717	12 000 000	74 897 972
Transferts aux autres collectivités	206 728 424	0	27 558 858	224 086 071	0	46 188 833
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	174 848 229	0	0	251 392 229	0	0
Dotations en fonds propres	174 848 229	0	0	251 392 229	0	0
Total hors FdC et AdP		0			380 409 638	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+331 934 171			+1 787 809 175	
Total*	1 154 970 644	331 934 171	98 943 257	1 944 273 718	2 168 218 813	678 120 616

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2023		3 063 552						
Total		3 063 552						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023		328 870 619		1 785 815 224				
Total		328 870 619		1 785 815 224				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/10/2023				1 993 951				
Total				1 993 951				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		331 934 171		1 787 809 175				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des entreprises		76 294 505	76 294 505		70 779 682	70 779 682
02 – Souveraineté technologique et résilience			0		263 909 638 158 405 324	263 909 638 158 405 324
03 – Plan de soutien à l'export		6 415 957	6 415 957		8 000 000 9 561 818	8 000 000 9 561 818
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes		15 500 717	15 500 717		30 000 000 354 109 686	30 000 000 354 109 686
05 – Culture		377 114	377 114		42 000 000 50 379 996	42 000 000 50 379 996
06 – Commandes militaires		354 964	354 964		36 500 000 34 884 111	36 500 000 34 884 111
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	380 409 638	380 409 638
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+331 934 171	+331 934 171		+1 787 809 175	+1 787 809 175
Total des crédits ouverts	0	331 934 171	331 934 171	0	2 168 218 813	2 168 218 813
Total des crédits consommés	0	98 943 257	98 943 257	0	678 120 616	678 120 616
Crédits ouverts - crédits consommés		+232 990 914	+232 990 914		+1 490 098 197	+1 490 098 197

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	380 409 638	380 409 638
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	380 409 638	380 409 638

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 331 934 171	CP ouverts en 2023 * (P1) 2 168 218 813
AE engagées en 2023 (E2) 98 943 257	CP consommés en 2023 (P2) 678 120 616
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 1 555 023	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 588 273 672
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 231 435 891	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 89 846 944

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 1 740 709 226				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) -115 144				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 1 740 594 082	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 588 273 672	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 1 152 320 410
AE engagées en 2023 (E2) 98 943 257	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 89 846 944	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 9 096 313
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 1 161 416 723
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 575 614 459
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 585 802 264

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Financement des entreprises

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Financement des entreprises		76 294 505	76 294 505		70 779 682	70 779 682
			0			0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		49 294 505		43 767 841
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		49 294 505		43 767 841
Titre 5 : Dépenses d'investissement				11 842
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				11 842
Titre 6 : Dépenses d'intervention		27 000 000		27 000 000
Transferts aux autres collectivités		27 000 000		27 000 000
Total		76 294 505		70 779 682

Abondement des fonds régionaux d'investissement : 19 M€ en AE et CP (financés sur reports)

Le dispositif, initialement doté de 250 M€ en AE et en CP en LFI 2021, a vu son enveloppe diminuer de 35,2 M€ en AE et CP dans le cadre de redéploiements arbitrés en 2023.

Il a enregistré une consommation de 19 M€ en AE et en CP sur le titre 3 (dépenses de fonctionnement) en 2023, et une consommation cumulée de 47 M€ en AE et CP depuis 2021. Ces crédits alimentent le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » pour des prises de participations dans les fonds d'investissement mis en place par les Régions, qui permettent de renforcer le capital des PME dans les territoires.

Le faible niveau de dépenses constaté en 2023 s'explique par le retard pris dans le déploiement du dispositif.

Moyens dédiés à la mise en œuvre des dispositifs de relance : 30,29 M€ en AE et 24,75 M€ en CP (financés sur reports)

Le dispositif initialement doté de 40 M€ en AE et 30 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 30,29 M€ en AE et 24,75 M€ en CP sur le titre 3 (dépenses de fonctionnement) en 2023.

Ces crédits permettent le défraiement des opérateurs et partenaires de l'État, notamment Bpifrance, chargés de la mise en œuvre (par de nouveaux moyens humains et par le développement de systèmes d'information) des outils de soutien aux entreprises déployés depuis le début de la crise de la Covid-19 et dans le cadre du Plan de relance (PGE, prêts participatifs du Fonds de développement économique et social, etc.).

Compensation de l'exonération du forfait social : 27 M€ en AE et en CP

Le dispositif, non doté en LFI 2023, a été financé par redéploiement de crédits au sein de l'action 1 ; il a donné lieu à la consommation de 27 M€ en AE et en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention).

Ces crédits permettent à l'État de compenser le coût pour l'ACOSS, caisse nationale du réseau des URSSAF, des pertes de recettes résultant de l'exonération de forfait social prévue pour les abondements des employeurs versés en complément des versements personnels dans le cadre du Plan d'épargne salariale. Le dispositif favorise le financement des entreprises en fonds propres et est de nature à présenter un meilleur rendement pour les salariés. Ce dispositif a été soldé en 2023 sur le programme 363.

ACTION

02 – Souveraineté technologique et résilience

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Souveraineté technologique et résilience			0 0		263 909 638 158 405 324	263 909 638 158 405 324

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement				330 711
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				330 711
Titre 5 : Dépenses d'investissement				3 488 316
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				3 488 316
Titre 6 : Dépenses d'intervention			263 909 638	154 586 296
Transferts aux entreprises			263 909 638	154 586 296
Total			263 909 638	158 405 324

Financement de la recherche duale en matière spatiale : 3,5 M€ en CP

En 2023, 3,5 M€ de CP ont été consommés en titre 5 (dépenses d'investissement) dans le cadre de commande de drones de surveillance maritime.

Relocalisations spatiales : 15,6 M€ en CP

Sur 50 M€ de restes à payer, 15,6 M€ ont été consommés en 2023, conformément aux prévisions de décaissements du CNES. Le reliquat sera décaissé courant 2024, afin d'apurer les restes à payer du dispositif.

Relocalisation - sécurisation des approvisionnements critiques et soutien aux projets industriels dans les territoires : 138,9 M€ en CP

La consommation constatée au titre du volet « Relocalisation » se décline de la manière suivante :

- 19,79 M€ en CP au titre des subventions versées aux lauréats du dispositif « **Relocaliser dans les secteurs critiques** » et 0,01 M€ en CP au titre des frais de gestion versés à l'opérateur. Les versements des fonds s'effectuent par tranche d'aide débloquée par l'opérateur sur présentation des justificatifs des dépenses d'investissement réalisées par le porteur. Le rythme de décaissement affiché est cohérent avec la nature des projets et leur durée moyenne de réalisation (de l'ordre de 30 à 48 mois) ;
- 118,73 M€ en CP au titre des subventions versées aux bénéficiaires du **fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires** et 0,31 M€ en CP au titre de frais de gestion versés à l'opérateur. Ce dispositif a pour objectif de soutenir les projets industriels qui font l'objet d'un consensus local et qui maximisent les retombées socioéconomiques pour les territoires.

Ces dispositifs ont généré des dépenses de titre 3 (dépenses de fonctionnement, pour 0,3 M€ de CP) au titre des frais de gestion de l'opérateur, et de titre 6 (transferts aux entreprises en particulier, pour 138,5 M€ de CP).

Année de la gastronomie : 0,5 M€ en CP

Le ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises a lancé le 27 septembre 2021 le label « Année de la Gastronomie » afin de faire rayonner le savoir-faire culinaire français, des producteurs aux restaurants. C'est l'objectif de l'appel à projets « Année de la Gastronomie » lancé à l'occasion du Salon international de la restauration, de l'hôtellerie, et de l'alimentation (Sirha) à Lyon. Dès décembre 2021, des projets, analysés au plus près des territoires par le réseau des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), ont bénéficié du label « Année de la Gastronomie ».

Les appels à projets sont divisés en quatre phases, autour de quatre grandes thématiques réparties autour des saisons :

- l'hiver de la gastronomie engagée et responsable,
- le printemps de la gastronomie inclusive et bienveillante,
- l'été pour célébrer le partage et le vivre-ensemble,
- l'automne des producteurs.

Le dispositif s'est soldé en 2023 avec le versement de la dernière tranche saisonnière automnale.

ACTION

03 – Plan de soutien à l'export

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>						
03 – Plan de soutien à l'export		6 415 957	0 6 415 957		8 000 000 9 561 818	8 000 000 9 561 818

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		6 373 957		5 276 703
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		6 373 957		5 276 703
Titre 5 : Dépenses d'investissement		2 000		2 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		2 000		2 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention		40 000	8 000 000	4 283 115
Transferts aux entreprises			8 000 000	
Transferts aux autres collectivités		40 000		4 283 115
Total		6 415 957	8 000 000	9 561 818

Marque France : 6,4 M€ en AE et 5,3 M€ en CP

La première campagne de promotion de la « Marque France » a été lancée à l'automne 2023, pour une consommation de crédits de fonctionnement sur l'exercice d'un montant de 6,37 M€ en AE et 5,28 M€ en CP. Cette campagne, dotée d'une enveloppe totale de 8 M€, a vocation à se poursuivre et terminer en 2024.

Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) : 4,3 M€ en CP

Le dispositif a bénéficié de 8 M€ de CP ouverts en LFI 2023.

La dépense finale sur l'exercice s'est élevée à 40 000 € en AE et 4,28 M€ en CP et a été enregistrée en titre 6 (dépenses d'intervention). Ces crédits ont permis la mise en place de FASEP, visant à accroître le soutien aux exportateurs qui souhaitent se positionner sur les projets d'infrastructures dans les pays émergents dans un contexte de concurrence accrue, et financer des démonstrateurs de technologies innovantes, notamment en matière de transition écologique.

ACTION**04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes		15 500 717	0 15 500 717		30 000 000 354 109 686	30 000 000 354 109 686

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		8 939 213	30 000 000	108 557 560
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		8 274 088	30 000 000	105 607 435
Subventions pour charges de service public		665 125		2 950 125
Titre 5 : Dépenses d'investissement		13 389 822		29 048 032
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		3 207 743		15 257 942
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		10 182 079		13 790 091
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-6 828 318		216 504 093
Transferts aux entreprises		18 588		141 506 018
Transferts aux collectivités territoriales		-7 365 764		63 311 318
Transferts aux autres collectivités		518 858		11 686 757
Total		15 500 717	30 000 000	354 109 686

Les dispositifs portés par l'action 04 « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes » concernent de nombreux ministères, dont l'exécution 2023 est retracée pour chacun d'entre eux ci-après :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Facturation électronique : 19,2 M€ en AE et 11,6 M€ en CP

Le dispositif « Facturation électronique » a bénéficié de 48,7 M€ en AE et 19,1 M€ en CP de reports de 2022 sur 2023. Ce projet a donné lieu à une consommation de 19,2 M€ en AE et 11,6 M€ en CP, répartie en 6,8 M€ en AE et 6,4 M€ en titre 3 (dépenses de fonctionnement) d'une part, et 12,4 M€ en AE et 5,2 M€ en CP en titre 5 (dépenses d'investissement) d'autre part.

Comme pour les crédits inscrits sur les programmes 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » et 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières », l'année 2023 a été marquée par le report du déploiement de la facturation électronique, dont l'entrée en vigueur était initialement prévue au 1^{er} juillet 2024.

Les travaux menés par l'AIFE ont été consacrés à la construction du portail public de facturation menée par le prestataire retenu par l'AIFE. Quant aux travaux de la DGFIP, ils se sont concentrés sur la poursuite de l'adaptation des systèmes d'information afin de permettre d'acquérir, gérer et exploiter les données issues des factures électroniques et des transmissions de données (*e-reporting*) de transaction et de paiement qui lui seront adressées par le portail public de facturation.

Numérisation des entreprises - Aide à l'industrie du futur : 142,6 M€ en CP

Le dispositif « Industrie du futur » constitue une dépense de guichet où l'aide est acquise à toute entreprise dont la demande est éligible et où l'aide lui est versée lorsque qu'elle a finalisé et payé son investissement.

La consommation 2023 s'établit à 141,43 M€ en CP au titre de l'aide versée aux entreprises ayant finalisé leurs projets (dépenses enregistrées en titre 6) et 1,16 M€ en CP au titre des frais de gestion de l'opérateur ((dépenses enregistrées en titre 3).

France Num : 1,4 M€ en CP

1,4 M€ ont été versés aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat au titre des diagnostics numériques, venant ainsi apurer les restes à payer et clôturer la convention.

À noter qu'aucune dépense n'a été réalisée au titre de la convention « formations France Num » signée avec Bpifrance. En effet, l'avance versée en 2022 a couvert l'intégralité des actions opérées en 2023, soit 58 286 formations entreprises au 31 décembre 2023.

Digitalisation des commerces : 37 k€ en CP

Conformément aux dispositions de la convention, 36,8 k€ ont été décaissés en 2023. Ce dispositif sera clôturé en 2025.

MINISTÈRE DES ARMÉES

Armées Cloud sécurisé et souverain : 0,8 M€ en CP

Au titre du projet de « Cloud sécurisé et souverain » porté par le ministère des Armées, 11 M€ ont été engagés avant 2023. Concernant les paiements associés, l'essentiel a également été réalisé avant 2023. En 2023, 0,82 M€ a été payé.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

L'exécution 2023 du ministère de l'Intérieur sur l'action 04 s'élève au total à 17,9 M€ en CP, essentiellement au titre de projets immobiliers et numériques.

La police nationale a notamment consommé 0,2 M€ en AE et 5 M€ en CP au titre de la poursuite et de la finalisation d'opérations immobilières.

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

Le ministère a exécuté 98,6 M€ de CP en 2023, répartis entre la DINUM (pour 64,2 M€ de CP) et la DITP (34,4 M€ de CP).

Les dispositifs portés par la DINUM sont structurés autour de deux axes que sont le « sac à dos numérique de l'agent public » et « innovation et transformation numérique de l'État et des territoires ».

De 2021 à 2023, des guichets thématiques ont financé des projets portés par des administrations sur ces 2 axes.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

En 2023, deux mesures ont bénéficié des reports de crédits et ont donné lieu à des consommations sur l'action 04 du programme 363 :

1) Continuité pédagogique : -2,6 M€ en AE et 39,8 M€ en CP en 2023

La consommation 2023 de la mesure « Continuité pédagogique » s'établit à -2,59 M€ en AE et 39,83 M€ en CP et se décompose comme suit :

- 1,77 M€ en AE et 2,43 M€ en CP sur le titre 3 (dépenses de fonctionnement) ;
- -4,36 M€ en AE et 37,40 M€ en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention).

La consommation négative affichée en AE s'explique par des retraits d'engagements juridiques basculés (REJB) à la suite de l'ajustement des montants des conventions signées dans le cadre des volets « Socle numérique dans les écoles élémentaires » et « Hybridation de l'enseignement en lycées ».

Au total, sur la mesure « continuité pédagogique », la consommation s'élève à 137,77 M€ en AE et 123,51 M€ en CP en cumulé depuis 2021.

Pour rappel, la mesure a été dotée de 131 M€ en 2021. Deux redéploiements ont abondé l'enveloppe (+9,7 M€ en 2021 et +2,5 M€ en 2022) pour atteindre une enveloppe totale de 143,2 M€.

La « Continuité pédagogique » vise à financer des équipements informatiques, de services et ressources numériques, d'hybridation des enseignements et des dispositifs d'accompagnement et formation des enseignants pour garantir l'accès au numérique pour les élèves du 1^{er} degré et des lycées et pour leurs professeurs. Cette mesure s'articule autour de 3 volets :

- l'équipement en termes de matériels et de réseaux informatiques des écoles élémentaires via un appel à projets - Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) ;
- l'hybridation des lycées ;
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Socle numérique dans les écoles élémentaires

Trois vagues d'appels à projets ont été organisées depuis 2021.

Au total, 6 933 dossiers ont été sélectionnés dans 7 839 communes, soit plus de 12 500 écoles et environ 80 000 classes bénéficiaires. À fin 2023, 75 443 classes étaient équipées.

Au 31 décembre 2023, la consommation totale sur ce volet s'élève à 106,5 M€ en AE et 99,4 M€ en CP.

Hybridation de l'enseignement en lycées

Cette mesure s'inscrit dans le cadre des accords régionaux de relance annexés aux contrats de plan État-Région 2021-2027. Elle concourt, pour 50 %, à l'équipement des salles de classe des lycées en matériels pour l'hybridation des enseignements, avec les services et ressources numériques nécessaires et les mesures d'accompagnement à leur prise en main.

Un appel à projet a été organisé, visant à doter les établissements publics et privés sous contrat d'équipements nécessaires à l'hybridation de l'enseignement et à accompagner le déploiement pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique des lycées.

Au total, 15 conventions et 3 accords-cadres ont été signés représentant un montant total de 18,2 M€, et couvrant 1 800 établissements, 48 542 classes et 1,23 million d'élèves. Un total de 40 423 classes étaient équipées fin 2023.

Au 31 décembre 2023, la consommation totale sur ce volet était de 18,2 M€ en AE et 10,4 M€ en CP.

Accompagnement et formation au numérique des enseignants

Le troisième dispositif relatif à l'accompagnement-formation vise à réunir les conditions de développement des compétences numériques professionnelles des enseignants. Il s'agit de mettre en œuvre un processus d'auto-positionnement de ces compétences, d'entraînement et de formation en ligne et à terme de certification sur les compétences numériques pour l'ensemble des enseignants du premier et du second degré.

Enfin, ce dispositif vise à accélérer le déploiement de projets nationaux de « communs numériques » pour la conception et la réalisation de parcours pédagogiques (Éléa, Magistère et le Réseau des concepteurs, ...) au sein de communautés apprenantes.

Au 31 décembre 2023, la consommation totale sur ce volet s'élevait à 13,6 M€ en AE et 12,4 M€ en CP.

2) Continuité administrative : -0,06 M€ en AE et 1,5 M€ en CP en 2023

Le dispositif « Continuité administrative » a enregistré une consommation de -0,06 M€ en AE et 1,52 M€ en CP en 2023, décomposée comme suit :

- -0,06 M€ en AE et 1,35 M€ en CP sur le titre 3 (dépenses de fonctionnement) ;
- 0,17 M€ en CP sur le titre 5 (dépenses d'investissement).

Cette mesure vise à accélérer la transformation numérique du ministère, grâce à l'évolution des systèmes d'information et au renforcement de la dématérialisation des démarches et des services aux usagers.

Initialement dotée de 35 M€ en AE=CP, la mesure a été amoindrie de 6,4 M€ suite à suite au décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destiné au financement du stock stratégique d'ordinateurs portables du MENJ.

Au total, 28,42 M€ en AE et 27,75 M€ en CP ont été consommés depuis 2021, soit 99 % des AE et 97 % des CP. Les projets ont majoritairement été mis en œuvre par le ministère au niveau central ou dans les missions nationales déléguées en académies.

ACTION**05 – Culture**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Culture		377 114	0 377 114		42 000 000 50 379 996	42 000 000 50 379 996

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		26 817	17 000 000	4 390 548
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		26 817		4 390 548
Subventions pour charges de service public			17 000 000	
Titre 5 : Dépenses d'investissement		418 074	10 000 000	20 823 292
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		418 074	10 000 000	20 823 292
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-67 776	15 000 000	25 166 156
Transferts aux ménages		-8 846		374 384
Transferts aux entreprises		-6 143	3 000 000	9 986 157
Transferts aux collectivités territoriales		-52 787	12 000 000	11 586 654
Transferts aux autres collectivités				3 218 961
Total		377 114	42 000 000	50 379 996

Les dispositifs portés par l'action 05 « Culture » concernent de nombreuses directions, dont l'exécution 2023 est retracée pour chacune d'entre elles ci-après :

Direction générale de la création artistique

Le dispositif « Soutien des artistes et créateurs avec le programme de commande publique Mondes Nouveaux » a bénéficié du report des crédits de paiement de l'exercice précédent à hauteur de 4,1 M€ en 2023. La consommation 2023 a couvert l'intégralité de la ressource, et se répartit en :

- 3,4 M€ de dépenses de titre 3, correspondant à des frais de prestation (53 k€) et des factures des agences de production (3,4 M€) ;
- 3 k€ de dépenses de titre 5, en erreur d'imputation, ces dépenses relevant du titre 6.
- 0,7 M€ de dépenses de titre 6 pour des frais de déplacement.

Le dispositif « Fonds de transition écologique – Institutions de la Création en région », financé par des reports de CP à hauteur de 5,5 M€ en CP, a donné lieu à la consommation de 3,3 M€ sur le titre 6 et a bénéficié à plus de 50 structures.

Direction générale du patrimoine et de l'architecture

Le dispositif « Plan cathédrales », initialement doté de 27 M€ en LFI 2023, a bénéficié de 1,7 M€ en AE et de 16,6 M€ en CP de ressources en 2023 (reportées depuis l'exercice précédent).

La consommation s'est élevée à 54 k€ en AE et 0,8 M€ en CP sur le titre 3, et à 0,4 M€ en AE et 20,3 M€ en CP sur le titre 5.

Toutes les opérations relevant de ce dispositif ont été lancées. Les sous-exécutions constatées en CP sur cette enveloppe sont essentiellement dues aux délais liés à ce type d'opérations et de marchés publics.

Le dispositif « Monuments historiques non État » a été doté de 15 M€ de CP en LFI 2023. Il a bénéficié de 6,9 M€ de CP reportés en 2023.

La consommation enregistrée sur ce dispositif en 2023 s'élève à -38 k€ en AE et 9,7 M€ en CP, imputée en titre 6. En AE, elle s'explique par des retraits d'engagement.

Toutes les opérations relevant de ce dispositif ont été lancées. La consommation de crédits sur cette enveloppe correspond au versement par les DRAC de subventions d'investissement à des collectivités ou à des personnes privées propriétaires de monuments historiques.

Le dispositif « Autres équipements patrimoniaux », a bénéficié de 11,3 M€ de reports de CP.

La consommation s'est élevée à 3,7 M€ de CP, essentiellement imputée sur le titre 6.

Cette enveloppe concerne des opérations sur des sites archéologiques, des centres d'études et de conservation ainsi que sur des musées territoriaux. Toutes les opérations relevant de ce dispositif ont été lancées. La sous-consommation des CP par rapport à la prévision initiale est liée aux délais opérationnels, sans susciter d'inquiétude particulière pour le respect de la temporalité générale du plan de relance.

Direction générale des médias et des industries culturelles

En titre 3 (dépenses de fonctionnement), le renforcement de l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse a donné lieu au versement de restes à payer d'un montant de 15 k€ en CP versé dans le cadre du plan filière presse, au titre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage mis en œuvre pour la redéfinition du logo « plume » des marchands de presse.

Par ailleurs, 0,1 M€ de CP ont été versés dans le cadre du dispositif de soutien à la découvrabilité en ligne des contenus numériques francophones, au titre du marché contracté par l'INA pour la mise en œuvre d'un MOOC dédié à ces sujets.

Les dépenses de titre 6 (dépenses d'intervention) se sont élevées à 8,3 M€ de CP au titre du plan filière presse, et ont concerné :

- les aides attribuées en 2021 et 2022 dans le cadre du fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP), pour 7,2 M€ ;
- les aides attribuées en 2021 et 2022 dans le cadre du fonds pour la transition écologique du secteur, pour 1,1 M€.

Ces dispositifs prévoient en effet des paiements échelonnés au fur et à mesure de la réalisation des projets soutenus par les bénéficiaires.

DG2TDC

Le dispositif « Équipement numérique de l'éducation socioculturelle » a donné lieu en 2023 à la consommation de 40 k€ en CP sur le titre 6 par les DRAC.

ACTION**06 – Commandes militaires**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Commandes militaires		354 964	0 354 964		36 500 000 34 884 111	36 500 000 34 884 111

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		436 649		1 136 468
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		436 649		1 136 468
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-81 686	36 500 000	33 747 643
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-81 686		33 747 643
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État			36 500 000	
Total		354 964	36 500 000	34 884 111

Renforcement des moyens aériens de la gendarmerie nationale et de la sécurité civile : 0,4 M€ en AE et 36,5 M€ en CP

Lancé fin 2020, le programme d'acquisition de 10 hélicoptères H-160 pour la gendarmerie nationale et de 2 H-145-D3 pour la sécurité civile constitue une des mesures phares du plan de soutien à la filière aéronautique.

Le dispositif a été doté de 36,5 M€ de CP en LFI 2023 au bénéfice de la gendarmerie nationale, et de reports à hauteur de 0,9 M€ en AE et 7,4 M€ en CP, principalement au profit de la sécurité civile (0,8 M€ en AE et 7,3 M€ en CP).

La consommation 2023 s'établit à 0,4 M€ en AE et 34,9 M€ en CP, dont 0,04 M€ en AE et 32 M€ en CP pour la gendarmerie nationale et 0,3 M€ en AE et 2,9 M€ en CP pour la sécurité civile.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)	2 860 000	2 810 000				
Transferts	2 860 000	2 810 000				
AFR - Académie de France à Rome (P131)	500 000	500 000				
Dotations en fonds propres	500 000	500 000				
CAMPUS France (P185)		90 000				
Transferts		90 000				
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	-16 626 803	217 228 645				141 437 115
Transferts	-16 626 803	217 228 645				141 437 115
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)	1 046 000	1 046 000				
Dotations en fonds propres	1 046 000	1 046 000				
FranceAgriMer (P149)						50 000
Transferts						50 000
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	24 300	24 300				
Transferts	24 300	24 300				
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	64 110 948	122 110 948				
Subventions pour charges de service public	39 300 000	39 300 000				
Dotations en fonds propres	24 000 000	82 000 000				
Transferts	810 948	810 948				
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)	5 541 000	5 541 000				
Subventions pour charges de service public	5 000 000	5 000 000				
Dotations en fonds propres	500 000	500 000				
Transferts	41 000	41 000				
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)	26 400 000	34 900 000				
Subventions pour charges de service public	7 000 000	7 000 000				
Dotations en fonds propres	19 400 000	27 900 000				
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)						50 000
Transferts						50 000
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)	90 000	40 000				50 000
Transferts	90 000	40 000				50 000
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)						50 000
Transferts						50 000
Musée du Louvre (P175)	9 155 592	9 105 592				
Subventions pour charges de service public	6 065 592	6 065 592				
Dotations en fonds propres	3 000 000	3 000 000				
Transferts	90 000	40 000				
EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	500 000	500 000				
Subventions pour charges de service public	500 000	500 000				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)	140 000	910 000				
Subventions pour charges de service public		820 000				
Transferts	140 000	90 000				
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)	270 000	270 000				
Transferts	270 000	270 000				
Comédie Française (P131)	500 000	500 000				
Subventions pour charges de service public	500 000	500 000				
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	5 000 000	5 000 000				
Dotations en fonds propres	5 000 000	5 000 000				
Opéra comique (P131)	713 000	713 000				
Subventions pour charges de service public	713 000	713 000				
Opéra national de Paris (P131)	25 000 000	25 000 000				
Subventions pour charges de service public	5 000 000	5 000 000				
Dotations en fonds propres	20 000 000	20 000 000				
CNM - Centre national de la musique (P334)	30 000 000	30 000 000				
Transferts	30 000 000	30 000 000				
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)		3 000 000				
Dotations en fonds propres		3 000 000				
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)	9 240 000	9 240 000				
Dotations en fonds propres	9 240 000	9 240 000				
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	564 434	6 464 434				
Dotations en fonds propres	564 434	6 464 434				
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)	315 000	250 000				
Transferts	315 000	250 000				
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)		50 000				
Transferts		50 000				
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)	90 000	40 000				
Transferts	90 000	40 000				
X - Ecole polytechnique (P144)	90 000	355 000				50 000
Transferts	90 000	355 000				50 000
Musée Picasso (P175)	1 000 000	1 000 000				
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000				
Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)	2 800 000	2 800 000				
Dotations en fonds propres	2 800 000	2 800 000				
Ecoles d'art en Région (P361)	44 800	44 800				
Transferts	44 800	44 800				
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	562 716	717 116				
Transferts	562 716	717 116				
CNL - Centre national du livre (P334)	3 000 000	3 000 000				
Transferts	3 000 000	3 000 000				
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)	120 000	120 000				
Subventions pour charges de service public	120 000	120 000				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	275 000	275 000				
Transferts	275 000	275 000				
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux- arts (P361)	829 337	829 337				
Dotations en fonds propres	80 000	80 000				
Transferts	749 337	749 337				
OFB - Office français de la biodiversité (P113)	884 080	690 825				
Subventions pour charges de service public	120 000	120 000				
Transferts	764 080	570 825				
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	774 000	774 000				
Transferts	774 000	774 000				
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	139 100	139 100				
Transferts	139 100	139 100				
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)	275 000	1 419 000				
Dotations en fonds propres	200 000	1 344 000				
Transferts	75 000	75 000				
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)		50 000				
Transferts		50 000				
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)	45 000	45 000				
Transferts	45 000	45 000				
ANDRA - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (P174)	90 000	40 000				
Transferts	90 000	40 000				
ANGDM - Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (P174)	90 000	90 000				
Etablissement public du Mobilier National (P131)	578 264	578 264				
Transferts	90 000	90 000				
Transferts	578 264	578 264				
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	50 000	50 000				
Transferts	50 000	50 000				
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)						50 000
Transferts						50 000
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	385 000	385 000				
Transferts	385 000	385 000				
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)	500 000	550 000				
Subventions pour charges de service public	500 000	500 000				
Transferts		50 000				
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)		80 000				
Transferts		80 000				
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions (P214)					265 125	265 125
Subventions pour charges de service public					265 125	265 125
Réseau Canopé (P214)	1 500 000	1 500 000			400 000	400 000
Subventions pour charges de service public	1 500 000	1 500 000			400 000	400 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
INSP - Institut national du service public (P148)	149 200	44 200				105 000
Transferts	149 200	44 200				105 000
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)	50 000	50 000				
Transferts	50 000	50 000				
Business France (P134)	90 000	40 000				
Transferts	90 000	40 000				
Universités et assimilés (P150)	873 000	523 000				200 000
Transferts	873 000	523 000				200 000
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	465 000	415 000				
Subventions pour charges de service public	375 000	375 000				
Transferts	90 000	40 000				
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	1 429 510	1 429 510				
Subventions pour charges de service public	1 219 510	1 219 510				
Transferts	210 000	210 000				
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	480 000	380 000				100 000
Transferts	480 000	380 000				100 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)						50 000
Transferts						50 000
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	38 650 047	38 650 047				
Subventions pour charges de service public	191 538	191 538				
Transferts	38 458 509	38 458 509				
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	155 502	155 502				
Subventions pour charges de service public	155 502	155 502				
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	319 200	319 200				
Subventions pour charges de service public	134 200	134 200				
Transferts	185 000	185 000				
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	21 318 031	21 318 031				
Subventions pour charges de service public	21 318 031	21 318 031				
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	305 625	305 625				
Transferts	305 625	305 625				
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	80 000	80 000				
Subventions pour charges de service public	80 000	80 000				
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)	80 300 000	115 300 000				15 600 000
Transferts	80 300 000	115 300 000				15 600 000
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)		700 000				
Transferts		700 000				
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)	446 000	446 000				
Subventions pour charges de service public	225 000	225 000				
Transferts	221 000	221 000				
Groupe Mines Télécom (P192)	109 000	149 000				50 000
Transferts	109 000	149 000				50 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	636 140	481 140				155 000
Subventions pour charges de service public	636 140	481 140				155 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	180 000	80 000				100 000
Transferts	180 000	80 000				100 000
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)		50 000				
Transferts		50 000				
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	237 690	237 690				
Subventions pour charges de service public	237 690	237 690				
ARS - Agences régionales de santé (P124)	1 365 000	1 215 000				150 000
Subventions pour charges de service public	1 365 000	1 215 000				150 000
ANS - Agence nationale du sport (P219)	4 000 000	4 000 000				
Transferts	4 000 000	4 000 000				
Ecoles nationales des sports (P219)	442 900	442 900				
Subventions pour charges de service public	442 900	442 900				
INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (P219)	116 000	116 000				
Transferts	116 000	116 000				
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)	561 659	511 659				
Subventions pour charges de service public	471 659	471 659				
Transferts	90 000	40 000				
Pôle emploi (P102)	4 877 750	2 897 750				1 980 000
Subventions pour charges de service public	4 877 750	2 897 750				1 980 000
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)	500 000	500 000				
Dotations en fonds propres	500 000	500 000				
Total	337 603 022	681 703 615			665 125	160 892 240
Total des subventions pour charges de service public	98 048 512	96 583 512			665 125	2 950 125
Total des dotations en fonds propres	87 830 434	164 374 434				
Total des transferts	151 724 076	420 745 669				157 942 115

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

PROGRAMME 364
Cohésion

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Marie CHANCHOLE

Sous-directrice à la direction du budget

Responsable du programme n° 364 : Cohésion

Le programme « Cohésion » vise à soutenir la cohésion sociale, l'emploi des jeunes et l'équité entre les territoires, en garantissant en particulier un soutien d'ampleur à l'ensemble des salariés et des personnes en recherche d'emploi, avec une attention particulière portée aux publics les plus fragilisés et aux zones les plus touchées par la crise.

À ce titre, la sauvegarde de l'emploi (action n° 1) constitue un enjeu central pour le programme, en apportant à la fois un soutien aux entreprises et à l'emploi, par la prise en charge du dispositif d'activité partielle de longue durée à partir du 1^{er} janvier 2021, ainsi que par la formation continue des salariés placés en activité partielle, grâce au Fonds national de l'emploi (FNE-Formation).

L'année 2023 a néanmoins été marquée par le resserrement du dispositif et la normalisation des règles encadrant l'activité partielle de droit commun ont été confirmés. Depuis la fin de la crise sanitaire, l'activité partielle est recentrée sur les entreprises confrontées à des difficultés exceptionnelles et temporaires. Les services de l'État apportent une attention particulière aux entreprises connaissant des difficultés de nature à entraîner des risques pour l'emploi conformément à l'objectif de prévention des licenciements économiques assigné à l'activité partielle. En outre, les entreprises ne peuvent plus, depuis le 1^{er} janvier 2023, déposer de nouveaux accords collectifs ou documents unilatéraux pour intégrer le dispositif d'activité partielle de longue durée. Le nombre de bénéficiaires est ainsi appelé à diminuer avec l'expiration progressive des accords ou documents unilatéraux en cours de mise en œuvre.

Des mesures massives ont également été déployées dans le cadre du « Plan Jeunes » (action n° 2). Ce plan prévoit un grand nombre d'aides à la formation, à l'insertion et à l'emploi des jeunes : aide à l'embauche pour une insertion immédiate sur le marché du travail, aides au développement de l'alternance, hausse des missions de service civique, aide au recrutement de jeunes dans les TPE et PME sur des métiers centrés autour de la transformation écologique et aide renforcée au recrutement des jeunes en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le Plan jeune prévoit en outre des aides à la création d'entreprises, une augmentation ciblée des contrats aidés, ainsi que le renforcement des parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et de la garantie jeunes. Des dispositifs spécifiques d'aide aux néo-bacheliers sont par ailleurs renforcés, tandis qu'un soutien aux internats d'excellence ou encore au soutien au secteur sportif (aides aux associations) est déployé.

En complément, l'action n° 3 « Handicap » porte, en lien avec les mesures du programme 157 « Handicap et dépendance », deux mesures visant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : l'aide à l'embauche des travailleurs handicapés et le renforcement du dispositif d'emploi accompagné.

Des actions supplémentaires de formation professionnelle (action n° 4) visent à renforcer les compétences des demandeurs d'emplois et des salariés. Cela passe notamment par un abondement des comptes personnels de formation (CPF), des moyens supplémentaires dédiés à la reconversion des salariés, et la revalorisation de la rémunération de l'ensemble stagiaires de la formation professionnelle (la première depuis 2001).

Par ailleurs, le soutien aux personnes précaires est renforcé, par l'intermédiaire d'un soutien exceptionnel aux associations, des centres d'hébergement et du développement de nouvelles solutions de logement. Au-delà de la cohésion sociale, un objectif de cohésion territoriale (action n° 7) est poursuivi. Le développement de tous les territoires constitue une priorité et s'articule autour de plusieurs mesures :

- un investissement exceptionnel en faveur de l'inclusion numérique, notamment à travers la modernisation des espaces France services et la généralisation du très haut débit ;
- un soutien aux actions de développement local, en contractualisant avec les collectivités locales pour soutenir des projets et créer de l'activité dans les territoires, en particulier dans les domaines de la santé, de l'emploi et de la formation et de la transition écologique ;
- une aide au tourisme durable, notamment dans les territoires ruraux, par le biais d'appels à projets ;
- la modernisation du réseau routier national et le renforcement des ponts.

Enfin, des efforts sont également consentis en faveur de la recherche (action n° 5) et de la coopération sanitaire (action n° 8) : des crédits additionnels à la trajectoire de la loi de programmation pour la recherche sont prévus dans le cadre du plan de relance au sein de ce programme pour accélérer la montée en charge des interventions de l'Agence nationale de la recherche ; des actions de soutien à des projets dans le secteur de la sécurité sanitaire et pour l'accès à un vaccin seront mises en place dans les pays en développement.

Les crédits dédiés au programme 364 « Cohésion » étant consommés à plus de 95 % à fin 2023, les travaux préparatoires à sa clôture seront engagés courant 2024, avec un objectif de clôture du programme à compter de 2025.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Cohésion du plan de relance

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

OBJECTIF 2 : Contribuer à la sauvegarde de l'emploi dans les secteurs affectés

INDICATEUR 2.1 : Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle

INDICATEUR 2.2 : Nombre de salariés concernés par l'activité partielle

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle

OBJECTIF 3 : Offrir une solution à tous les jeunes

INDICATEUR 3.1 : Faciliter l'insertion dans l'emploi des jeunes

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Cohésion du plan de relance

INDICATEUR

1.1 – Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de consommation des AE	%	88	91	Sans objet	-58	donnée non retenue	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	84	79	100	42	absence amélioration	100

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en LFI et LFR ajustée des crédits transférés vers d'autres programmes ou transférés vers ce programme.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'exécution 2023 du programme 364 « Cohésion » s'établit à -79,4 M€ en AE et 632 M€ en CP. Il est rappelé que l'exécution réelle constatée en 2023 se situe nécessairement en écart à la ressource totale ouverte sur le programme, compte tenu de la spécificité des modalités de gestion de la mission et du choix politique qui a été fait d'ouvrir massivement les crédits de paiement dès 2021-2022 afin de ne pas entraver le bon déploiement du Plan.

En AE, la consommation négative s'explique principalement par des retraits d'engagements opérés sur deux dispositifs :

- le « Plan Jeunes - Création de places dans les formations d'infirmiers, d'aides-soignants et d'AES » : les retraits d'engagement se sont élevés à -23,6 M€, en raison de la bascule de la prise en charge de ce dispositif sur le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » depuis 2023. Par ailleurs, une partie des créations de places prévues initialement sur la relance ne s'est pas réalisée ;
- Le « Plan Jeunes - Aides au recrutement » : l'exécution en AE inclut un rétablissement de crédits (-74,3 M€) lié à une remontée de trésorerie de l'ASP au titre des contrats de professionnalisation.

En CP, plus de la moitié de la consommation du programme 364 est portée par le Plan jeunes – aides au recrutement.

OBJECTIF**2 – Contribuer à la sauvegarde de l'emploi dans les secteurs affectés****INDICATEUR****2.1 – Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle	Nb	498 857	64 232	Sans objet	12 769	donnée non retenue	Sans objet

Commentaires techniques

Il s'agit du nombre maximal de salariés ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation auprès de l'agence de service des paiements (ASP). La donnée est produite par le système d'information de l'ASP. Elle fait ensuite l'objet d'un retraitement par le ministère du travail.

INDICATEUR**2.2 – Nombre de salariés concernés par l'activité partielle**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de salariés concernés par l'activité partielle	Nb	3 882 984	707 769	Sans objet	286 610	donnée non retenue	Sans objet

Commentaires techniques

Source des données : Il s'agit du nombre d'heures totales d'activité partielle ayant fait l'objet de demandes d'indemnisation auprès de l'agence de service des paiements (ASP). La donnée est produite par le système d'information de l'ASP. Elle fait ensuite l'objet d'un retraitement par le ministère du travail.

INDICATEUR**2.3 – Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle	Nb	926 620 259	72 068 746	Sans objet	23 470 886	donnée non retenue	Sans objet

Commentaires techniques

Il s'agit du nombre d'heures d'activité partielle ayant fait l'objet de demandes d'indemnisation validée auprès de l'agence de service des paiements (ASP) au titre d'un mois M de l'année observée. A noter que la période retenue pour l'année 2020 correspond à celle du confinement (mars-mai).

La donnée est produite par la DGEFP.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 : Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle

Le nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle baisse de 87 % entre 2021 et 2022, et de nouveau de 80 % entre 2022 et 2023. L'année 2023 constitue la première année sans difficulté liée à la crise sanitaire, ce qui explique cette nouvelle diminution importante du nombre d'entreprises ayant recours à l'activité partielle.

Indicateur 2.2 : Nombre de salariés concernés par l'activité partielle

Le dispositif de prise en charge de l'activité partielle a été mis en place, pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille.

A l'instar du nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle, le nombre de salariés concernés par le dispositif d'activité partielle a connu une décrue importante en 2022 et 2023.

En 2022, 707 000 salariés ont été placés en activité partielle, soit une baisse de 82 % entre 2021 et 2022, suivi d'une nouvelle baisse de 60 % entre 2022 et 2023 pour atteindre 286 610 salariés. Pour rappel, une baisse de 63 % avait déjà été observée entre 2020 et 2021. Dans le contexte d'une normalisation des règles encadrant l'activité partielle de droit commun, ces variations sont en cohérence avec celles du nombre d'entreprises bénéficiaires de l'activité partielle et du nombre d'heures chômées observées pour les autres indicateurs.

Indicateur 2.3 : Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle

De même que pour les entreprises, le nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle baisse de 93 % entre 2021 et 2022 puis de 67 % entre 2022 et 2023, ceci pour la même raison. Notons que le nombre d'heures financées en 2023 est encore le double de celui de 2019.

Point d'attention : les entreprises ayant jusqu'à six mois après leur fin de période d'autorisation pour déposer leur demande d'indemnisation, les résultats présentés sont encore susceptibles d'évoluer et sont différents des résultats des RAP précédents.

OBJECTIF

3 – Offrir une solution à tous les jeunes

INDICATEUR

3.1 – Faciliter l'insertion dans l'emploi des jeunes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de contrats d'apprentissage conclus au 31 décembre	Nb	733 200	837 029	800 000	852 235	cible atteinte	Sans objet
Taux d'insertion dans l'emploi des salariés ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage	%	60,5	64,9	62	63,3	cible atteinte	Sans objet
Taux d'insertion dans l'emploi des salariés de moins de 26 ans ayant bénéficié d'un contrat de professionnalisation	%	49,3	56,5	52	Non connu	donnée non renseignée	Sans objet

Commentaires techniques

Sous-indicateur 3.1.1 : flux d'apprentissage

Source des données : Les données sont issues du système de dépôts des contrats d'apprentissage, DECA, alimenté par les Opérateurs de compétences (OPCO) et les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Pour pallier les délais de remontée de l'information dans Deca, les effectifs des nouveaux contrats d'apprentissage publiés pour les mois les plus récents sont estimés. Ces estimations reposent notamment, pour les contrats privés, sur la Déclaration sociale nominative (DSN).

Sous-indicateur 3.1.2 : insertion professionnelle des apprentis

Source des données : Dispositif InserJeunes (DEPP, DARES).

Mode de calcul :

Numérateur : nombre d'individus, en dernière année d'un cycle de formation de niveau CAP à BTS en apprentissage pendant l'année scolaire n-2/n-1 et ne poursuivant pas leurs études en n-1/n, en emploi salarié dans le secteur privé en janvier n, soit environ six mois après la fin de l'année scolaire n-2/n-1. L'emploi pris en compte couvre l'ensemble du champ salarié privé, hors particuliers employeurs et à l'exclusion d'une partie des salariés du secteur agricole, en France. L'emploi peut être indifféremment à durée indéterminée, à durée déterminée, en intérim, prendre la forme d'un contrat de professionnalisation ou d'un autre contrat aidé.

Dénominateur : nombre d'individus, en dernière année d'un cycle de formation de niveau CAP à BTS en apprentissage pendant l'année scolaire n-2/n-1 et ne poursuivant pas leurs études en n-1/n (en voie scolaire ou en apprentissage, qu'ils aient obtenu ou non la certification préparée).

Note : l'emploi mesuré par InserJeunes inclut en janvier 2023 l'emploi salarié public pour la première fois. Le choix d'un seul contrat (privé ou public) par jeune en emploi peut faire baisser légèrement les taux d'emploi salarié, hors public, en janvier 2022 par rapport aux indicateurs précédemment diffusés.

Sous-indicateur 3.1.3 : insertion professionnelle des jeunes à l'issue du contrat de professionnalisation

Source des données : enquête spécifique menée par la DARES sur un échantillon de 100 000 sortants, permettant de connaître leur insertion à 6 mois après leur sortie effective. Les sortants sont repérés grâce aux données du système d'information Extrapro alimenté par les OPCO.

Mode de calcul : ratio entre le numérateur et le dénominateur

Numérateur : nombre de sortants de contrats de professionnalisation en emploi non aidé, 6 mois après la fin de leur contrat de professionnalisation.

Dénominateur : nombre de sortants du dispositif (en y incluant ruptures et échecs à l'obtention de la qualification).

L'indicateur relatif à l'année n concerne les sortants de l'année n.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Une hausse modérée du nombre de contrats d'apprentissage conclus est constatée pour l'année 2023. Au-delà des effets positifs de la réforme initiée par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, cette augmentation trouve plusieurs explications :

- la prolongation de l'aide aux employeurs d'apprentis ;
- la poursuite et l'extension du dispositif prépa-apprentissage, qui permet une sécurisation du parcours des jeunes souhaitant se former par la voie de l'apprentissage ;
- le lancement d'une nouvelle campagne d'orientation et de communication performante en faveur de l'apprentissage ;
- la poursuite de la montée en compétence et de la professionnalisation de l'ensemble des acteurs de l'apprentissage.

Le taux d'insertion dans l'emploi des salariés ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage s'établit à plus de 63 % pour l'année 2023.

Ce taux est supérieur à la cible établie ce qui conforte l'impact positif de l'apprentissage sur l'insertion professionnelle des apprentis qui est une voie d'excellence et dont la qualité est reconnue par les employeurs. En effet, une fois leur titre ou diplôme obtenu, les salariés ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage disposent des compétences nécessaires pour s'intégrer aisément en milieu professionnel, ce qui facilite leur entrée sur le marché du travail notamment par rapport aux sortants de la voie scolaire. Un recul de 0,3 point est toutefois perceptible entre 2022 et 2023, qui s'explique par la conjoncture économique caractérisée par une légère hausse du chômage des jeunes.

Enfin, l'absence de résultats sur l'année 2023 s'explique par un changement de la méthodologie de calcul de ces indicateurs. Le contrat de professionnalisation demeure un levier privilégié d'insertion des salariés permettant d'accéder aux qualifications ou aux certifications recherchées par les employeurs. La plus-value du contrat de professionnalisation est sa visée professionnalisante (ce dispositif de formation est notamment ouvert aux certificats de qualification professionnelle, aux qualifications reconnues dans les classifications d'une convention collective nationale). Il s'adresse en général à un public plus âgé que le public des apprentis et se traduit par un taux d'insertion dans l'emploi plus important pour les plus de 26 ans.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
01 – Sauvegarde de l'emploi			0 0	0
02 – Jeunes	16 000 000	-96 458 792	0 -80 458 792	0
03 – Handicap			0 0	0
04 – Formation professionnelle			0 0	0
05 – Recherche			0 0	0
06 – Coopération sanitaire			0 0	0
07 – Cohésion territoriale	-100 000	1 130 631	0 1 030 631	0
08 – Soutien aux personnes précaires		-11 764	0 -11 764	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+136 766 699 (hors titre 2)		+136 766 699	
Total des AE ouvertes	136 766 699 (hors titre 2)		136 766 699	
Total des AE consommées	15 900 000	-95 339 926	-79 439 926	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
01 – Sauvegarde de l'emploi			0 0	0
02 – Jeunes	16 034 335	155 169 628 384 931 561	155 169 628 400 965 896	155 169 628
03 – Handicap			0 0	0
04 – Formation professionnelle			0 0	0
05 – Recherche			0 0	0
06 – Coopération sanitaire			0 0	0
07 – Cohésion territoriale	873 581	305 520 000 209 731 947	305 520 000 210 605 529	305 520 000
08 – Soutien aux personnes précaires		20 403 646	0 20 403 646	0

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>				
Total des CP prévus en LFI	0	460 689 628	460 689 628	460 689 628
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 040 091 354 (hors titre 2)		+1 040 091 354	
Total des CP ouverts	1 500 780 982 (hors titre 2)		1 500 780 982	
Total des CP consommés	16 907 916	615 067 155	631 975 071	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>					
01 – Sauvegarde de l'emploi			311 495 849	0	311 495 849
02 – Jeunes	45 255 988	97 723 829	357 120 201 2 183 873 600	402 376 189	402 376 189 2 281 597 429
03 – Handicap			22 558 700	0	22 558 700
04 – Formation professionnelle		175 000 000	236 634 016	411 634 016	411 634 016 0
05 – Recherche			142 000 000	0	142 000 000
06 – Coopération sanitaire				0	0 0
07 – Cohésion territoriale		1 846 713	11 000 000 190 385 176	11 000 000	11 000 000 192 231 889
08 – Soutien aux personnes précaires			415 143	0	415 143
Total des AE prévues en LFI	45 255 988	175 000 000	604 754 217	825 010 205	825 010 205
Total des AE consommées	0	99 570 542	2 850 728 469		2 950 299 010

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sauvegarde de l'emploi			45 445 700 311 495 849	45 445 700	45 445 700 311 495 849
02 – Jeunes	45 255 988	286 000 000 97 474 229	2 922 920 361 3 606 501 630	3 254 176 349	3 254 176 349 3 703 975 859
03 – Handicap			13 246 563 43 183 926	13 246 563	13 246 563 43 183 926
04 – Formation professionnelle		175 000 000	392 890 272 33 223 630	567 890 272	567 890 272 33 223 630
05 – Recherche			142 000 000 142 000 000	142 000 000	142 000 000 142 000 000
06 – Coopération sanitaire				0	0 0
07 – Cohésion territoriale		7 646 225	438 400 000 358 280 710	438 400 000	438 400 000 365 926 935
08 – Soutien aux personnes précaires			85 197 381 37 070 601	85 197 381	85 197 381 37 070 601
Total des CP prévus en LFI	45 255 988	461 000 000	4 040 100 277	4 546 356 265	4 546 356 265
Total des CP consommés	0	105 120 454	4 531 756 346		4 636 876 800

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	99 570 542	0	15 900 000	105 120 454	0	16 907 916
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 508 316	0	-100 000	7 058 228	0	907 916
Subventions pour charges de service public	98 062 226	0	16 000 000	98 062 226	0	16 000 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 850 728 469	0	-95 339 926	4 531 756 346	460 689 628	615 067 155
Transferts aux ménages	341 441	0	4 000	6 118 546	0	2 363 435
Transferts aux entreprises	2 485 346 960	0	-74 198 500	3 832 944 664	170 169 628	397 374 196
Transferts aux collectivités territoriales	113 865 911	0	-22 222 181	310 026 861	70 000 000	78 992 790
Transferts aux autres collectivités	251 174 157	0	1 076 756	382 666 274	220 520 000	136 336 733
Total hors FdC et AdP		0			460 689 628	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+136 766 699			+1 040 091 354	
Total*	2 950 299 010	136 766 699	-79 439 926	4 636 876 800	1 500 780 982	631 975 071

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023		132 818 743		1 210 061 575				
Total		132 818 743		1 210 061 575				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2023								39 140 000
30/10/2023								33 790 233
20/11/2023		3 947 956						97 039 988
Total		3 947 956						169 970 221

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		136 766 699		1 210 061 575				169 970 221

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sauvegarde de l'emploi			0 0			0 0
02 – Jeunes		-80 458 792	0 -80 458 792		155 169 628 400 965 896	155 169 628 400 965 896
03 – Handicap			0 0			0 0
04 – Formation professionnelle			0 0			0 0
05 – Recherche			0 0			0 0
06 – Coopération sanitaire			0 0			0 0
07 – Cohésion territoriale		1 030 631	0 1 030 631		305 520 000 210 605 529	305 520 000 210 605 529
08 – Soutien aux personnes précaires		-11 764	0 -11 764		20 403 646	0 20 403 646
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	460 689 628	460 689 628
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+136 766 699	+136 766 699		+1 040 091 354	+1 040 091 354
Total des crédits ouverts	0	136 766 699	136 766 699	0	1 500 780 982	1 500 780 982
Total des crédits consommés	0	-79 439 926	-79 439 926	0	631 975 071	631 975 071
Crédits ouverts - crédits consommés		+216 206 625	+216 206 625		+868 805 911	+868 805 911

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	460 689 628	460 689 628
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	460 689 628	460 689 628

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 136 766 699	CP ouverts en 2023 * (P1) 1 500 780 982
AE engagées en 2023 (E2) -79 439 926	CP consommés en 2023 (P2) 631 975 071
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 613 485 532
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 216 206 625	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 18 489 539

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 2 163 960 523				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) -3 000				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 2 163 957 523	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 613 485 532	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 1 550 471 991	
AE engagées en 2023 (E2) -79 439 926	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 18 489 539	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) -97 929 465	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 1 452 542 526	
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 479 798 625
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 972 743 901

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Sauvegarde de l'emploi

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Sauvegarde de l'emploi			0 0			0 0

Aucune consommation n'a été enregistrée sur cette action en 2023.

ACTION

02 – Jeunes

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Jeunes		-80 458 792	0 -80 458 792		155 169 628 400 965 896	155 169 628 400 965 896

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		16 000 000		16 034 335
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				34 335
Subventions pour charges de service public		16 000 000		16 000 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-96 458 792	155 169 628	384 931 561
Transferts aux ménages		4 000		2 254 000
Transferts aux entreprises		-74 298 500	155 169 628	364 887 890
Transferts aux collectivités territoriales		-22 249 773		14 038 048
Transferts aux autres collectivités		85 481		3 751 623
Total		-80 458 792	155 169 628	400 965 896

Les dispositifs portés par l'action 02 « Jeunes » concernent de nombreux ministères, dont l'exécution 2023 est retracée pour chacun d'entre eux ci-après.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE ET MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : 1,5 M€ EN AE ET 16 M€ EN CP EN 2023

En 2023, deux mesures ont été exécutés par le MENJ et le MSJOP sur le programme 364 :

SESAME : 0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP

Le dispositif « Sésame vers l'emploi dans le sport et l'animation pour les métiers de l'encadrement » a donné lieu à la consommation de 0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP sur le titre 6.

Le dispositif SESAME a pour objectif d'accompagner des jeunes, de 16 à 25 ans (ou 30 ans par les porteurs d'handicap), et rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers du sport ou de l'animation. Il est financé via les programmes 219 « Sport » et 163 « Jeunesse et vie associative » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative », mais bénéficie d'une enveloppe supplémentaire de 12 M€ en provenance du Plan de relance pour la période 2021-2022 avec un objectif d'accompagner 3 000 nouveaux bénéficiaires par an. Grâce aux crédits du Plan de relance, ce sont plus de 3 300 nouveaux bénéficiaires qui ont été insérés chacune de ces deux années.

En 2023, la mobilisation de nouveaux crédits du programme 219 « Sport » pour pallier en partie l'extinction des aides exceptionnelles du programme « Cohésion » a permis de maintenir la cible de 3 000 nouvelles entrées. Les reports de crédits pour ce dispositif ont de fait contribué à la réalisation de cette cible. Il est possible d'estimer que ces reports ont permis à une cinquantaine de jeunes d'intégrer SESAME en 2023.

La consommation totale pour cette mesure, en cumulé depuis 2021, s'élève à 11,96 M€ en AE et CP.

Revitalisation des internats d'excellence : 1,3 M€ en AE et 15,8 M€ en CP

Le dispositif « Revitalisation des internats d'excellence » a donné lieu à la consommation de 1,3 M€ en AE et 15,8 M€ en CP majoritairement sur le titre 6.

Dans le cadre du Plan de relance, une enveloppe globale de 50 M€ a été ouverte sur le programme 364 afin de soutenir l'investissement des collectivités territoriales dans la création, l'extension ou la réhabilitation d'internats d'excellence.

Un appel à projet a été organisé en 2021 et prévoyait l'attribution d'une subvention de 50 % des dépenses d'investissement aux collectivités dont le projet a été retenu (les dépenses de fonctionnement, dont le personnel, sont donc exclues). À la suite de cet appel à projet, 54 projets ont été sélectionnés.

Au 31 décembre 2023, parmi les 54 projets, 28 conventions ont été soldées à la suite de la réception des travaux et à la transmission de toutes les pièces justificatives fournies par les collectivités. 3 projets ont été officiellement abandonnés. À cette même date, 2 807 places ont été livrées, dont 1 906 places ont été livrées et certifiées. Le total des places potentiellement livrées s'élève à 4 050 places (créées ou réhabilitées).

La consommation totale pour cette mesure, en cumulé depuis 2021, s'élevait à 44,1 M€ en AE et 24,5 M€ en CP.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION : -74,3 M€ EN AE ET 370,6 M€ EN CP**Aide exceptionnelle à l'apprentissage : 435,9 M€ en CP**

Dans le contexte des difficultés économiques conjoncturelles liées à la crise sanitaire et afin de soutenir la dynamique de l'apprentissage, une prime exceptionnelle a été instaurée par la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, pour tous les nouveaux contrats d'apprentissage signés entre le 1er juillet 2020 et

le 28 février 2021. Cette aide a depuis fait l'objet de prolongations successives dont, au titre des contrats signés en 2022 :

- une première prolongation jusqu'au 30 juin 2022 par le décret n° 2021-1468 du 10 novembre 2021 ;
- une seconde prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 par le décret n° 2022-958 du 29 juin 2022.

Cette aide s'est ainsi substituée depuis juillet 2020, et pour la première année d'exécution du contrat d'apprentissage, à la préexistante aide unique aux employeurs d'apprentis (AUEA). Versée mensuellement, elle s'est élevée à 5 000 € pour un apprenti mineur et 8 000 € pour un apprenti majeur. Elle s'adressait aux employeurs d'apprentis préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle jusqu'au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles (c'est-à-dire jusqu'au niveau master) et concerne les entreprises de moins de 250 salariés ainsi que les entreprises de 250 salariés et plus respectant un taux minimal de contrats favorisant l'insertion.

Le financement de la prime exceptionnelle à l'apprentissage sur le programme 364 « Cohésion » concerne le financement des contrats conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022, celui des contrats concernés par la seconde prolongation intervenue pour 2022 (contrats conclus du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022) étant porté sur le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la mission « Travail et emploi ».

Le dispositif de l'aide exceptionnelle à l'apprentissage, initialement doté de 126,7 M€ en CP, a bénéficié de 351,5 M€ de reports de crédits de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023, soit un total de crédits disponibles à hauteur de 478,2 M€ en CP.

La consommation Chorus pour l'année 2023 s'est élevée à 435,9 M€ en CP. Cette exécution est toutefois largement impactée par l'utilisation des marges de trésorerie existantes au niveau de l'Agence de services et de paiement (ASP), opérateur en charge de la gestion et du paiement du dispositif aux bénéficiaires. En effet, les dépenses réelles enregistrées par l'ASP se sont élevées en 2023 à 843,8 M€ sur le programme 364, et correspondent aux versements effectués par l'État à l'ASP.

Aide exceptionnelle aux contrats de professionnalisation : -74,3 M€ en AE et CP

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » et du plan de relance, une prime exceptionnelle a été instaurée afin de soutenir les entreprises embauchant un alternant dans le cadre d'un contrat de professionnalisation pour tous les contrats conclus depuis le 1^{er} juillet 2020.

Cette aide s'adresse aux employeurs d'alternants de moins de 30 ans, préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle jusqu'au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles, c'est-à-dire jusqu'au niveau master. Les entreprises éligibles sont celles de moins de 250 salariés, ou comptant plus de 250 salariés mais respectant un taux minimal de contrats favorisant l'insertion. Versée mensuellement, elle s'élève à 5 000 € pour un alternant mineur et 8 000 € pour un alternant majeur.

Plusieurs fois prolongée, l'aide exceptionnelle aux contrats de professionnalisation a fait l'objet de deux prolongations s'agissant des contrats signés en 2022, l'aide devant initialement prendre fin au 31 décembre 2021 :

- une première prolongation jusqu'au 30 juin 2022 par le décret n° 2021-1468 du 10 novembre 2021 ;
- une seconde prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 par le décret n° 2022-958 du 29 juin 2022.

Le financement de la prime exceptionnelle aux contrats de professionnalisation sur le programme 364 concerne le financement des contrats conclus entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022. À partir du 1^{er} juillet 2022, le financement des contrats de professionnalisation est porté sur le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la mission « Travail et emploi ».

Le dispositif de l'aide exceptionnelle aux contrats de professionnalisation, initialement doté de 28,45 M€ en CP, a donné lieu à une consommation Chorus pour l'année 2023 s'établissant à -74,3 M€ en AE et CP. Cette consommation négative correspond à un rétablissement de crédits consécutif à une remontée de la trésorerie affectée à l'Agence de Services et de Paiements (ASP) au titre du dispositif, qui s'est avérée excédentaire compte tenu des besoins réels.

La dépense réelle de l'ASP s'élève à 86,1 M€. Ces dépenses correspondent aux versements effectués par l'État à l'Agence des services et de paiement en charge de la gestion et du paiement du dispositif aux bénéficiaires.

Parcours personnalisés pour les jeunes de 16 à 18 ans dans le cadre de l'obligation de formation : #promo 16-18 : la route des possibles : 3,5 M€ en CP

Dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », et dans le cadre de l'obligation de formation prévue par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance et entrée en vigueur en septembre 2020, un programme à destination des jeunes de 16 à 18 ans a été créé. D'une durée de quatre mois, ce programme a pour objectif de leur permettre de découvrir des métiers et de définir leur projet professionnel.

Chaque jeune mineur identifié, en grande majorité par les missions locales, comme décrocheur se voit proposer une solution en fonction de ses besoins et de la maturité de son projet. Ce dispositif vient donc enrichir l'offre existante d'un programme spécifique pour les jeunes décrocheurs qui ont besoin d'un temps d'accompagnement pour se projeter dans un projet professionnel et de formation. Elle combine une offre d'hébergement, un travail sur les compétences de bases et le savoir-être, des phases de découverte des métiers, un accompagnement social. Elle débouche sur un projet mûri et une meilleure orientation vers les offres existantes : retour en formation initiale, apprentissage ou parcours de formation continue, service civique, parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

Ce programme est mis en œuvre par l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp), ainsi que par appels à projets en outre-mer.

En LFI 2023, aucun crédit n'était ouvert au titre de cette action sur le programme P364. En 2023, l'exécution s'est élevée à -0,05 M€ en AE et 3,5 M€ en CP pour couvrir les restes à payer des parcours en Outre-mer. Cette exécution négative en AE correspond à des retraits d'engagement en provenance des DEETS, en charge de la gestion de ce dispositif en outre-mer. Il est à noter qu'en outre-mer, les lauréats des appels à projets ont été désignés fin 2021, pour un lancement de certains projets en début d'année 2022.

Les dépenses constatées à compter du 1^{er} septembre 2022 sur le volet mis en œuvre par l'Afp sont imputées sur le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la mission « Travail et emploi ».

Accompagnement des jeunes pour la création d'entreprises : 2,2 M€ en CP

Cette aide financière est destinée à soutenir l'accompagnement des créateurs d'entreprises. Elle consiste à financer 50 % du coût de l'accompagnement réalisé par les réseaux spécialisés dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'activité des demandeurs d'emplois, de 15 000 jeunes travailleurs indépendants par an à compter de 2021. Cette mesure complète le programme d'accélérateur « entrepreneuriat pour tous » 2019-2022 porté par la BPI et financé par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) qui vise à soutenir les structures d'aide à la création d'activité des résidents des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La consommation 2023 s'élève à 2,25 M€ en CP, portant le total des versements sur ce dispositif à 15 M€, en accord avec la programmation initiale du Plan de relance.

Renforcement du dispositif « Cap jeunes » : 3,3 M€ en CP

Le dispositif Cap'Jeunes repose sur deux volets : (i) le versement d'une prime de 3 000 € au demandeur d'emploi accompagné créant son entreprise afin de faire levier sur les autres financements nécessaires au développement du projet ; et (ii) un accompagnement renforcé et adapté aux besoins de chaque jeune entrepreneur en particulier pour appuyer la structuration du plan de financement, la validation du modèle économique et la viabilité du projet.

Dans le cadre du plan de relance, il était prévu qu'une prime forfaitaire de 3 000 € soit octroyée à 8 333 jeunes en difficulté souhaitant créer leur entreprise, pour un total de 25 M€.

La consommation 2023 sur ce dispositif s'est élevée à 3,31 M€ en CP, permettant en complément des versements des précédentes années le financement d'un volume total des primes accordées dans le cadre du Plan de relance de près de 21 M€.

ACTION

03 – Handicap

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Handicap			0 0			0 0

Aucune consommation n'a été enregistrée sur cette action en 2023.

ACTION

04 – Formation professionnelle

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Formation professionnelle			0 0			0 0

Aucune consommation n'a été enregistrée sur cette action en 2023.

ACTION

05 – Recherche

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Recherche			0 0			0 0

Aucune consommation n'a été enregistrée sur cette action en 2023.

ACTION**06 – Coopération sanitaire**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Coopération sanitaire			0 0			0 0

Aucune consommation n'a été enregistrée sur cette action en 2023.

ACTION**07 – Cohésion territoriale**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Cohésion territoriale		1 030 631	0 1 030 631		305 520 000 210 605 529	305 520 000 210 605 529

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-100 000		873 581
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-100 000		873 581
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 130 631	305 520 000	209 731 947
Transferts aux ménages				109 435
Transferts aux entreprises		100 000	15 000 000	32 423 806
Transferts aux collectivités territoriales		27 592	70 000 000	64 527 480
Transferts aux autres collectivités		1 003 039	220 520 000	112 671 226
Total		1 030 631	305 520 000	210 605 529

Transports : 89,9 M€ de CP

Les crédits prévus sur le programme 364 pour ces mesures ont été entièrement consommés en 2021 en AE (310 M€). En 2023, la consommation de CP a été de 89,9 M€ au titre des contrats de plan État-Régions routiers.

Fonds tourisme durable : 11,5 M€ de CP

11,5 M€ en CP ont été attribués à l'ADEME pour financer le programme « Destination France ». Ce dernier a vu son financement complété par 2 M€ au titre du programme 203 « infrastructures et services de transport ».

Ce plan a pour objet de relancer l'activité touristique en visant à conforter la France comme première destination touristique mondiale, engagée pour un tourisme durable. Certains volets de ce plan ont été confiés à l'ADEME, qui intervient dans plusieurs domaines :

- Le renforcement de l'action de l'État dans le développement du vélotourisme ;
- Le pilotage d'actions visant à réduire l'empreinte écologique du secteur du tourisme au travers du volet « réchauffement climatique » ;
- Les soutiens aux hôtels, hébergements, restauration pour lesquels les crédits Destination France sont complétés par un fonds tourisme durable.

Accélération et sécurisation du déploiement généralisé de la fibre optique à l'horizon 2025 : 40 M€ de CP

Le programme 364 a contribué au financement du déploiement du Plan France très haut débit en 2023, en complément des crédits ouverts sur le programme 343 « Plan France très haut débit » (PFTHD) de la mission « Économie », dans le cadre de la mesure de « contribution à la généralisation de la fibre optique à horizon 2025 », qui vise particulièrement les territoires les plus isolés.

Ces moyens supplémentaires permettent de soutenir des projets portés par les collectivités dans les zones d'initiative publique dont l'ambition était inférieure à 100 % du FttH (« la fibre jusqu'à l'abonné »). Les crédits du programme 364 ne sont toutefois imputés que sur les phases de projets du PFTHD pour lesquelles aucun cofinancement européen à finalité régionale n'est envisagé afin d'éviter le risque de superposition de fonds de soutien, notamment européens.

Les crédits ouverts en LFI 2023 au titre du PFTHD s'élevaient à 70 M€ en CP. La mesure a également bénéficié de 43,2 M€ en 2023 en AE et en CP de rétablissements de crédits de l'année antérieure.

S'agissant des autorisations d'engagements ouvertes en LFI sur ce programme, l'ensemble des crédits a été consommé en 2021 à la suite de la signature de la convention passée entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations le 10 décembre 2021.

En 2023, 40 M€ ont été exécutés par l'ANCT en vue de financer plusieurs projets, dont la vision de décaissement auprès des collectivités est la suivante :

- *Projet Mégalis Bretagne*

Le syndicat mixte Mégalis Bretagne a signé une convention avec l'ANCT le 12 septembre 2022 et un avenant le 31 août 2023. Cette convention a permis à l'ANCT de réaliser, au regard de l'avancement des déploiements du projet, un premier décaissement de 6,78 M€ fin 2022 et un deuxième de 44,38 M€ pour l'année 2023.

- *Projet Dordogne*

La convention de financement entre l'Autorité gestionnaire et le Syndicat mixte Périgord Numérique au titre de son deuxième volet de déploiement a été signée le 15 novembre 2022, et a fait l'objet d'un avenant le 18 octobre 2023. Au cours de l'exercice 2023, au regard de l'avancement des déploiements, près de 8,35 M€ ont pu être versés par l'ANCT au Syndicat Mixte Périgord Numérique.

- *Projet Manche*

La convention de financement entre l'Autorité gestionnaire et le Syndicat mixte Manche Numérique au titre de son deuxième volet de déploiement a été signée le 19 octobre 2023. Cette convention a permis à l'ANCT de réaliser, au regard de l'avancement des déploiements du projet, un premier décaissement d'environ 1,42 M € au titre de l'année 2023.

Cohésion territoriale - Inclusion numérique : 9,9 M€ de CP

S'agissant des crédits relatifs à l'inclusion numérique, ce dispositif a fait l'objet de reports de crédits à hauteur de 1,6 M€ en AE et 11,6 M€ de CP.

Au 31 décembre 2023, 0,2 M€ en AE et 9,9 M€ en CP ont été exécutés. Ces montants ont notamment concerné en AE le volet outillage de la filière de l'inclusion numérique, et le dispositif des conseillers numériques France services (CNFS) en CP. Les dépenses de fonctionnement recouvrent notamment les crédits exécutés par la Caisse des dépôts et consignations sous forme d'achats de prestations pour la formation des conseillers (certifications des conseillers, formation professionnelle) et pour l'ingénierie (kits d'accompagnement, habillement des conseillers, etc.). Les dépenses d'intervention couvrent les subventions versées aux structures qui rémunèrent les conseillers.

Développement et modernisation du réseau routier des collectivités locales : 11,5 M€ de CP

S'agissant des crédits relatifs au programme national Ponts (PNP) piloté par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), ils concernent la réalisation de diagnostics d'ouvrages d'art relevant des collectivités territoriales.

Ce dispositif dont le total des AE s'élève à 40 M€, a fait l'objet de reports à 11,5 M€ de CP. L'exécution 2023 s'est portée à hauteur de ces reports, soldant ainsi les restes à payer de ce programme.

Soutien aux actions de développement local (CPER, PTIC, fabriques de territoires et programmes ANCT) : 31,9 M€ de CP

S'agissant du plan « Avenir Montagnes », 41,8 M€ de CP ont été ouverts en LFI 2023 ; ces crédits ont été complétés de 16 M€ de CP de reports, soit une ressource totale de 57,8 M€.

Ce dispositif a été exécuté en 2023 à hauteur de 21,9 M€ de CP, dont 18 M€ au titre du volet investissement et 3,9 M€ au titre du volet ingénierie. Le reliquat non consommé s'explique principalement par la conjoncture économique, la sur-sollicitation des artisans en période post-covid et par des retards observés dans le démarrage des opérations.

Lancé en 2022, le soutien aux manufactures de proximité vise à subventionner des tiers-lieux. Il s'agit d'espaces favorisant la synergie entre acteurs économiques et associatifs au service du développement local. Ce dispositif a bénéficié d'une ressource de 0,9 M€ en AE et 14,7 M€ en CP découlant de reports.

L'exécution 2023 s'élève à 0,9 M€ en AE et 10 M€ de CP.

Rénovation des commerces de centre-ville (subventions déficit des foncières, aides aux collectivités) : 15,8 M€ de CP.

ACTION**08 – Soutien aux personnes précaires**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Soutien aux personnes précaires		-11 764	0 -11 764		20 403 646	0 20 403 646

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-11 764		20 403 646
Transferts aux entreprises				62 500
Transferts aux collectivités territoriales				427 262
Transferts aux autres collectivités		-11 764		19 913 884
Total		-11 764		20 403 646

Centres d'hébergement d'urgence et AMI « humanisation » : 6,5 M€ de CP

Le dispositif « Humanisation des centres d'hébergement » porté par l'ANAH a bénéficié en 2023 de 6,5 M€ de reports et a donné lieu à une consommation du même montant enregistrée en titre 6 (64 – transferts aux autres collectivités).

En effet, le montant des restes-à-payer au titre de la ligne « Humanisation » de l'ANAH était de 6,5 M€ au 1^{er} janvier 2023. Après décision par l'ANAH de clôturer ses différentes lignes au titre du plan de relance, il a été procédé au versement de l'intégralité des 6,5 M€ de CP restant à exécuter au titre de cette ligne.

Pour rappel, les actions « construction de centres d'hébergement d'urgence » et « accélération du plan de transformation des foyers de travailleurs migrants » mises en œuvre par le Fonds national des aides à la pierre (FNAP) ont été mises en extinction en 2022.

Soutien aux personnes précaires : 13,9 M€ de CP

Les dispositifs de « Soutien aux personnes précaires » du programme 364 « Cohésion », composés des Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté et de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) Alimentation et grande précarité et mis en œuvre par la Direction générale de la cohésion sociale est responsable, ont enregistré une consommation de 13,9 M€ de CP en 2023.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)	10 180 000	18 550 000			233 322 163	99 697 163
Transferts	10 180 000	18 550 000			233 322 163	99 697 163
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	2 607 667 680	3 761 544 954				435 873 890
Transferts	2 607 667 680	3 761 544 954				435 873 890
ONF - Office national des forêts (P149)	435 827	246 213				34 400
Transferts	435 827	246 213				34 400
AFITF - Agence de financement des infrastructures de transport de France (P203)		87 600 000				89 920 000
Transferts		87 600 000				89 920 000
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	194 000					155 200
Transferts	194 000					155 200
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	21 500 000	11 500 000				11 500 000
Transferts	21 500 000	11 500 000				11 500 000
Parcs nationaux (P113)	482 000	229 200				370 938
Transferts	482 000	229 200				370 938
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	116 000	17 558 000				11 500 000
Transferts	116 000	17 558 000				11 500 000
Universités et assimilés (P150)	35 935 426	35 935 426			14 656 400	14 656 400
Subventions pour charges de service public	35 935 426	35 935 426			14 656 400	14 656 400
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	956 800	956 800			200 400	200 400
Subventions pour charges de service public	956 800	956 800			200 400	200 400
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	624 934	624 934			1 143 200	1 143 200
Subventions pour charges de service public	624 934	624 934			1 143 200	1 143 200
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	142 000 000	142 000 000				
Transferts	142 000 000	142 000 000				
ARS - Agences régionales de santé (P124)	22 558 700	22 558 700				
Transferts	22 558 700	22 558 700				
ANS - Agence nationale du sport (P219)	20 000 000	20 000 000				
Transferts	20 000 000	20 000 000				
Ecoles nationales des sports (P219)	15 192	15 192				
Transferts	15 192	15 192				
ASC - Agence du service civique (P163)	60 000 000	60 000 000				
Subventions pour charges de service public	60 000 000	60 000 000				
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	-167 983 627	8 881 873				134 500
Transferts	-167 983 627	8 881 873				134 500

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANAH - Agence nationale de l'habitat (P135)		3 200 000				6 500 000
Transferts		3 200 000				6 500 000
Total	2 754 682 932	4 191 401 292			249 322 163	671 686 091
Total des subventions pour charges de service public	97 517 160	97 517 160			16 000 000	16 000 000
Total des transferts	2 657 165 772	4 093 884 132			233 322 163	655 686 091

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.